



Contribution des petites et moyennes entreprises forestières aux moyens d'existence des ménages en Province Orientale démembrée (RDC)

Tabin Lissendja et Matthieu Mamiki



Tabin Lissendja et Matthieu Mamiki

**Contribution des petites et moyennes entreprises
forestières aux moyens d'existence des ménages
en Province Orientale démembrée (RDC)**

Novembre 2017



Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de Tropenbos RD Congo.

Publié par : Tropenbos RD Congo
Droits d'auteurs : © 2017 Tropenbos RD Congo
Citation : T. Lissendja et M. Mamiki, 2017. *Contribution des petites et moyennes entreprises forestières aux moyens d'existence des ménages en Province Orientale démembrée (RDC)*
Mise en page : Joseph Bolongo
Disponible sur : www.tropenbos.org

Tropenbos RD Congo
3^{ème} avenue, Plateau Boyoma, n°06
Commune Makiso, Kisangani, RD Congo
Tél. : +243 (0) 81 27 28 628 / (0) 85 35 75 318
Email : tropenbos.drc@gmail.com
www.tropenbos.org

Table des matières

Liste des acronymes	vii
Remerciements	ix
Résumé	xi
Introduction.....	1
1. Mise en contexte de l'étude	1
2. Hypothèses de l'étude.....	4
3. Objectifs de l'étude	5
4. Méthodologie	5
4.1. Sources (collecte) des données	5
4.2. Echantillon de l'étude	6
4.3. Traitement et analyse des données.....	7
5. Milieu d'étude et ses multiples potentialités de développe- ment.....	8
6. Subdivision de l'étude.....	11
Chapitre premier.....	13
Contribution des PMEfs aux moyens d'existence des ménages en Province Orientale démembrée	13
1.1. Considérations théoriques.....	13
1.1.1. Comprendre les petites et moyennes entreprises forestières.....	13
1.1.2. Entendement des produits forestiers.....	14
1.1.3. Cadre juridique d'exploitation des PFL et PFNL en RDC..	17
1.1.4. Règles et modes traditionnels de régulation des PFNL	17
1.2. Diverses contributions des PMEfs aux moyens de subsistance des ménages en Province Orientale démembrée	19
1.2.1. Les PMEfs créées pour l'exploitation des PFL.....	19
1.2.3. Les PMEfs développées dans le commerce des PFNLs.	45
1.3. Diversité des marchés et des moyens de transport des PFNL et PFL.....	61
1.4. Obstacles et stratégies de survie des PMEfs.....	63
1.4.1. Obstacles rencontrés par les PMEfs des PFLs	63

1.4.2. <i>Obstacles rencontrés par les PMEFS du secteur des PFNLs</i>	67
Chapitre deux	71
Impacts des PMEFS sur les ressources exploitées	71
II.1. Perception des PMEFS de Bas Uélé sur l'impact de leurs activités sur les ressources.....	72
II.2. Perception d'impacts des activités des PMEFS sur les ressources exploitées dans la région de Kisangani.....	77
II.3. Impacts des activités des PMEFS sur les produits exploités dans la Province de la Tshopo	80
II.4. Les PMEFS de l'Ituri et leurs impacts sur les ressources exploitées	82
II.5. Perception d'impacts des activités des PMEFS du Haut Uélé sur les ressources exploitées	88
Conclusion	93
Références bibliographiques	97

Liste des figures

Figure 1. Aperçu sur la participation en termes de genre dans l'exploitation de bois d'œuvre en province orientale démembrée.....	24
Figure 2. Aperçu sur l'état-civil des exploitants artisanaux de bois d'œuvre en province orientale démembrée	25
Figure 3. Groupes ethniques actifs dans l'exploitation artisanale de bois en province orientale démembrée.....	26
Figure 4. Niveau d'étude des exploitants.....	27
Figure 5. Taille de ménages (nombre de personnes en charge) .	28
Figure 6. Evaluation d'ancienneté moyenne dans l'activité (en année).	29
Figure 7. Origine du capital des exploitants forestiers artisanaux.	31
Figure 8. Aperçu du capital initial des exploitants artisanaux forestiers de bois d'œuvre.....	32
Figure 9. Capital actuel des exploitants	33
Figure 10. Nombre moyen des travailleurs utilisés par les exploitants artisanaux de bois.....	37
Figure 11. Avis des exploitants sur leur relation avec les services étatiques.....	38

Crédit photo

Couverture : Atelier de scierie à Dungu.

Matériaux de construction au marché Djubudjubu à Kisangani.

- P x Vendeur des matériaux de construction.
- P xii Vente des sticks.
- P 12 Une scie électrique.
- P 35 Atelier de scierie à Dungu.
- P 39 Vente des sticks dans le territoire de Dungu en province du Haut-Uélé.
- P 44 Bois non séchés exposés au bord de la rivière Tshopo, marché Litoyi à Kisangani.
- P 46 Jeunes feuilles comestibles de *Megaphrynium* sp vendues dans le territoire d'Ubundu.
- P 47 *Gnetum* sp en vrac avant colisage.
- P 47 *Gnetum* sp dans le sac pour évacuation.
- P 48 Une des espèces de champignons consommées dans l'ex province orientale.
- P 53 Les escargots collectés pour la vente en territoire de Buta
- P 53 Les chenilles, C. Kasereka.
- P 56 Les Ketchou exploités en territoire de Bambesa (Bas-Uélé).
- P 57 *Cola acuminata* et *Garcinia cola* vendus dans les rues de Kisangani.
- P 58 Vente de miel en détail à Kisangani.
- P 60 Matériaux de construction au marché Djubudjubu à Kisangani.
- P 60 Matériau de construction en territoire de Dungu.
- P 62 Mode de transport par tête.
- P 62 Mode de transport par vélo.
- P 70 Vente des sticks au marché Litoyi à Kisangani.

Liste des acronymes

ACP	: Afrique, Caraïbes, Pacifique
ADF	: Allied Democratic Forces
ADIKIS	: Association pour le Développement Intégral de Kisangani
CAB/MIN	: Babinet du Ministre
CARPE	: Central Africa Regional Program for Environment
CFT	: Compagnie Forestière et Transformation de bois (RD Congo)
CFU	: Chemin de Fer des Uélé
CIFOR	: Center for international Forestry Research
CITES	: Convention sur le Commerce international des Espèces de Faune et de Flore sauvages menaces d'Extinction
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRONG	: Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales
ENV	: Environnement
F	: Femme
FAO	: Food and Agriculture Organisation of the United Nations
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FC	: Franc Congolais (Monnaie congolaise)
FORENET	: Establishment of Forestry Research Network for ACP Countries
H	: Homme
IFA	: Institut Facultaire des sciences Agronomiques
IGC	: Institut Géographique du Congo
INERA	: Institut National de Recherche Agronomique
ISEA	: Institut Supérieur des Etudes Agronomiques
LRA	: Lord's Resistance Army
NALU	: National Army for the Liberation of Uganda
OCEAN	: Organisation Concentrée des Ecologistes et Amis de la Nature (RD Congo)
ONATRA	: Office National de Transport
ONG	: Organisation Non Gouvernementale

PFLs	: Produit Forestier Ligneux
PFNLs	: Produit Forestier Non Ligneux
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMEFs	: Petites et Moyennes Entreprises Forestières
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	: Province Orientale
RCA	: République Centre Africaine
RDC	: République Démocratique du Congo
RFO	: Réserve de Faune à Okapis
SNCC	: Société Nationale de Chemin de Fer du Congo
SOTEXKI	: Société Textile de Kisangani
SPLA	: Sudan People's Liberation Army
TBI	: Tropenbos International
UNIKIS	: Université de Kisangani

Remerciements

Les auteurs remercient Alphonse Maindo, Justin Kyale Koy et Bonaventure Ibanda respectivement Directeur, Coordonnateur scientifique et Chargé de communication chez Tropenbos RD Congo pour avoir relu le manuscrit et apporté des remarques pertinentes. Ils témoignent également de leur gratitude à l'égard de Joseph Bolongo pour la mise en page et de Ben Israël Bohola Lufukaribu pour la production cartographique.



Résumé

Cette étude a pour but d'identifier et analyser les petites et moyennes entreprises forestières (PMEFs) œuvrant dans les secteurs et sous-secteurs des produits forestiers ligneux et non ligneux en province orientale démembrée en vue de cerner leur impact sur les moyens de subsistance des ménages ruraux ou urbains et les ressources exploitées. Ces petites et moyennes entreprises forestières, tout en étant des activités lucratives, formelles et/ou informelles, apparaissent comme des réponses à la crise économique et politique dans laquelle la République Démocratique du Congo croupit depuis plusieurs décennies. Les investigations menées sur le terrain à l'aide de la documentation, de l'entretien semi-structuré et des interviews montrent qu'en dépit de leur apport non négligeable dans la survie des populations en ex province orientale, les PMEFs constituent également un danger pour l'avenir de quelques ressources forestières exploitées. Les entrepreneurs restent par ailleurs confrontés aux obstacles d'ordre administratif, financier et relationnel. Il revient à l'Etat et à d'autres acteurs de mettre sur pied, des mécanismes susceptibles de concourir à la promotion de la bonne gouvernance dans ce secteur.



Introduction

1. Mise en contexte de l'étude

Les petites et moyennes entreprises forestières (PMEFs) sont considérées comme des initiatives économiques qui visent la réalisation d'un bénéfice à travers des activités liées à la forêt. Si dans d'autres lieux et selon la réglementation congolaise, les PMEFs emploient 10 à 100 personnes à temps plein, possèdent des chiffres d'affaires annuels qui se situent entre dix mille et trente million de dollars américains ou consomment annuellement du bois rond atteignant 3.000 à 20.000m³ (Mayers, 2006), dans la pratique en République Démocratique du Congo (RDC) par contre, elles sont généralement initiées dans un contexte d'économie de la débrouille (De Villers *et al.*, 2002 ; Marie-Ange Muyambo Ndaya, 2013 ; Matthieu Mamiki, 2014) constituant une réponse à la crise politique et économique que connaît le pays. Il s'agit donc des activités liées à la production, à la commercialisation et à la transformation des produits forestiers ligneux ou non ligneux.

Les PMEFs sont alors multiples et variées, formelles et informelles. Elles se trouvent, d'une part, plus au moins en dehors du cadre légal, réglementé et contrôlé et, d'autre part, ne présentent ni un caractère « moderne », mais combinent, en les réinterprétant, des traits socio-économiques et culturels empruntés aux systèmes pré-capitalistes et capitalistes (De Villers, 1988). Elles jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté et le chômage, en contribuant à la survie des ménages tant des populations riveraines des sites d'exploitation forestière que celles urbaines où ces produits sont commercialisés, voire transformés et consommés.

En même temps, ces activités participent à la destruction des forêts ou à la déforestation (Macqueen, 2008 ; Lissendja et Begaa, 2012) à cause de l'exploitation non durable des ressources forestières. Les PMEFs sont aussi l'expression de la faillite de l'Etat qui permet ainsi aux différents « gangs » d'exploiter illégalement les ressources et particulièrement dans des zones de conflits à l'Est de la RDC (Wilkie *et al.*, 2002; Baker *et al.*, 2003; Katembo, 2005). Il y

a donc généralisation des pratiques d'exploitation informelle qui deviennent alors « légitimes » parce que c'est quasiment tout le monde qui le fait et, celles formelles sont devenues « illégitimes » car peu de personnes seulement y font attention. On ne recourt aux pratiques formelles que dans le sens de nuire aux « moins forts ».

La RDC apparaît de nos jours, dans sa partie orientale, comme l'une des piètres figures d'illustrations empiriques des théories sur les effets dévastateurs des conflits armés micro- localisés sur les ressources naturelles et l'environnement humain (Gleditsch, 1998; Baechler, 1999; Klem, 2003). Les PMEfs alimentent cette illustration des pratiques illégales-légales. Elles constituent l'objet d'un long processus où plusieurs acteurs participent dans la chaîne qui va de la production à la commercialisation voire à la consommation. Ces acteurs sont légaux et illégaux, en même temps mais, se complètent dans ce que d'aucuns appellent « article 15 » (débrouillez-vous) ou « quipez ya yo » (contente-toi de tes affaires). Mbembe (2000) parle, lui, de « criminalité urbaine et de « brigandage rural » dans la mesure où, les zones entières échappent au contrôle du gouvernement et les gens y vivent dans une débrouille où tout est finalement permis et où tous les moyens sont bons pour atteindre l'objectif visé. Qu'il s'agisse des ressources naturelles minières ou forestières, les zones d'exploitation et d'évacuation échappent souvent au contrôle de l'Etat. Le banditisme, le pillage et la criminalité y règnent, au profit des plus forts, les groupes armés en particulier (Tabin Lissendja, 2017).

Une littérature assez suffisante s'y est donc développée, étant donné l'importance du domaine. Elle aborde la valeur du secteur forestier, la gestion forestière durable, l'impact de l'exploitation forestière sur le développement durable ou encore les essences forestières exploitées, la protection de la biodiversité et la sécurité alimentaire (Nsooso, 2005 ; Mialoundama *et al.*, 2006 ; Kimpouni, 2007). Et la participation de la femme dans l'exploitation des ressources naturelles n'est pas restée de côté. Le travail de Shango Mutamwe (2010) en est une des illustrations.

La Province Orientale démembrée, avec ses 503.239 Km², soit 22% du territoire national, se présente comme une immense et une

grande opportunité agropastorale et forestière. Sa superficie peut faire d'elle une puissance économique et politique très importante tant au niveau national qu'international.

Avec une forêt qui couvre une large partie de sa superficie (figure 1), cette province connaît le phénomène d'exploitation de ressources forestières depuis plusieurs années. Les ressources tirées de cette exploitation permettraient aux exploitants de satisfaire certains de leurs besoins de subsistance. Les troubles politiques que le pays a connus, couplés de guerres et rébellions, ont entraîné les conséquences néfastes sur la survie des populations, notamment les pertes d'emplois et l'aggravation de chômage dans les milieux urbains et ruraux. Les grandes entreprises qui engageaient jadis les populations sont depuis bien de décennies en faillite. Pour faire face à cette crise multiforme, les populations ont développé des stratégies individuelles et collectives de survie. Ces stratégies regroupent les activités à caractère économique, revêtant les appellations soit de petite économie marchande (Omasombo Tshonda, 1991), soit d'économie de la débrouille (De Villers *et al.*, 2002), soit encore d'économie informelle (Lautier *et al.*, 1991). Parlant de l'Etat et l'informel, Lautier *et al.* (1991) soulignent que « devant la faillite des politiques du développement, l'appel incantatoire au secteur informel chasse les démons [...], soulage la pauvreté et est le lieu de formation de la main d'œuvre ». Le secteur forestier n'a pas dérogé au principe. Dans le site de cette étude, les activités liées à la forêt sont l'une des principales sources de revenu pour les habitants ruraux et urbains. Une large tranche de la population s'y intéresse afin d'assurer la survie de ménage. Ainsi de PMEfs se sont-elles développées dans cette partie de la République, jouant un rôle non négligeable dans la survie des populations locales.

Il existe plusieurs dans les PMEfs. Mais de façon générale, il y a deux grands secteurs de PMEfs qui ont été retenus dans cette étude : les PMEfs liées aux produits forestiers ligneux (PFL) et celles liées aux produits forestiers non ligneux (PFNLs). Dans chaque secteur, se développent ainsi, des sous-secteurs selon les typologies de PFL (bois de scie, charbon de bois, stick et bambous, bois de chauffe) et de PFNLs (végétal, animal, boisson, et pharmacopée).

Dans cette optique, il devient curieux et utile d'analyser la contribution des PMEfs de l'ex province orientale à la survie des ménages impliqués dans l'exploitation, la commercialisation et la transformation des produits forestiers.

Comment les activités de PMEfs en Province Orientale démembrée contribuent-elles à la survie des ménages locaux ? Telle est la question principale à partir de laquelle, découlent les deux questions subsidiaires ci-après:

- Quels sont les obstacles rencontrés par les PMEfs dans l'exercice de leur activité ?
- Comment les activités des PMEfs impactent-elles sur la gestion durable des ressources exploitées dans l'ex. Province Orientale?

2. Hypothèses de l'étude

En guise d'hypothèse centrale, il ressort que les activités des petites et moyennes entreprises forestières dans l'ex Province Orientale génèrent des revenus indispensables aux moyens d'existence des ménages locaux (santé, scolarisation des enfants, logement, habillements, autres investissements).

Les obstacles rencontrés par les PMEfs dans l'exercice de leurs activités sont de plusieurs ordres. Ils englobent les aspects administratifs (tracasseries administratives), financiers (difficile accès aux crédits et au marché étranger, mévente), écologique (difficile accès à la ressource, rareté de celle-ci, périodicité des ressources) et sociaux (diversité des charges sociales).

En dépit de la contribution de petites et moyennes entreprises forestières de l'ex Province Orientale aux moyens d'existence des ménages, leurs activités portent préjudice à la gestion durable des ressources exploitées allant de leur éloignement des voies d'évacuation, leur rareté, à la destruction des forêts, de la biodiversité et des écosystèmes forestiers.

3. Objectifs de l'étude

La présente étude poursuit l'objectif principal suivant : démontrer la contribution de PMEFS aux moyens d'existence des ménages.

Subsidiairement, il est question de :

- Cerner les obstacles rencontrés par ces PMEFS dans l'exercice de leurs activités ;
- Analyser les impacts des activités des PMEFS de la Province Orientale sur la gestion durable des ressources exploitées.

4. Méthodologie

4.1. Sources (collecte) des données

La réalisation de la présente étude s'est essentiellement basée, pour besoin de collecte d'informations, sur la technique documentaire, l'entretien semi-structuré et les interviews. En effet, l'abondance de la littérature sur les petites et moyennes entreprises d'une part (Lautier *et al.*, 1991 ; Omasombo Tshonda, 1991 ; de Villers, 2002, PNUD, 2009 ; Benneker *et al.*, 2012, Marie-Ange Muyamba Ngoya, 2014) et sur les stratégies de subsistance des communautés locales autour de la forêt d'autre part (Toirambe, 2007 ; Shango Mutambwe, 2010 ; (FAO), 2011 ; Tabin Lissendja *et Begaa*, 2012 ; Matthieu Mamiki, 2014), ont largement servi à la collecte documentaire de données recherchées. La lecture des ouvrages s'est avérée importante pour enrichir la problématique et nous servir de guide dans la confection des interviews et guide d'entretien. Ces données documentaires ont été complétées par des données d'entretiens semi-structurés réalisés avec les entrepreneurs (exploitants et vendeurs des produits forestiers) à l'aide d'un guide comportant des questions fermées et ouvertes (Gavard-Perret *et al.*, 2012). Outre l'identification des enquêtés, les questions formulées dans ce guide ont abordé cinq principaux thèmes. Il s'est agi de la genèse et évolution de l'activité, de la production ou vente des produits, des aspects légaux, des impacts socioéconomiques sur le ménage et des aspects divers centrés sur les difficultés (obstacles) et stratégies mises en œuvre pour les contourner.

Quelques interviews ont été réalisées en vue de compléter les informations manquantes pour rendre complètes les données dont la présente étude avait besoin. Elles ont été réalisées auprès des personnes ressources dans les villes de Kisangani, de Bunia, de Buta et dans les territoires d'Aketi, de Bondo (actuelle province de Bas-Uélé), de Dungu (actuelle province de Haut-Uélé), d'Isangi, de Bafwasende, de Banalia, d'Ubundu (actuelle province de la Tshopo), de Mambasa et d'Aru (actuelle province de l'Ituri).

Les consultations des ouvrages ont pu se réaliser dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur du milieu : Institut supérieur d'études agronomiques de Bengamisa (ISEA-Bengamisa), Institut facultaire des sciences agronomiques de Yangambi (IFA/Yangambi) et à l'Université de Kisangani (UNIKIS) dès le mois de mai 2017 et se sont poursuivies après la descente sur le terrain. Lors de la descente sur le terrain, nous avons interviewé les autorités administratives, notamment les administrateurs de Territoires ou les chefs de secteurs et leurs collaborateurs (le chef de bureau de l'environnement, conservation de la nature et développement durable, l'agronome, l'inspecteur de service de l'environnement, etc.). Les entretiens avec les exploitants et vendeurs des produits forestiers se sont réalisés durant les mois de juin et juillet 2017, soit 3 jours par entité. La zone d'étude étant vaste, nous nous étions divisés en deux groupes lors de la collecte des données : un s'est rendu dans le Haut-Uélé et l'Ituri, l'autre dans le Bas-Uélé et la Tshopo. Dans la Ville de Kisangani, les deux groupes ont travaillé ensemble.

4.2. Echantillon de l'étude

Les PMEfs en Province orientale démembrée sont légions et parfois dynamiques pour quelques-unes. Le manque de maîtrise de leur effectif total ne nous a pas permis de recourir à la méthode probabiliste d'échantillonnage. Finalement, c'est l'échantillon à choix raisonné, fondé sur la méthode de quota (Loubet del Bayle, 2000), qui a été retenu dans cette recherche. Le choix des individus soumis aux entretiens était fait selon la technique de convenance¹

1 Cette technique consiste à retenir les enquêtés ayant marqué leur accord pour être soumis aux entretiens.

(Gavard-Perret *et al.*, 2011). Pour les exploitants artisanaux de bois, l'échantillon était de 23 sujets. Le nombre des entrepreneurs enquêtés qui œuvrent dans le sous-secteur des produits forestiers non ligneux était de 73. Par ailleurs, notons qu'outre les entrepreneurs, un intérêt particulier a été accordé aux acteurs étatiques précités, eu égard à la pertinence des informations qu'ils détiennent sur les aspects réglementaires de PMEfs.

4.3. Traitement et analyse des données

Les données collectées ont été analysées afin de dégager l'apport de ce secteur sur les moyens d'existence des ménages et son incidence sur les ressources exploitées. Le dépouillement et le traitement des données ont été réalisés en tenant compte de la nature de ces dernières. Trois opérations ont marqué ce processus. La première a consisté à l'encodage des informations dans un tableur Excel. La deuxième a porté sur le nettoyage de la base des données à travers la fonction de « trier et filtrer » sur Excel. La dernière phase était centrée sur le traitement et l'analyse, débouchant sur la production des graphiques et tableaux. L'usage des logiciels « Excel » et « R » a été donc indispensable dans ce processus. Pour les données quantitatives, la comparaison des résultats a mis l'accent sur les valeurs moyennes observées entre les provinces. Les interviews individuelles ont été analysées en mobilisant l'analyse de contenu indirecte pour cerner les non-dits des enquêtés. Comme on peut le constater, l'étude a recouru à deux types d'analyse des résultats : l'analyse statistique ou quantitative et l'analyse qualitative. Les résultats présentés dans cette étude ont fait l'objet d'une validation interne (à travers la rigueur dans la collecte et le traitement des données par les instruments appropriés) et externe (grâce à leur présentation devant les chercheurs et parties prenantes du secteur en étude au cours de l'atelier de validation des résultats organisé par Tropenbos RDC le 30 mai 2017).

5. Milieu d'étude et ses multiples potentialités de développement

Sur une superficie de 2.345.095 Km² que comprend la RDC, les forêts couvrent environ 145 millions d'hectares, ce qui représente 62% du territoire national. Selon les statistiques du ministère congolais de l'environnement, reprises par Sayer (1992); Carpe (2000); Lelo Nzuzi *et al.* (2004); SPIAF (2004) ; Trefon (2004), les forêts denses humides représentent 37% du territoire national, celles sèches 19%, les forêts marécageuses 4% et les forêts de montagnes 2% . On est donc en face d'une grande réserve de biodiversité au cœur du continent africain. Concernant l'étendue occupée par les formations forestières, l'ex Province Orientale, site de la présente étude, est subdivisée à elle seule en trois zones phytogéographiques : la forêt couvre 350.000Km²; la savane est située au Nord des Uélé et de l'Ituri; la végétation hétérogène d'altitude composée de savanes arborescentes est retrouvée dans une partie de l'Ituri.

Le relief de cette ex province est constitué dans sa partie Sud, des plaines avec des dénivellations douces, noyées sous une végétation équatoriale très dense et humide. Le terrain se relève très progressivement en direction du Nord et devient quelque peu vallonné. Cette province est également dotée des parcs nationaux (Maiko, Garamba et Lomami), des réserves forestières (Réserve de faune à Okapis / RFO, réserve forestière de Yoko, réserve de biosphère de Yangambi,...) et des domaines de chasse dont Azandés, Bili-Uélé, Gangala-Bodio, Rubi-Tele.

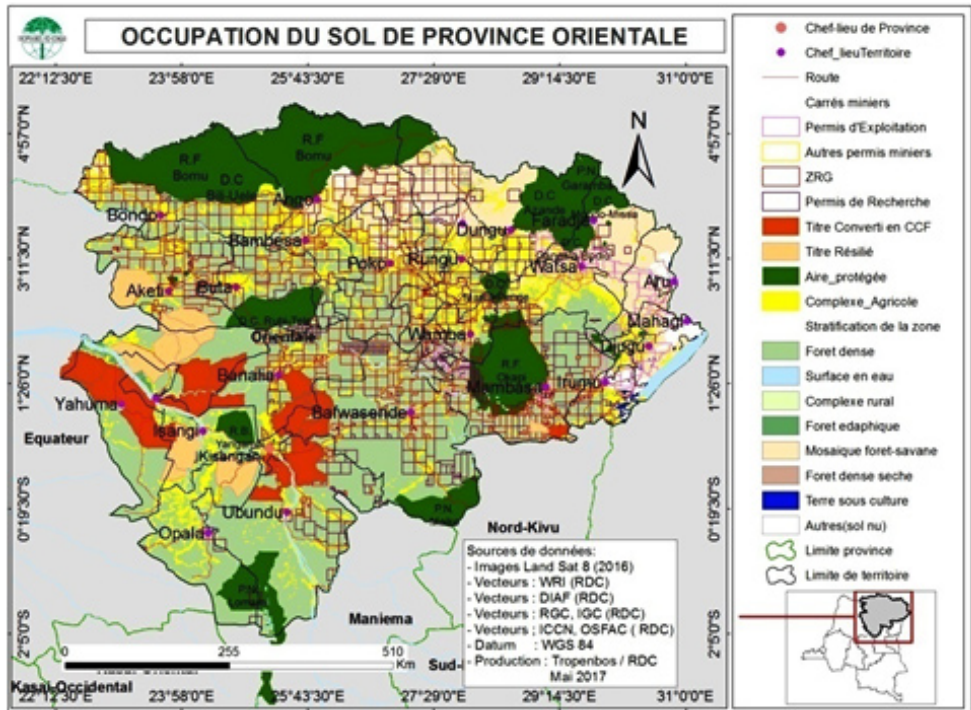
Parlant du réseau routier, la Province Orientale disposait entre 1921 et 1947, d'un réseau routier le plus développé du pays. Celui exploité autrefois par la société VICICONGO en 1960 représentait 15 000 Km, soit plus d'un dixième de l'ensemble du tracé du Congo belge (140 000 Km), souligne Omasombo Tshonda (2014). De nos jours, ce réseau routier, d'un total de 10.348Km dont 3. 658 Km d'intérêt national avec seulement 178Km revêtus, 3. 615Km d'intérêt régional et 3.075Km d'intérêt secondaire, se trouve dans un piteux état quant à sa praticabilité. Pourtant le tracé de la route transafricaine, en cours d'élaboration doit relier l'Afrique

occidentale à la sous-région des Grands Lacs. Elle passe à travers la Province Orientale et le Nord-Kivu par l'axe Nord du Bondo-Buta-Kisangani-Komanda-Beni-Kasindi². Les routes de desserte agricole en Province Orientale sont parmi les plus denses du pays avec 18.930Km (RDC/PO, 2011). Outre le réseau routier, cette province dispose aussi d'un réseau ferroviaire important mais aussi en délabrement. Il s'agit du réseau assuré autrefois par le chemin de Fer des Uélé (CFU) reliant le territoire d'Aketi à Mungbere en Province Orientale et Bumba dans l'ancienne province de l'Equateur. La Société Nationale des Chemins de fer du Congo(SNCC) assure quant à elle le transport entre Kisangani et Kindu au Maniema en passant par Ubundu, sur une longueur d'environ 430Km. Mais du territoire d'Ubundu à Kisangani, le réseau ferroviaire est de 128 Km. Kindu et Ubundu sont reliés par le fleuve sur une distance de 309Km. Le réseau fluvial part de Kisangani à Kinshasa. La province dispose de trois ports : un dans la Ville de Kisangani, un autre à Aketi. Ces réseaux routier, ferroviaire et fluvial constituent ainsi des potentialités d'acheminement et d'évacuation des produits forestiers vers des centres de consommation nationaux et sous régionaux.

La flore de la Province Orientale est très riche. La faune est aussi très riche avec une diversité d'espèces vertébrées dont les amphibiens et reptiles (Ross, 1989), les poissons, les oiseaux et les mammifères (Hart, 2007). L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo (Omasombo Tshonda, 2014). On y trouve des espèces rares telles que l'Okapi (à la RFO et Maiko), éléphant, gorille de plaine, buffle, (Parcs de Garamba et de Maiko), etc. (FAO, 2002), le bonobo (au Parc de la Lomami). La Province Orientale dispose aussi d'énormes ressources minières dont l'or dans la zone de Kibali (Ituri et Haut-Uélé), le fer et la bitume (non encore exploités à Tshopo), le diamant, le coltan, la cassitérite et le pétrole. La potentialité des ressources forestières, minières, agricoles et fauniques dont dispose la province se constate à travers les différentes formes d'occupation du sol représentant

2 C'est la route nationale 4 qui a été réhabilitée et a permis de relier les ex districts de l'Ituri et de Bas-Uélé à la Tshopo et même à la Province de l'Equateur jusqu'à Bumba Bumba. Cette réhabilitation a permis la reprise de certaines activités commerciales dont principalement l'exploitation de bois et le tourisme dans la réserve de faune à Okapi.

les sites d'exploitation et de conservation des ressources naturelles (carte 1).



Carte 1 : Occupation du sol en Province Orientale démembrée.

Sur le plan de la formation, on y rencontre la troisième université du pays, à savoir l'Université de Kisangani, qui organise des facultés dont les diplômés sont capables d'assurer la surveillance des activités d'exploitation forestière. A côté de cette université, il y a l'Institut facultaire agronomique de Yangambi (IFA/Yangambi), l'Institut supérieur d'études agronomiques de Bengamisa (ISEA/Bengamisa), l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA), l'Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomiques de Yonka, l'Institut Géographique du Congo(IGC). Ces institutions constituent des atouts, voire des forces sur le plan de la gestion et exploitation durables des ressources forestières.

Toutes ces potentialités, associées à la diversité des ressources forestières, fauniques et minières, constituent ainsi des forces capitales, en termes de réserves économiques sur lesquelles le pays

tout entier peut compter pour la réduction de la pauvreté et la gestion durable des forêts au profit de la population. Cependant, il n'en n'est pas le cas. Les populations de cette province vivent en majorité dans la pauvreté et n'ont pas accès facile aux moyens financiers. L'indice de la pauvreté en ex Province Orientale est de 75,5%. Il est plus fort en milieu urbain (83,4%) qu'en milieu rural (73,5%) (RDC/PO, 2011). Ce qui laisse croire que le milieu rural est pourvoyeur des richesses et d'opportunités de développement, notamment sur base des PFLs et PFNLs. Si lesdites potentialités sont bien exploitées, bien canalisées, bien protégées, et mises à la portée des populations, elles peuvent assurer la sécurité alimentaire et stimuler la création des revenus. Par ailleurs, les migrations des populations d'autres provinces, notamment le Nord et le Sud Kivu, y compris le Maniema, peuvent à première vue constituer des menaces pour cette province à faible densité (17,9h/Km²: RDC/PO, 2011). Mais en même temps, ces migrations lui sont bénéfiques dans la mesure où ces populations migrantes constituent une main d'œuvre dans l'agriculture et même l'exploitation forestière.

Sous un autre angle, les populations n'ont pas accès facile aux crédits pour développer des initiatives entrepreneuriales durables. On y note également la quasi-absence de développement des entreprises d'extraction et de transformation des produits miniers et agricoles. C'est donc autour de la forêt que les populations urbaines et rurales tirent leur survie en créant de PMEFS individuelles ou collectives.

6.Subdivision de l'étude

Pour analyser en détail la contribution de PMEFS de l'ex Province Orientale aux moyens d'existence des ménages, la présente étude est subdivisée en deux parties essentielles, hormis l'introduction et la conclusion. La première partie est axée sur la contribution des PMEFS aux moyens d'existence des ménages dans l'ex Province orientale, en mettant en exergue, les principaux types de marchés de vente des produits exploités ainsi que les obstacles auxquels sont confrontés les exploitants. Les PMEFS analysées à ce niveau sont celles impliquées dans l'exploitation (artisanale) et la

commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux. La seconde partie analyse les incidences des activités des PMEfs sur la gestion durable des ressources exploitées.



Chapitre premier

Contribution des PMEFS aux moyens d'existence des ménages en Province Orientale démembrée

Outre les considérations d'ordre théorique, axées sur la clarification des concepts utilisés, ce chapitre met l'accent sur la contribution de PMEFS aux moyens d'existence des ménages. Deux grands secteurs sont analysés à cet effet : les PMEFS créées dans le domaine d'exploitation des produits forestiers ligneux et celles issues de la collecte des produits forestiers non ligneux.

1.1. Considérations théoriques

Les concepts utilisés dans cette étude peuvent revêtir plusieurs entendements selon les disciplines, les milieux et les auteurs. Leur compréhension universelle pose parfois d'énormes problèmes. Ce point permet de circonscrire le contexte dans lequel, chacun des concepts est utilisé dans le cadre de cette étude. Il analyse également le cadre juridique de gestion des produits forestiers.

1.1.1. Comprendre les petites et moyennes entreprises forestières

Selon les propos de Macqueen (2008), en Afrique, des millions de personnes dépendent principalement des forêts naturelles pour leur subsistance. À ce nombre, s'ajoutent 350 millions de ruraux pour qui la forêt représente un filet de sécurité ou une source de revenu complémentaire. D'après les estimations, dans de nombreux pays en développement, les PMEFS comptent pour 80 à 90 % de la foresterie et plus de 50 % de l'emploi dans le secteur forestier. Elles jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté en produisant de la richesse locale, en sécurisant les droits des communautés sur les ressources, en contribuant à la création du capital social via

les associations professionnelles, en favorisant une plus grande responsabilité environnementale locale et en contribuant à la préservation de l'identité culturelle. Toutefois, elles sont également confrontées à des problèmes particulièrement complexes dont certains seront étayés dans cette partie de l'étude. Conformément à la réglementation congolaise³, une PMEFS peut être considérée comme une initiative économique visant à réaliser un bénéfice par une activité liée à la forêt. Elle emploie 10 à 100 personnes à temps plein et son chiffre d'affaires annuel se situe entre dix mille et 30 millions de dollars américains, ou dont la consommation annuelle de bois rond atteint 3.000 à 20.000 m³ (Mayers, 2006). Dans le cadre de cette étude, il est difficile pour nous de retenir cette définition qui ne reflète pas la réalité des milieux ruraux et même urbains de l'ex Province Orientale, où les filières de PFL et de PFNL ne réalisent que difficilement 100USD/ménage (Adebu et Abdala, 2012). Pour nous, par petite et moyenne entreprise forestière, nous attendons toute activité organisée pour la production et la commercialisation des produits forestiers, activité exercée par une personne physique ou morale en vue d'obtention de revenu susceptible de contribuer à la survie du ménage.

1.1.2. Entendement des produits forestiers

La forêt est un milieu d'une grande richesse où se trouve une multitude des produits qui peuvent être classés en deux catégories: les produits forestiers ligneux (PFL) et les produits forestiers non ligneux (PFNL). Les bois de chauffage, les bois d'œuvre et les produits issus des produits de bois de la deuxième transformation (meubles, charpente de construction,...) sont classés dans la catégorie de produits forestiers ligneux. Par contre, les parties des arbres (écorces, racines, fruits, feuilles,...), les plantes forestières récoltées pour leur vertus alimentaires ou pharmaceutiques, les champignons, les animaux récoltés (escargot) ou chassés pour leur fourrure ou leur viande sont considérés comme produits forestiers non ligneux,

3 Arrêté Ministériel n°020/CAB/MIN/FINANCES/2010 du 25 mars 2010 modifiant certaines dispositions de l'Arrêté Ministériel n°015/CAB/MIN-FINANCES/2008 du 21 août 2008 portant mesure d'application de la loi n°06/004 du 27 février 2006 sur le régime Fiscal applicable aux petites et Moyennes Entreprises en matière d'impôt sur les revenus professionnels et d'impôt sur le chiffre d'affaires.

appelés aussi produits forestiers secondaires ou mineurs.

Les produits forestiers ligneux sont liés globalement au bois scié ou coupé, aux panneaux dérivés du bois, aux copeaux et à la pâte de bois. Ils sont principalement destinés à l'utilisation individuelle de bois bruts pour de grandes constructions et aux activités industrielles et/ou commerciales (Degrande et al, 2006 ; Biloso, 2008). On peut y ajouter les bambous qui sont de plus en plus utilisés dans la construction en milieu rural et urbain (clôture des maisons, cases, matériels de plafond de maison ou cases, etc.).

Définir les PFNL n'est, certes pas une affaire si aisée qu'on puisse le penser. Ceci autant qu'il est difficile de préciser quels sont les produits forestiers non ligneux. Serait-ce tout ce qui provient de la forêt ou seulement des produits de consommation et de soins d'origine forestière. La littérature engagée à ce propos souligne que les PFNL sont les produits naturels d'origine forestière à vocation alimentaire, médicinale ou de construction. C'est dans ce sens que Ndoye et Awono (2005) identifient parmi les PFNL, les produits végétaux et animaux tels que : feuilles, racines, écorces d'arbre, fruits sauvages, épices, herbes, condiments, fibres, lianes, résine d'arbre, noix, champignons, chenilles, gibiers, escargots, ou tout autre insecte et plante qui provient de la forêt.

La FAO (2001) définit les PFNL comme étant « l'ensemble de biens et services pouvant être vendus, autoconsommés ou être utilisés par l'industrie comme source de matières premières et qui proviennent des ressources renouvelables et de la biomasse forestière ». Ce sont des produits dont l'exploitation reste quasiment artisanale et qui profite à augmenter tant soit peu les revenus des ménages des populations locales ou rurales (Biloso, 2008) et même périurbaines et urbaines. Chandrasekharan (1995), ajoute dans cette gamme, « des aliments, des comestibles, des médicaments, des animaux et des produits tirés d'animaux, des matières premières pour l'artisanat et des produits utilisés en construction ou lors des manifestations culturelles ou religieuses ». Tsiamala-Tchibangu et Ndjigba (1998) retiennent quant à eux que ce sont de matériels biologiques qui peuvent être extraits des forêts naturelles et leur utilisation destinée à des fins de récréation, parc ou réserve ».

Quant à leur subdivision, la FAO défend deux types à savoir :

- a. les PFNL d'origine végétale. Dans cette catégorie, la FAO (2001), distingue 8 sous-catégories des PFNL englobant: aliments; fourrage; matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques ; matière première pour la préparation de colorants et de teintures; matière première pour la fabrication d'ustensiles (vanne, paniers, tanins, éponges, nattes et volières), d'objets d'artisanat et pour la construction (liane, paille, chaume, marantacée, etc.) ; plantes ornementales; exsudats et autres produits végétaux. Dans cette gamme, devraient faire partie, les champignons mais certains auteurs dont Toirambe (2005) voudraient en faire une catégorie différente.
- b. Les produits forestiers non ligneux d'origine animale comprenant la viande de brousse ou gibier, les animaux vivants ou cuits, les peaux et trophées, les poissons (vivants, ornementaux), les reptiles, les insectes, les fourrures, les os, les œufs d'oiseaux et des reptiles, les dents, les coquilles, les griffes, les plumes d'oiseaux, les poils, les cornes, les queues, les huiles de poissons et de serpents, le miel sauvage et la cire d'abeille, etc. Ils sont considérés comme un règne indépendant des plantes vasculaires.

La diversité des PFNL induit qu'ils font participer beaucoup d'acteurs et connaissent une transformation multiforme qui va de l'exploitation à l'état naturel à la commercialisation ou la consommation. Comme rôle socioéconomique, ces produits servent à la consommation ou alimentation (Nsosso, 2002), à la médecine (pharmacopée), à la construction, à l'ornement, à l'artisanat, au cordage, à l'emballage, à la toiture de maison, au plafond de maison, à la clôture de maison, à la coloration, à l'arôme (parfumerie), à chasser les mauvais esprits (encens), etc. Ces rôles alimentaires et socio-économiques rendent compte de la diversité entrepreneuriale qui peut provenir des PFNL. Chaque type de PFNL a la possibilité de créer une PMEFS tant en milieu rural qu'urbain.

1.1.3. Cadre juridique d'exploitation des PFL et PFNL en RDC

a. Lois, règlements et mesures relatifs aux PFL

L'exploitation et la commercialisation des PFL sont régies par la loi n°011-2002 du 29 août 2002 portant code forestier avec les textes réglementaires y relatifs. L'exploitation artisanale de bois en RDC a été régie de 2006 à 2016 par l'arrêté 035/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006 relatif à l'exploitation forestière. Actuellement, c'est l'arrêté n°84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation des bois d'œuvre qui régit ce secteur. Le permis de coupe artisanale est délivré aux exploitants personnes physiques agréées, utilisant notamment une scie en long ou une tronçonneuse mécanique. Il donne le droit à son titulaire de couper le bois uniquement dans une forêt des communautés locales. Il est délivré par le Gouverneur de la province dont relève la forêt sur proposition de l'administration provinciale chargée des forêts. Un exploitant artisanal n'a droit tout au plus qu'à deux permis par an (100 ha). Un exploitant artisanal est de nationalité congolaise.

b. Lois, règlements et mesures relatifs aux PFNL

L'utilisation de PFNL est régie par la loi n°011-2002 du 29 août 2002 portant Code forestier, notamment à travers ses dispositions liées à l'exercice des droits d'usage et du prélèvement soumis à la détention des autorisations (articles 36 à 44). Pour ce qui est de la chasse, c'est la loi n°82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse qui prévoit un régime d'autorisation et des dispositions relatives à la commercialisation de ces produits. Ensuite, l'arrêté ministériel n°014/CAB/MIN/ENV/2004 du 12 février 2004 détermine des mesures réglementaires pour la mise en application de ladite loi.

1.1.4. Règles et modes traditionnels de régulation des PFNL

Comme le note Vundu (2006), les populations locales ont pendant longtemps pratiqué des us et coutumes permettant la régulation des produits forestiers ou de la forêt, lesquels favorisaient la gestion

durable de la ressource. A titre illustratif, Shango Mutambwe (2010) cite :

- *la création et l'entretien des forêts sacrées ou arbres sacrés;*
- *la pratique des coupe-feux saisonniers en vue d'assurer la défense des forêts environnantes des villages ;*
- *la pratique des jachères favorisant la régénération et la reconstitution des végétaux utiles à l'alimentation ou à la pharmacopée ;*
- *la domestication de certaines espèces végétales telles que le palmier à huile, le « safoutier » (*Dacryodes edulis*) ;*
- *l'interdiction d'abattage de certaines essences porteuses des chenilles.*

Cependant, il est à noter que plusieurs facteurs dont l'accroissement démographique, le recul des règles coutumières, l'accroissement des besoins vitaux traditionnels et l'apparition de l'esprit mercantiliste, la mauvaise gouvernance ayant entraîné les conflits sociopolitiques et l'accroissement de la pauvreté, ont fait que ces populations abandonnent la plupart des traditions régulatrices pour adopter des méthodes de récolte qui détruisent la ressource ou compromettent sa pérennité. Les cas les plus stigmatisés sont la déforestation due aux pratiques agricoles, la pratique des feux de brousse comme mode de chasse, ou encore la capture des oiseaux au moyen des filets, la pêche de poisson au moyen de moustiquaire imprégnée (Vundu, 2006).

De façon globale, il ressort des interviews réalisées pendant les investigations que la maîtrise des textes précités est différente d'un milieu à un autre ; d'une population à une autre. Et que cette connaissance est liée à la présence ou pas des ONG d'obédience environnementale nationale ou internationale qui sensibilisent les populations à ce propos. Cette situation crée des inégalités de maîtrise des textes juridiques sur les PFNL et les PFL et les activités y relatives.

1.2. Diverses contributions des PMEfs aux moyens de subsistance des ménages en Province Orientale démembrée

Il est de plus en plus prouvé que les populations congolaises vivent plus de l'économie informelle que formelle. Cette acceptation est la conséquence de ce que d'aucuns appellent la « faillite de l'Etat » congolais. Celui-ci n'est plus à mesure d'assurer à sa population toute la sécurité existentielle. La population se livre donc à l'expression susdite « article 15, débrouillez-vous pour vivre ». L'Etat congolais est resté quasiment un fantôme qui ne dit plus son nom. Le secteur informel paraît donc comme un salut où tout le monde va assurer sa survie. Et la forêt, avec toutes ses ressources, constitue le secteur le plus important où les populations fondent leur espoir de survie. Mais quelles sont les options entrepreneuriales par sous-secteurs de PMEfs dans l'ex Province Orientale ? Comment chaque filière des produits forestiers crée-t-elle une PMEf et participe-t-elle à la survie et à l'augmentation des revenus des ménages ruraux et urbains ? Telles sont les préoccupations majeures qui constituent l'objet de la présente section de l'étude.

Comme mentionné plus haut, au regard des rôles que joue chaque produit forestier, deux grandes catégories des produits forestiers ont retenu l'attention de la présente étude. Il s'agit des produits forestiers ligneux et des produits forestiers non ligneux.

1.2.1. Les PMEfs créées pour l'exploitation des PFL

De la forêt, on tire les produits forestiers ligneux qui intéressent une multitude d'exploitants industriels et artisanaux. L'exploitation de ces produits assure la survie de beaucoup de ménages ruraux et urbains. Elle a pris de l'ampleur du fait du déficit d'emploi dont souffrent les jeunes hommes et femmes tant en milieu rural qu'urbain. Dans les produits forestiers ligneux, il y a principalement : le bois de scie, le charbon de bois, le bois de chauffe, les sticks et les bambous.

Ces PFL sont utiles pour divers usages, notamment la construction. Mais pour le bambou, outre la construction, il constitue l'or de la

forêt qui lutte contre les érosions, il sert au refuge des reptiles, et peut être utilisé dans la fabrication de papier et de cure dent. Les bambous sont utilisés aussi dans la fabrication des radeaux pour le transport fluvial des divers produits alimentaires, des bois de scie, de charbon de bois, des sticks etc. Or la province orientale démembrée est parmi les provinces les mieux dotées en bambous. Arrivés à la destination (centres urbains), ces bambous sont vendus pour servir d'autres activités, notamment la construction, la cuisson des aliments ou de boissons alcoolisées.

1.2.1.1. Les PMEFS basées sur le bois d'œuvre

Le terme « bois d'œuvre » s'applique aux bois propres à tous les emplois autres que le chauffage et la cuisson (domestique ou autre). Les bois d'œuvre se divisent en bois de service et bois de travail. Les bois de service sont ceux qui servent aux constructions civiles et navales ; les bois de travail ou d'industrie comprennent les bois employés par différents métiers tels que la menuiserie, l'ébénisterie, le charronnage, la tonnellerie, etc. (Ngoy, 2012). L'abattage illégal et le commerce qui s'y rattache sont des problèmes complexes qui ont des retombées environnementales, sociales et économiques de grande envergure (FAO *et al.*, 2006).

L'exploitation forestière pouvait représenter un secteur économique important pour la RD Congo, mais fort malheureusement, elle ne contribue qu'à 0,7 % au PIB du pays (GREENPEACE, 2007). Très longtemps, les populations de l'ex Province Orientale souffraient des besoins de matériels de construction dont le bois d'œuvre. Les rares entreprises forestières dont BEGO Congo à Kisangani, Compagnie Forestière de Transformation (CFT), AMEX-BOIS, LA FORESTIERE, Société industrielle et forestière du Congo (CIFORCO), ne parvenaient pas à soutenir les besoins locaux en bois d'œuvre pour les populations locales. Leurs productions étaient plus orientées vers l'exportation. C'est l'exploitation artisanale, analysée dans cette étude, qui est venue assouvir les besoins de ces populations en bois. Pour Adebuet al.(2009), l'exploitation artisanale attire de centaines d'opérateurs économiques. Elle est devenue un véritable business pour les hommes et les femmes sans emploi rémunéré en ville et en milieu rural. L'exploitation artisanale concurrence même

celle industrielle dans la mesure où sa production est grande. Les PMEfs fournissent donc aux marchés nationaux et régionaux la gamme extrêmement diversifiée des PFL qui se trouve dans cette province (Benneker et al., 2012). Cette exploitation se fait par des scies à long, tronçonneuses en ce qui concerne l'abattage, mais il y a aussi des scieries pour le traitement de ces bois coupés. Ainsi dans l'exploitation artisanale de bois, une multitude des PMEfs s'est développée, rendant ainsi ce domaine pourvoyeur d'emplois et de moyens de subsistance à la population.

Il s'agit notamment des propriétaires de scies et de tronçonneuses, des exploitants artisanaux (commerçants ou commerçantes), des scieurs ou machinistes de tronçonneuses et leurs aides, des transporteurs ou « bombeurs », des transporteurs à véhicule, des cuisiniers ou cuisinières et des déchargeurs. Chacun de ces acteurs ou actrices tire profit à l'exploitation de bois et subvient à ses besoins.

Un propriétaire de tronçonneuse lorsqu'il fait louer sa machine, gagne par mètre cube, 20 USD pour le bois de coffrage, 25 USD pour le bois dur/rouge. Le machiniste gagne 15 USD pour 1 mètre cube de bois de coffrage et 20 USD pour 1 mètre cube de bois rouge. Or, le machiniste peut abattre et scier au moins 5 à 7 mètres cubes de bois de coffrage par jour et 3 à 5 mètres cubes de bois rouge. Ce qui donne la possibilité à l'un et à l'autre de gagner entre 75USD à 100USD par jour. Toutefois, il y a lieu de souligner que le sciage ne se fait pas chaque jour de l'année. Il existe des moments des « campagnes » pendant lesquels, l'activité est exercée avec acuité. En outre, avant de produire du bois scié, des phases préparatoires existent (achat des arbres, entretien de piste de portage, abatage, etc.). Après le sciage, interviennent les phases de transport et de vente. Ceci renvoie le machiniste au repos jusqu'à ce qu'une nouvelle campagne soit lancée. Il peut par ailleurs être sollicité par un autre exploitant artisanal pendant ce temps. Les « bombeurs » ou colporteurs de bois du site d'abatage vers le site d'évacuation sont groupés en deux catégories : ceux qui le font par la tête et ceux qui recourent au vélo. Le prix est pourtant le même selon la distance parcourue. Il varie entre 10 à 15USD/m³ pour le bois dur et 5 à 10USD pour le bois de coffrage.

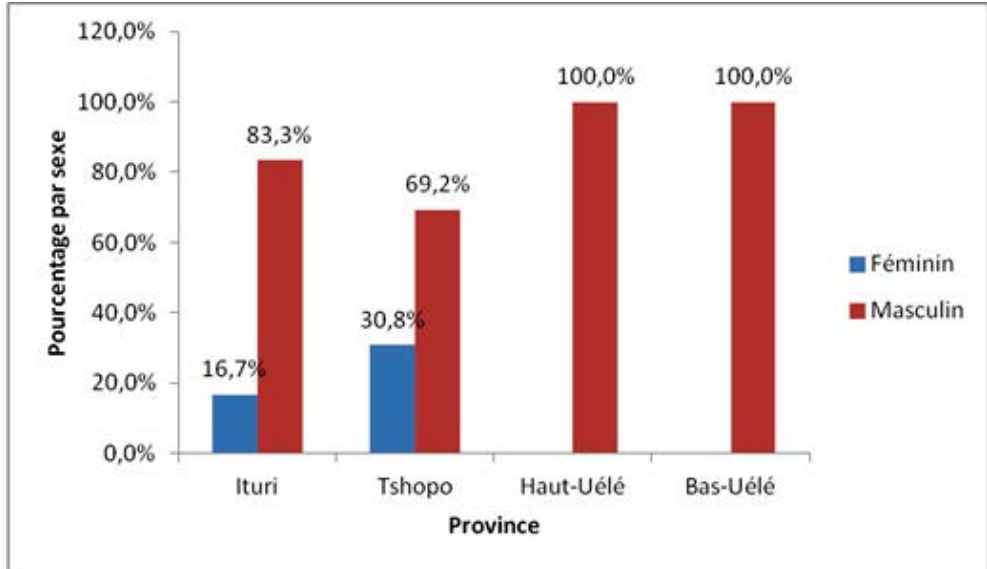
Quant à l'exploitant/commerçant, il doit disposer d'un capital conséquent pour entreprendre une telle entreprise. Car non seulement qu'il faut détenir divers documents relatifs à l'exploitation artisanale (agrément, permis de coupe, etc.), il doit aussi disposer de l'argent liquide pour commencer son activité. Lorsqu'un exploitant artisanal s'engage à l'exploitation du bois d'œuvre alors qu'il n'a pas une tronçonneuse lui appartenant, il doit la louer au prix ci-haut évoqué. Il lui faut aussi acheter du carburant (essence), du lubrifiant (SAE 40) pour la tronçonneuse et du lubrifiant usagé pour rincer la chaîne de la machine lors de sciage. C'est lui-même qui achète les arbres à couper auprès des ayant-droits lorsqu'il ne dispose pas de concession forestière légalement acquise. Il doit assurer la restauration des machinistes et « bombeurs » quotidiennement lorsqu'ils travaillent. Il doit en outre s'assurer du moyen d'évacuation par radeau, par véhicule ou par pirogue à pagaie ou motorisée en fonction du lieu d'exploitation. Enfin, arrivé au lieu de commercialisation, il doit faire face aux coûts de déchargement. Ce qui donne lieu à au moins 1 000 USD pour débiter une telle entreprise de façon légale pour plus ou moins 5m³ de bois dur et 7 à 8m³ de bois de coffrage. Ce qui est parfois difficile à entrevoir pour certains exploitants artisanaux de l'ex Province Orientale. Pour minimiser certains coûts, il faudrait faire primer les pratiques informelles à la place de celles qui sont formelles. Les revenus tirés de la filière pour ces catégories d'exploitants sont très généralement inférieurs à 100 USD/ménages par mois (Cyrille Adebu et Bernard Abdala, 2012).

Assumani *et al.*, (2011) et Nkoy Elela (2007) notent que les espèces les plus exploitées sont : Afrormosia (*Pericopsis elata*), Sapelli (*Entandrophâgma cylindricum*), Iroko(*Chlorophora excelsa*), Tola(*Gossweilerodendron balsamiferum*), Limbalu (*Gilbertiodendron dewevrei*), Mosembe, Acajou(*Khaya anthotheca*), Kosipo(*Entandrophragma candollei*), Tiama (*Entandrophragma Angolense*), Makore(*Tieghemella Heckelii*), Mutondo(*Alstonia Congensis*). Elles se retrouvent un peu partout à travers la province et ce sont les mêmes qui sont plus exploitées et préférées par les consommateurs locaux et étrangers (Ouganda, Kenya, Sud Soudan, Rwanda). Afrormosia est préféré mais coupé selon les demandes des clients sûrs car il coûte cher.

L'exploitation artisanale du bois d'œuvre produit divers impacts socioéconomiques dans la province orientale démembrée. Lissendja et Begaa (2012) ont démontré que dans la Ville de Kisangani, elle est pourvoyeuse d'emplois à travers les scieries et menuiseries. Likwandjandja, Ibofa Modiri et Benneker (2014) ont en outre souligné que les revenus des ménages ruraux proviennent entre autres de l'exploitation forestière dont la vente des arbres débout et de bois. De ce fait, l'exploitation forestière contribue à un certain niveau, à la réduction de la pauvreté, face à un pouvoir public de plus en plus démissionnaire devant ses responsabilités primaires. Elle concourt à la création d'emplois à travers les scieries et les menuiseries. Avec le gain obtenu, chaque intervenant peut ainsi satisfaire ses besoins de subsistance et assurer une certaine sécurité alimentaire pour lui-même et sa famille. Cette activité satisfait également la demande en bois des marchés locaux et régionaux, étant donné que les produits de l'exploitation industrielle sont principalement destinés à l'exportation. Dans le processus de production des bois d'œuvre, les femmes n'interviennent que dans le patronat ou la vente des produits. En effet, la quasi-totalité des produits forestiers consommés ou utilisés dans les principales villes de la province et à Kisangani sont exploités dans leurs environs immédiats ou lointains par différentes catégories d'exploitants.

Cependant, il faut dire que cette activité est aussi source des conflits dans certains milieux. Ces conflits opposent souvent les exploitants et les scieurs à cause de mauvais paiement des frais de sciage; les exploitants et les communautés locales suite au faible respect des arrangements ; les peuples autochtones et les exploitants pour non-respect de certaines espèces sacrées et violation des consignes coutumières; les exploitants artisanaux et les industriels autour des chevauchements des titres ; les communautés locales et les autorités politico-administratives pour non-respect des droits coutumiers ; les transporteurs (bombeurs) pour escroquerie parce que l'activité se réalise dans un contexte de pauvreté généralisée. Presque tous les acteurs impliqués dans l'exploitation de bois marchent sur les populations locales et leurs intérêts (Nkoy Elela, 2007). Dans l'activité d'exploitation, les femmes sont moins représentées (figure 1).

Figure 1. Aperçu sur la participation en termes de genre dans l'exploitation de bois d'œuvre en province orientale démembrée

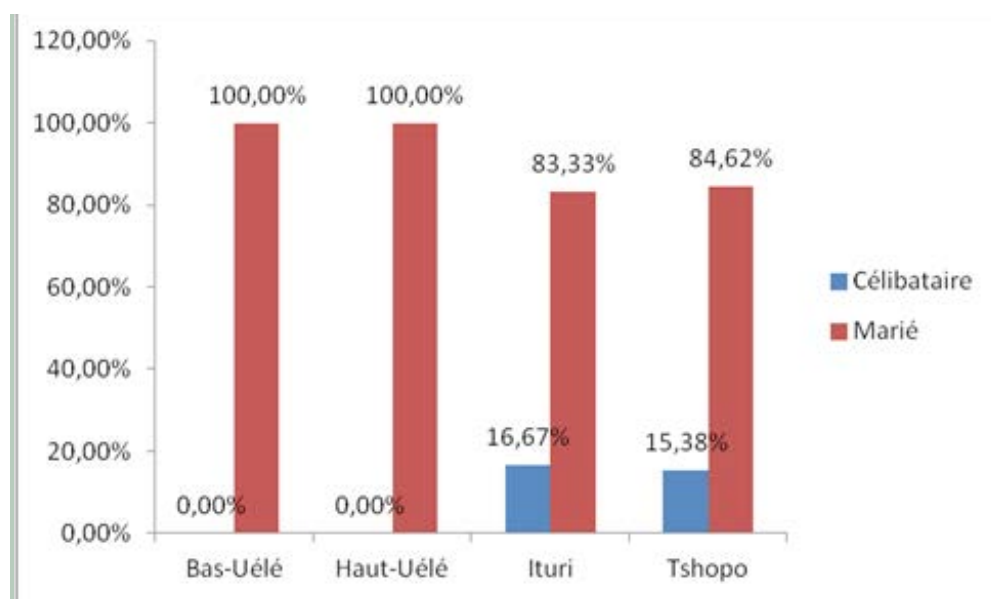


La figure 1 révèle que, si les femmes sont présentes dans le secteur de bois d'œuvre, elles ne le sont pas dans toutes les provinces issues de l'ex-province orientale. Dans les provinces du Haut et Bas Uélé, les femmes ne sont pas d'exploitantes affichées de bois d'œuvre. Ceci peut s'expliquer par le fait que dans ces deux provinces, il y a encore un fort activisme des groupes armés étrangers, telle la LRA. Dans les deux autres provinces, à savoir l'Ituri et la Tshopo, il y a participation des femmes dans l'exploitation de bois d'œuvre. En Ituri, il y a 16,7% de femmes qui sont présentes dans cette activité qui se déroule en grande partie dans le territoire de Mambasa qui est un peu paisible, outre quelques attaques sporadiques de Mai-Maï du groupe du feu Morgan Sadala. Dans l'actuelle province de la Tshopo, l'on note 30,8% de femmes qui sont actives dans cette activité du fait de la situation paisible qui règne dans cette province, en particulier dans les territoires d'Ubundu, de Banalia, d'Isangi, d'Opala et dans le secteur de Lubuya Bera. Le territoire de Bafwasende connaît un peu de troubles mais qui n'affectent pas trop cette activité. Quant aux hommes, ils sont présents dans toutes les provinces avec une proportion de 100% dans les Haut et Bas-

Uélé et 69,2% dans la province de la Tshopo. Outre cette dimension d'activisme des groupes armés, la sous-représentativité des femmes est aussi expliquée par la nature de l'activité. En effet, l'exploitation artisanale des bois fait intervenir des travaux lourds à la fois dans la forêt et dans le village. Les femmes ont ainsi du mal à supporter ces travaux, même si ce sont les employés qui le font à leur place. Elles ont également peur des abus causés par les employés.

Puisqu'il s'agit de petites et moyennes entreprises forestières, l'enquête s'est appesantie aussi sur l'état civil des acteurs pour savoir comment les différents groupes matrimoniaux : célibataires ou mariés participent dans l'activité (figure 2). La figure suivante en donne des renseignements.

Figure 2. Aperçu sur l'état-civil des exploitants artisanaux de bois d'œuvre en province orientale démembrée

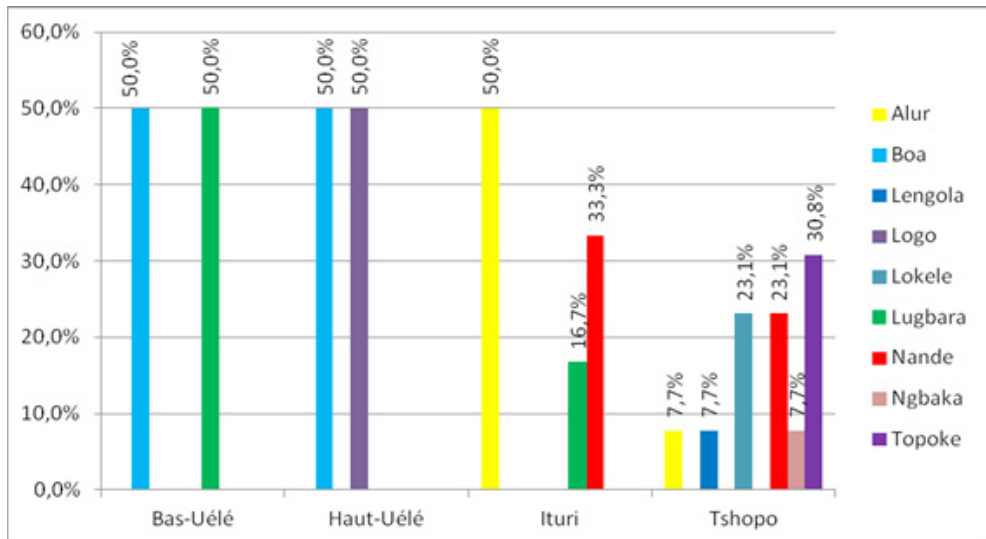


En ce qui concerne l'aperçu de l'état civil des exploitants dans la province orientale démembrée, fort est de constater, à partir de cette figure 2, que ce sont plus les mariés qui exercent cette activité. Dans les provinces de Bas et Haut Uélé, 100% des exploitants sont des mariés ; alors qu'en Ituri, les mariés sont à environ 83,33% contre 16,67% des célibataires. Un autre facteur qu'il sied de souligner ici

est la charge familiale. Les mariés ont généralement des charges sociales considérables et cela les pousse à la créativité dans le domaine d'emplois informels.

Outre la compréhension de l'état-civil, l'étude s'est intéressée aussi aux groupes ethniques présents dans cette activité (figure 3). Il s'en suit les résultats suivants :

Figure 3. Groupes ethniques actifs dans l'exploitation artisanale de bois en province orientale démembrée

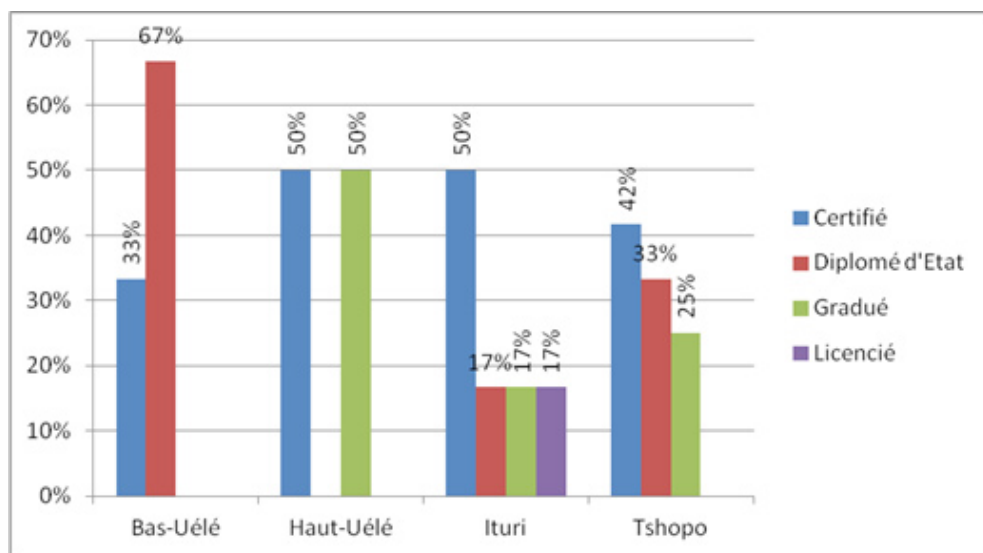


Neuf groupes ethniques sont plus actifs dans l'exploitation artisanale de bois en province orientale démembrée. Dans la province du Bas Uélé, il y a deux groupes ethniques, chacun avec 50,0%. Il s'agit de « Boa » et de « Lugbara ». Dans le Haut Uélé, on trouve aussi deux groupes ethniques avec chacun 50,0%. Il s'agit de : « Boa » et de « Logo ». Il va sans dire que c'est un « Boa » du Bas-Uélé qui exploite aussi dans le Haut Uélé, compte tenu de besoin en bois dans la région de l'Ituri et de l'Ouganda. En Ituri, on trouve principalement les « Alur » avec 50% de représentation dans l'exploitation de bois, suivis de « Nande »(Yira) avec 33,3% et les « Lugbara » 16,7%. Les « Nande »(Yira) proviennent du Nord Kivu (Beni et Butembo) et sont de plus en plus représentatifs dans la province de l'Ituri, compte tenu du voisinage et du climat

des affaires qui paraissent favorables. Ils sont alors présents dans les grandes activités économiques de cette province : mines, agriculture, foresterie, commerce. Leur nombre est croissant dans le territoire de Mambasa, notamment où cette exploitation de bois est très significative. Dans la province de la Tshopo, on trouve 6 groupes ethniques très actifs dans l'exploitation de bois d'œuvre : les « Topoke » en premier lieu avec 30,8% et en dernière position les « Alur » avec 7,7%. Cette province reste cosmopolite dans toutes les activités. Ainsi, il y a des exploitants des groupes ethniques lointains qui y exercent des activités forestières en toute quiétude. Le cas de « Nande »(Yira), les « Ngbanka », notamment.

L'étude a tenu en plus, à savoir quel était le niveau d'instruction des acteurs pour comprendre leur esprit managérial et de survie dans cette activité forestière. La figure 4 en présente les résultats.

Figure 4. Niveau d'étude des exploitants

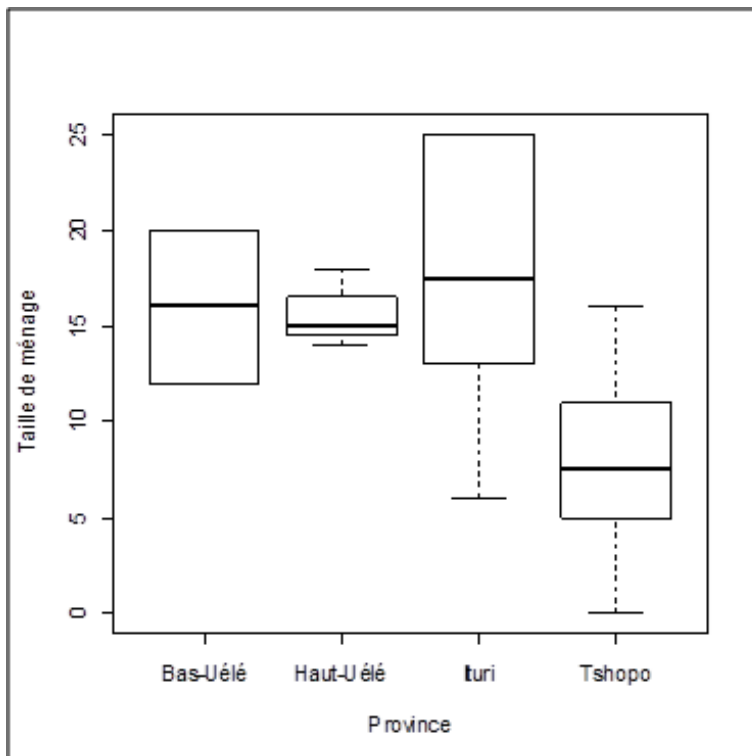


Il n'y a presque pas d'analphabètes dans cette activité liée à l'exploitation artisanale de bois d'œuvre. Les plus instruits ont le niveau de licencié avec un pourcentage de 17%. Dans la seule province de l'Ituri, on trouve tous les niveaux d'instruits dont le certificat d'études primaires, le diplôme d'études secondaires, le graduat et la licence d'enseignement supérieur et universitaire. Le

plus bas niveau est celui de certificat d'étude primaire avec un pourcentage de 33% dans la province de Bas-Uélé mais présents dans toutes les autres provinces (Haut-Uélé, Ituri et Tshopo). C'est dans la province du Bas Uélé où on ne trouve aucun exploitant du niveau supérieur (gradué ou licencié). Cette activité requiert donc une certaine instruction. Il faut savoir cuber les planches, calculer et évaluer les produits selon le taux du jour. Cet exercice exige donc à l'exploitant une instruction. Cette figure 4 a alors illustré que les exploitants qui s'adonnent aux PMEfs, sont instruits. Ceci dénote également la situation du déficit d'emplois qui incite les personnes instruites à œuvrer dans le secteur d'activités indépendantes.

Pour mieux appréhender le sens de responsabilité des entrepreneurs ou entrepreneuses dans le domaine en étude, il importe de connaître la taille des ménages des exploitants. C'est l'importance que revêt la figure 5.

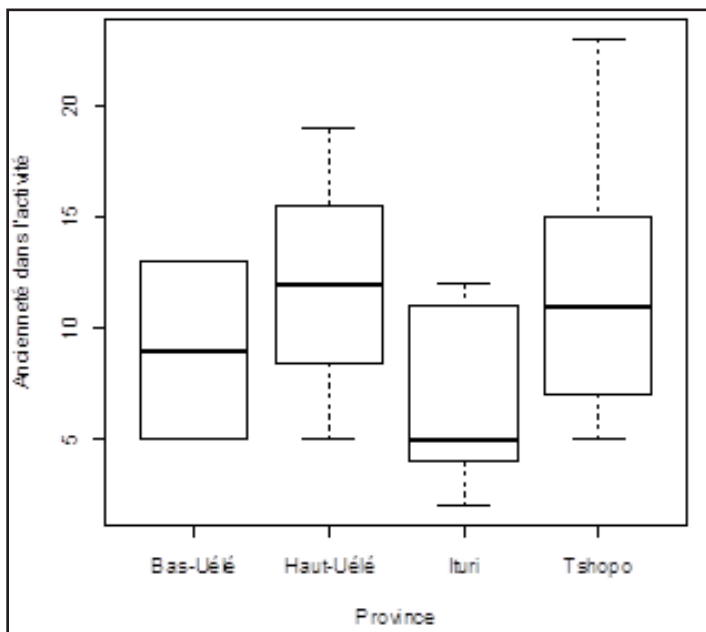
Figure 5. Taille de ménages (nombre de personnes en charge)



La lecture de cette figure 5 illustre que c'est en Ituri où on trouve des exploitants qui ont de ménages de grande taille avec une moyenne de 17,3 personnes en charge. La province qui se place à la dernière place est celle de la Tshopo avec une moyenne de personnes en charge de 9,7. De toutes les façons, l'activité attire beaucoup de membres des familles des exploitants en quête de bonnes conditions socioéconomiques de la vie. Au nom de « solidarité africaine », les exploitants les reçoivent chez eux. Cela pourrait par contre constituer un obstacle au développement de leur activité dans la mesure où, chaque personne à charge constitue une source de perte de revenu.

Une autre variable qui a aidé l'étude à mieux comprendre l'importance du secteur de bois d'œuvre dans les petites et moyennes entreprises forestières a été l'ancienneté dans l'activité. Aucun opérateur économique ne peut s'accrocher dans une activité pendant autant d'années s'il n'en tire pas bénéfice. Ainsi la figure 6 ci-après illustre-t-elle la durée moyenne de persistance des exploitants dans l'activité.

Figure 6. Evaluation d'ancienneté moyenne dans l'activité (en année).



Les exploitants de deux provinces ont fait longtemps dans le secteur d'exploitation de bois d'œuvre. Ils ont donc acquis de l'expérience. Ce sont les exploitants des provinces de Haut Uélé et de la Tshopo avec une moyenne respective de 13 et de 11 ans dans l'activité. Ceci compte tenu entre autres de caractère quelque peu paisible de ces provinces et des possibilités qu'elles avaient d'écouler leurs produits par le fleuve Congo vers Kinshasa avant que le marché de l'Est soit ouvert. La province qui enregistre des exploitants qui n'ont pas encore fait longtemps dans l'activité, c'est l'Ituri avec une moyenne d'ancienneté de 8 ans. Ceci est lié à la situation d'insécurité, de conflits ethniques et de guerres dans lesquels cette province a sombré ces 15 dernières années.

Les exploitants artisanaux de bois n'ont pas connu tous la même trajectoire professionnelle. Ils sont venus des secteurs d'activités différents. Ceci étant, l'étude s'est alors focalisée sur les activités antérieures de ces acteurs pour explorer leur parcours socio-économique avant d'entreprendre l'exploitation forestière. Le tableau 1 ci-après en donne les détails.

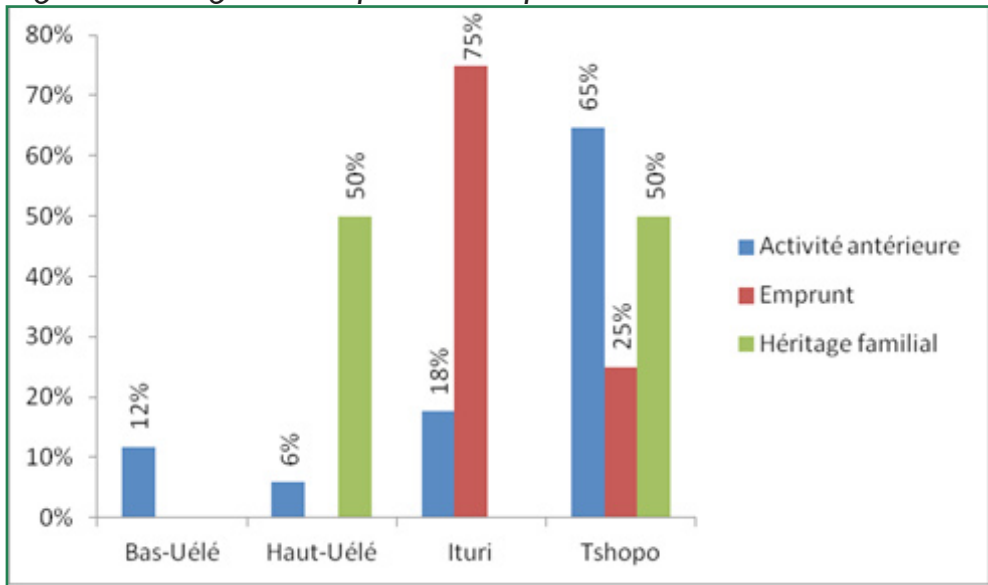
Tableau 1 : Activités antérieures des exploitants

Activités antérieures	Fréquence absolue	Pourcentage
Administrateur du territoire	1	4
Agriculture	3	13
Chauffeur	5	22
Coordonnatrice de CARITAS	1	4
Etudes	1	4
Infirmière	1	4
Médecin	1	4
Missionnaire de l'église	1	4
Petit commerce	6	26
Travailleur	3	13
Total général	23	100

Le tableau 1 indique que 10 activités ont été identifiées comme activités antérieures des exploitants forestiers. Parmi ces activités, le petit commerce vient en tête avec 6 (26%) exploitants qui l'exerçaient. Les petits commerçants souhaitent, dans la plupart des cas, investir dans le secteur qu'ils jugent rentable. Sous cette perspective, l'exploitation artisanale de bois offre ainsi une opportunité pour eux. On a noté aussi la présence d'un nombre important d'anciens chauffeurs dans l'activité. Ceci paraît logique car le fait d'être recrutés par les exploitants, les conducteurs des véhicules s'informent sur les avantages tirés de la filière de bois. Ces renseignements suscitent en eux l'intérêt de se lancer dans le secteur. Les agriculteurs et les travailleurs sont également présents dans l'exploitation artisanale de bois par souci d'une part, d'investir dans un secteur qui pourrait compenser le déficit de revenu du ménage issu de l'activité antérieure et d'autre part, de multiplier les sources de revenu. Un exploitant était un administrateur du territoire, donc une autorité territoriale.

Les exploitants viennent donc de toute part et de toutes les couches sociales. Cela pousse le chercheur à vouloir connaître l'origine du capital de chacun de ces exploitants. Le graphique 7 qui suit permet de répondre à cette question.

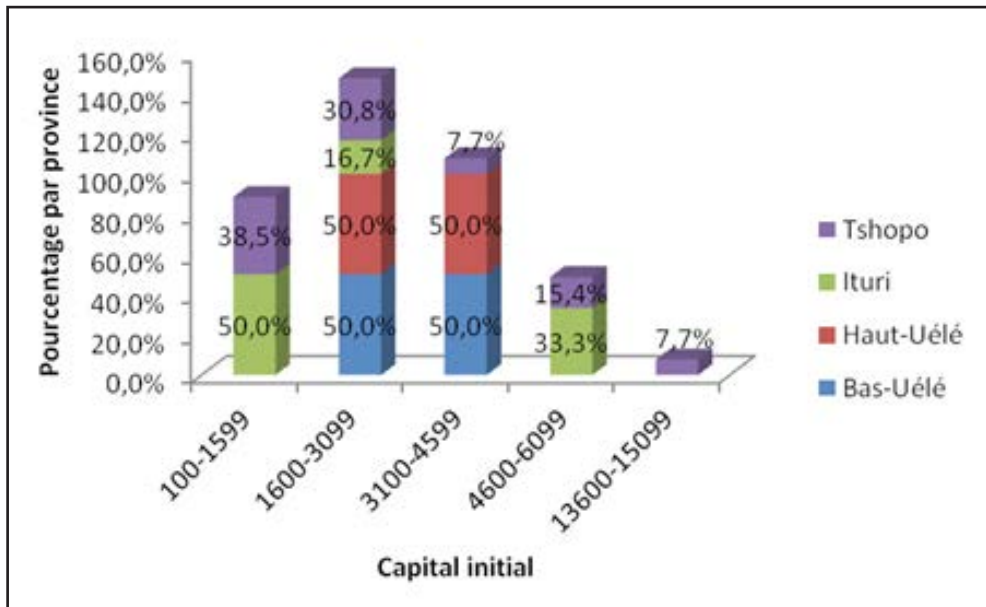
Figure 7. Origine du capital des exploitants forestiers artisanaux.



Au regard de ce graphique, il a été démontré que ce sont les emprunts et les activités antérieures qui constituent les sources fondamentales du capital des exploitants de deux provinces à forte exploitation forestière artisanale de bois, à savoir l'Ituri et la Tshopo. En Ituri, des emprunts représentent 75% d'estimation pendant que les activités antérieures occupent 65 % en province de la Tshopo. Les quatre provinces partagent en commun les activités antérieures comme origine principale du capital des exploitants. L'héritage des parents a été identifié aussi comme origine du capital des exploitants des provinces du Haut Uélé et de la Tshopo avec une représentation de 50% de part et d'autre.

Si la compréhension de l'origine du capital des entrepreneurs est nécessaire, il est aussi important de comprendre les chiffres d'affaires du début de l'activité de ces derniers. La figure 8 présente les résultats y afférents.

Figure 8. Aperçu du capital initial des exploitants artisanaux forestiers de bois d'œuvre.

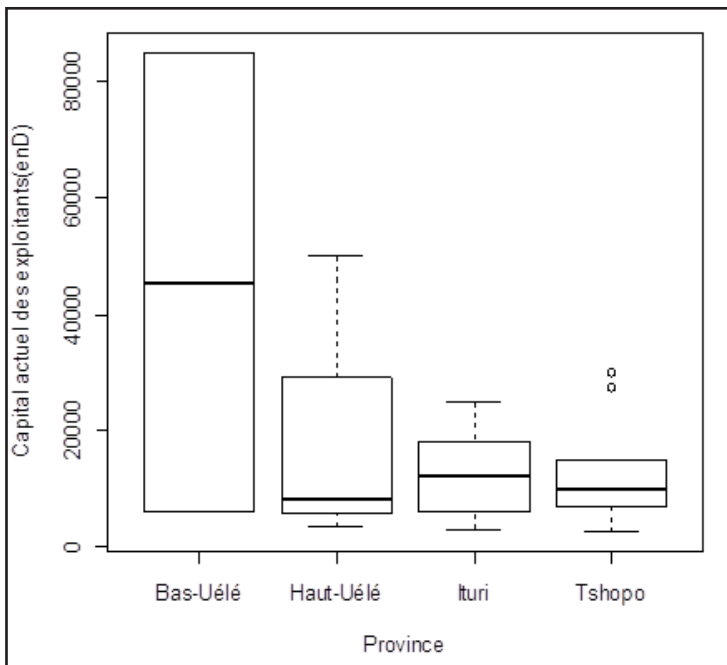


Le capital initial des exploitants artisanaux de bois varie entre 100 et 15099 USD. L'Ituri et la Tshopo ont eu des exploitants dont

le capital initial a varié entre 100 et 1599 USD dans l'ordre de 50% pour l'Ituri et 38,5% pour la Tshopo. Ceux qui ont débuté leur activité avec 1600 à 3099 USD sont présents dans toutes les provinces et c'est au Bas Uélé où on trouve le taux de 50% d'exploitants qui s'y sont reconnus. La tranche de capital qui va de 3100 à 4599 USD concerne les exploitants des provinces de Bas Uélé avec 50% et Tshopo avec 7,7%. C'est dans la province de la Tshopo qu'on trouve des exploitants qui ont commencé avec un capital qui varie entre 13600 et 15099 USD. Nous avons dit que dans cette province, plusieurs groupes ethniques s'y retrouvent et au début de l'activité, il y avait la possibilité d'évacuer les produits par le fleuve Congo jusqu'à Kinshasa où le prix est abordable. Ceci peut expliquer le fait qu'il y ait des exploitants qui s'y soient lancés avec un gros capital.

Mais comment alors ce capital a-t-il évolué à travers le temps jusqu'à atteindre le niveau actuel ? Le graphique 9ci-après en donne une image.

Figure 9. Capital actuel des exploitants



De 1994 (année durant laquelle avait débuté le plus ancien exploitant enquêté) jusqu'en 2017, il s'en suit que l'évolution du capital des exploitants artisanaux de bois est croissant. Cela s'observe à travers la basse classe du capital initial qui était comprise entre 100 et 15099 USD, alors que celle du capital actuel va de 2500 à 14499 USD. La tranche de capital actuel la plus élevée va de 74500 à 86499 USD pendant que celle du capital initial partait de 13600 à 15099 USD. Toutefois, il y a lieu de remarquer que c'est au Bas Uélé que l'on a rencontré les exploitants dont les chiffres d'affaires actuels sont élevés. En effet, ceux-ci ont très peu de charges fiscales suite à l'éloignement de la coordination provinciale de l'environnement. En plus, il est possible que les agents de l'Etat qui y sont commis soient livrés dans la corruption n'exigeant pas de frais importants. Leurs homologues des provinces du Haut Uélé et de l'Ituri ont certes, un marché opportun d'exportation vers les pays voisins mais avec un coût de transport élevé (véhicule).

Cette figure illustre donc que l'activité est rentable. Ce qui attire de plus en plus d'acteurs. Comment le revenu tiré de cette activité est-il alors affecté par les exploitants? Cela a été une énième préoccupation de cette étude. Le tableau 2 ci-après en donne les informations.

Nous avons trouvé ici que l'affectation de revenu des exploitants est de deux ordres : l'acquisition des biens de grande valeur et la satisfaction des besoins courants. Si nous avons présenté les biens de valeur acquis dans un tableau, il n'en a pas été le cas pour les besoins courants.

a. Biens de grande valeur acquis

Tableau 2. Biens de grande valeur acquis par les exploitants artisanaux de bois d'œuvre

Biens acquis	Fréquence	Pourcentage
Tronçonneuse	1	1,4
Arme de chasse	1	1,4
Baleinière	1	1,4
Centre de santé	1	1,4
Concession forestière	8	11
Elevage	1	1,4
Maison	16	22,2
Meubles	1	1,4
Moto	7	9,7
Ordinateur portable	1	1,4
Parcelle à construire	20	27,8
Scieries	1	1,4
Véhicule	13	18,1
Total général	72	100

Ainsi, 13 biens de valeur de natures différentes ont été identifiés par l'étude comme acquis de l'exploitation artisanale de bois. Les parcelles à construire viennent en premier lieu, étant donné que chaque exploitant tient à avoir un chez soi. Il y a donc 20 exploitants parmi les 23 enquêtés qui les ont acquises. Ces biens prouvent en partie le souci qui anime les exploitants à rechercher un équilibre social et un développement de leur activité. En tout état de cause, l'installation de plusieurs scieries dans la Ville de Kisangani [scierie de Kisangani au rond-point du canon, scierie de la 8^{ème} Armée, scierie Komboni au rond-point Hébron, scierie de Papa Litanda (Non loin de la chapelle de Christ Roi dans la commune Mangobo), scierie de Mangobo à côté de l'église Branham, scierie de



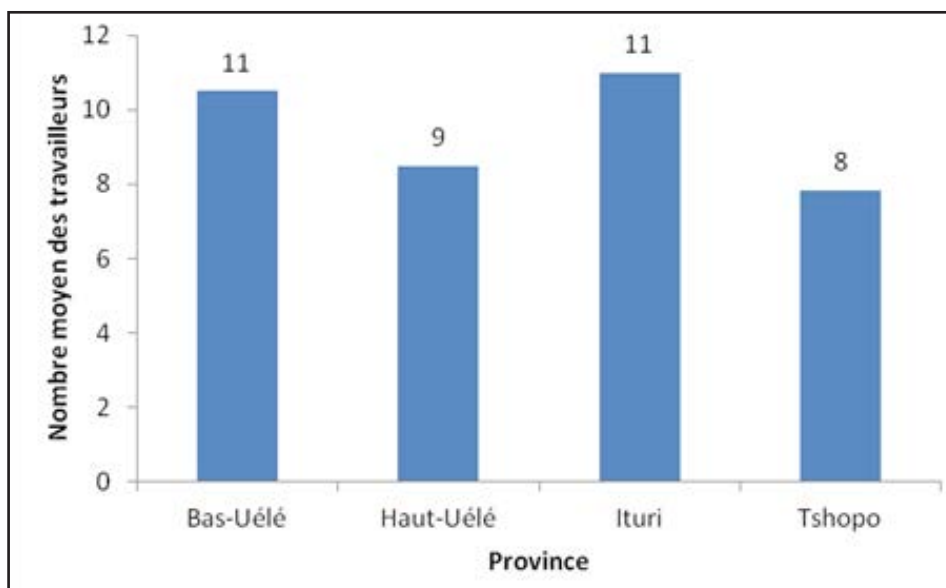
l'entrée de Cimestan dans la commune de Kisangani, scierie de Lubunga située non loin du marché de Lubunga et scierie de la 18^{ème} « transversale » vers le camps Office National de Transport (ONATRA) dans la commune de Kabondo] prouve l'existence d'un secteur d'exploitation artisanale de bois d'œuvre en développement.

b. Besoins courants

En ce qui concerne les besoins courants, il a été relevé le fait que toutes les familles de ces exploitants vivent de cette activité. Elles se nourrissent, se font soigner, s'achètent des vêtements, louent des loyers, scolarisent des enfants à partir des revenus issus de l'exploitation de bois. C'est donc une activité salvatrice pour ces familles, autrefois dépourvues de presque tout moyen de production et dont les enfants n'avaient aucune assurance d'un lendemain meilleur.

Comme petite et moyenne entreprise forestière, l'exploitation artisanale de bois emploie un certain nombre de travailleurs. C'est une activité à chaîne qui voit plusieurs intervenants. Du propriétaire de fonds au consommateur, il y a plusieurs acteurs qui participent dans la chaîne d'exploitation [scieur (ou machiniste), aide scieur (ou aide machiniste), transporteur (ou bombeur), transporteur à véhicule, bateau, etc.]. Cette réalité est bien explicitée à travers le résultat présenté dans le graphique 10 suivant.

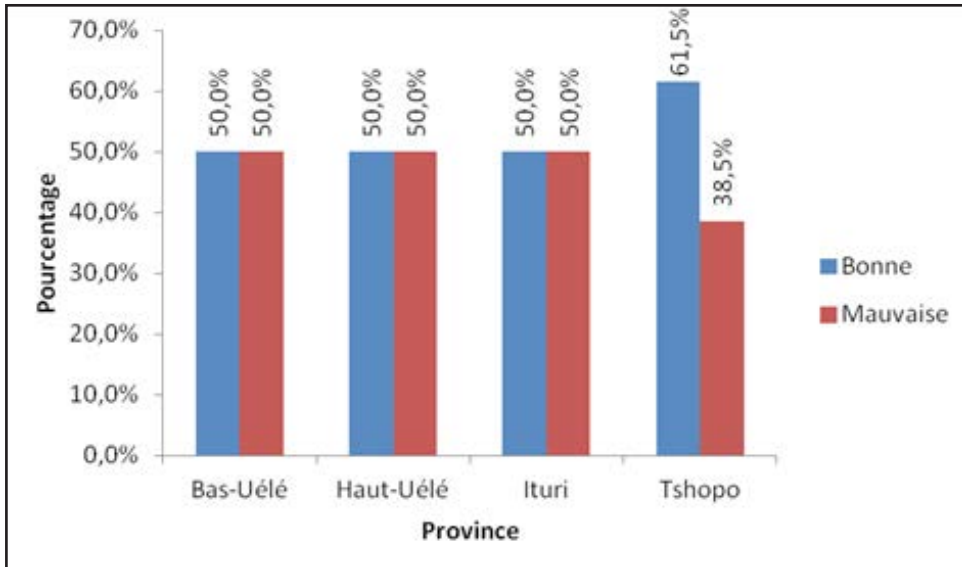
Figure 10. Nombre moyen des travailleurs utilisés par les exploitants artisanaux de bois



Ce sont les exploitants des provinces de Bas Uélé et de l'Ituri qui emploient une moyenne de 11 travailleurs dans leurs PMEFS du secteur de bois d'œuvre. En dernier lieu, se trouvent les exploitants de la Tshopo avec une moyenne de 8 travailleurs dans leurs PMEFS. La Tshopo est l'une des provinces issues du démembrement de la province orientale qui a une faible densité. Déjà la moyenne de personnes dans le ménage a prouvé que c'est dans cette province où il y a moins de personnes à charge. Les exploitants de la province de la Tshopo n'utilisent donc pas un assez grand nombre de travailleurs. Aussi, dans la province de la Tshopo, la main d'œuvre est coûteuse par rapport à d'autres provinces de la province orientale démembrée. En outre, globalement, le chiffre d'affaire influe significativement sur l'augmentation ou la diminution de nombre des travailleurs. Les exploitants qui ont un capital important ont tendance à recruter une main-d'œuvre importante.

Cette activité intéresse les pouvoirs publics en leur qualité d'autorité de régulation. Cela a nécessité de sonder l'avis des exploitants sur les relations qu'ils ont avec les services de l'Etat (figure 11).

Figure 11. Avis des exploitants sur leur relation avec les services étatiques



La plupart des exploitants contactés étaient en ordre avec les services de l'Etat, notamment en ce qui concerne les permis de coupe et l'agrément. Mais, une remarque à faire est que, lorsque l'étude s'est réalisée, il y avait disproportion en termes de durée de validité de l'agrément. Si dans la province de la Tshopo, l'agrément était de 5 ans, dans les provinces de l'Ituri et du Bas Uélé, il était annuel. Le Haut Uélé accorde l'agrément pour trois ans. Ces différences dénotent l'irrégularité observée dans l'application de la réglementation nationale de manière uniforme sur toute l'étendue de la République. En effet, selon l'arrêté ministériel n° 84/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 29 octobre 2016 portant conditions et règles d'exploitation de bois d'œuvre, l'agrément des exploitants (artisans) a une durée de cinq ans. Logiquement, toutes les provinces ont l'obligation de se conformer aux prescrits de cet arrêté qui a une portée nationale. C'est le champ de bataille que Tropenbos RDC a ouvert pour uniformiser cette durée de validité sur toutes les provinces de l'ancienne province orientale démembrée. Ainsi, le rapport sur la relation entre exploitants et services étatiques s'évaluait sur base de cette

réalité. Dans la province de la Tshopo, la relation est à 61,5% bonne alors que dans d'autres provinces c'est ex aequo avec la mauvaise relation, c'est-à-dire 50% de bonne relation contre 50% de mauvaise relation. C'est autant dire que les exploitants dans ces provinces sont indécis dans leurs évaluations. Pour certains, lorsqu'ils sont tolérés par le pouvoir, ils sont content et tout marche bien, alors que pour d'autres, lorsqu'ils subissent des tracasseries de la part des agents de l'Etat, ils sont mécontent et se plaignent. Cette réalité a été plus explicitée dans le point 1.4 relatif aux contraintes sur l'exploitation de tous les PFL.

1.2.1.2. Les PMEfs issues de coupe et commerce de sticks et bambous

Avec une population comparable à celle de la France, de l'Italie ou du Royaume-Uni et un taux d'urbanisation de près de 40% en 2010, le Congo démocratique présente désormais un réseau urbain puissant depuis sa capitale Kinshasa, qui est la troisième agglomération d'Afrique sub-saharienne (derrière Lagos et Johannesburg) jusqu'aux petites agglomérations qui maillent l'ensemble de cet immense territoire (E-Geopolis, 2010). Même dans les milieux urbains congolais, les caractéristiques du monde rural sont toujours présentes. Ce qui implique que pour la construction de leurs cases ou maisons, quelques habitants recourent aux sticks et bambous. L'utilisation de ces matériaux de construction a permis un développement rapide des activités de leur coupe et de leur commercialisation en milieu urbain et rural. Dans la Ville de Kisangani, le commerce de sticks et bambous a accru ces deux dernières décennies. La présence d'une diversité des points de vente dans presque chaque commune constitue un indicateur pertinent de confirmation de l'ampleur de cette activité dans les villes de Kisangani, de Buta et de Dungu, principalement.



Une étude réalisée par Kyale Koy *et al.* (2017) a montré que cette filière fait intervenir beaucoup d'acteurs et, le revenu qui en découle satisfait les besoins primaires de ces derniers. Le taux de rentabilité financière pour les exploitants et les vendeurs des sticks à Kisangani a été estimé respectivement à 66,34 % et 77,5 %. Cette rentabilité permet aux acteurs d'affecter leur revenu à plusieurs usages dont l'acquisition des matériaux de construction des maisons modernes ou semi-modernes, la scolarité des enfants et l'achat des ustensiles de ménage. Pour les pratiquants de cette activité, la survie de leurs ménages en dépend, soulignent les auteurs. Les principales voies de communication reliant la ville et son environnement rural constituent les principaux axes d'approvisionnement de ces matériaux de construction.

1.2.1.3. PMEfs fondées sur le charbon de bois

Le charbon de bois (communément appelé braise) est produit par carbonisation d'arbres coupés pour cette fin ou avec des abattus culturaux. « Le bois énergie est la principale source d'énergie pour 90% de la population urbaine et une partie des industries de la RDC. Le volume de bois énergie vendu pour les villes de Kinshasa (4,8 million de m³) et Kisangani (200 000 m³) est de 12 fois le volume officiel de la production nationale de bois d'œuvre (400 000 m³). Plus de 300 000 personnes sont impliquées dans le secteur de bois énergie à Kinshasa » (Schure, Ingram, Akalakou-Mayimba, 2011).

Ainsi donc, la production de charbon de bois fait intervenir un certain nombre d'acteurs. D'une part, il peut s'agir des individus vivant autour de la ville de Kisangani qui font des petites meules ou fosses de charbon produisant au maximum 2 ou 3 sacs et ce, en vue de subvenir aux besoins élémentaires de survie. Dans ce cas, ce sont des acheteurs, souvent en vélo, qui se déplacent et ramènent les sacs de charbon à Kisangani pour les revendre aux consommateurs. Dans les territoires d'Irumu et de Mambasa, ce sont les transporteurs à véhicule qui assurent l'évacuation de charbon de bois des lieux de production aux centres de consommation urbains dont Bunia et Beni. Dans cette optique, la chaîne de production comprend les fabricants, les acheteurs, les transporteurs

et les revendeurs et les consommateurs. D'autre part, il peut s'agir d'un entrepreneur ou d'une entrepreneuse privé(e) qui s'entretient avec les membres d'une communauté autour de Kisangani ou de Mambasa, Irumu ou Bunia en vue de la fabrication de charbon d'une quantité plus ou moins importante (20 sacs ou plus). Dans la pratique, l'entrepreneur ou l'entrepreneuse se déplace vers le village, s'entretient avec le chef et les autochtones (pour l'achat des arbres à couper), recrute les fabricants pour la production. Au terme de la production, l'entrepreneur sollicite le transporteur (véhicules, pirogues, radeaux) pour l'évacuation du charbon dans les sacs vers les centres urbains pour la vente.

Le charbon de bois est devenu de nos jours un produit commercial très important qui couvre les besoins de beaucoup des ménages. Dans les milieux ruraux, la fabrication de charbon de bois constitue une entreprise à laquelle s'adonnent bon nombre de jeunes gens et même des femmes. Certains se servent de bois coupés dans leurs champs pour en fabriquer le charbon alors que d'autres louent des tronçonneuses pour couper des arbres, « limbalu » surtout, pour en fabriquer du charbon. Ces charbons sont destinés à 90% à la commercialisation, affirment les personnes rencontrées sur l'ancienne route Buta dans la périphérie de la Ville de Kisangani et même celles de Mambasa sur la route de Bunia et de Beni et enfin ceux de Buta⁴.

Le prix d'un sac de braise varie entre 5000 FC à 10 000 FC (5 à 10 USD) en milieu rural et 13000FC à 16 000FC(12 à 15USD) en milieu urbain⁵. Une personne peut avoir 4 à 10 sacs dans un four. Mais les exploitants urbains en fabriquent de grande quantité et arrivent jusqu'à 100 sacs. Il y a ainsi des semi-grossistes et certains détaillants qui quittent les centres urbains vers les villages pour acheter des sacs des charbons de bois pour les commercialiser en milieu urbain. Certains fabricants se rendent eux-mêmes en ville pour vendre leurs sacs de braises en utilisant les vélos comme moyens d'évacuation. Les dépenses journalières par cuisson vont

4 Interviews réalisés, le 18/07/2017 à Komanda sur la nationale RN4 ; et le 4/5/2017 à Buta.

5 Ces prix sont ceux prélevé dans la périphérie de la ville de Kisangani. Mais, ils ne sont pas aussi loin de ceux prélevés à Buta.

de 0,11 USD à 0,99 USD pour une quantité de braise qui varie de 2 kg à 16 kg. La moyenne des dépenses est de 0,34 USD pour une quantité moyenne de 5,6 Kg. Avec une simple extrapolation, étant donné le nombre de ménages de la ville de Kisangani, on peut estimer que les ménages de la ville consomment annuellement une quantité de braise allant de 1,46 à 11,60 tonnes pour une dépense correspondante allant de 121,66 USD à 648,88 USD (Tshimpanga Ongona, 2013). Notons que la production et la commercialisation du bois de chauffe et du charbon de bois ont une contribution sur les conditions de vie de la population et l'équilibre de ménages dans les régions urbaines de la province orientale démembrée. Les forêts périurbaines jouent un rôle essentiel dans la fourniture de bois de feu et de charbon de bois (Marien, 2009). Force est de constater que le revenu obtenu de la production et de la commercialisation du bois de chauffe et du charbon du bois permet à la population de faire face aux besoins quotidiens (alimentation, scolarisation des enfants, habillement, soins médicaux modernes,...). Les femmes sont alors très actives dans la commercialisation de cette filière et profitent de l'activité pour assurer leur promotion et leur autonomisation. « La revente du charbon de bois me permet de nourrir ma famille sans me référer systématiquement à mon mari qui est chômeur depuis plus de 10 ans »⁶.

Eu égard à la contribution de la filière du bois de chauffe et du charbon de bois pour la fourniture en énergie domestique dans la région de Kisangani, de Buta, d'Isiro et de Bunia, il est donc logique de comprendre que sa production ne doit pas s'arrêter au risque de priver la population de sa principale source en énergie.

Ainsi, les petites et moyennes entreprises actives dans cette filière se multiplient chaque jour pour continuer à produire leur marchandise sans se rendre compte qu'elles portent préjudice majeur à la forêt. Il est donc une nécessité que ces communautés locales soient sensibilisées pour assurer la protection de leur forêt tout en l'utilisant de façon rationnelle. Dans cette rationalité, il devra être question d'intervenir en amont, en amenant les communautés locales à comprendre et à appliquer la stratégie de remplacement

⁶ Interview avec une femme vendeuse de charbon de bois au marché de Litoi le 24/6/2017

des arbres coupés pour la production du charbon de bois ou du bois de chauffe. Une telle stratégie permettra à la forêt de se régénérer progressivement sans priver les communautés locales de leur source de revenu. Il en serait de même pour les entrepreneurs fabricants afin que chaque acteur s'inscrive dans la logique de la gestion durable de la forêt. En aval, l'utilisation des foyers améliorés qui réduisent la consommation des charbons de bois devrait être encouragée. L'acteur principal dans ce processus de gestion durable de la forêt étant l'État congolais, ce dernier doit vulgariser, avec l'aide des partenaires nationaux et internationaux, la réglementation en la matière et assurer son application à la rigueur par tous les acteurs impliqués dans la filière. Etant un sous-secteur indispensable dans la fourniture en énergie domestique dans la région de Kisangani, de Bunia et d'Isiro, il est important et utile qu'une attention particulière lui soit accordée pour concilier la fourniture énergétique à la population et la préservation de la forêt aux menaces de déforestation.

1.2.1.4. Les PMEFS de commercialisation de bois de chauffe

La vente de bois de chauffe constitue également une activité qui assure la survie des ménages tant en milieu rural qu'urbain. La prédominance de la filière bois énergie pour l'approvisionnement des villes est également sous-tendue par une dimension économique informelle très prégnante. Les filières, souvent fragmentées et éclatées, se développent au gré des besoins. Elles sont sources de main d'œuvre et facteur important, parfois essentiel, de redistribution de revenu de la forêt jusqu'aux marchés urbains (Marien, 2009). Des hommes et des femmes ramassent le bois dans leurs champs ou dans la forêt pour les vendre devant leurs cases ou aux marchés. A Kisangani, il y a des anciens marchés de vente de bois de chauffe qui sont entretenus par plusieurs hommes et femmes. Il s'agit, principalement, des marchés Kigongo, Cimestan et Litoï. Les hommes et les femmes vont en amont du fleuve Congo ou de la rivière Tshopo pour y ramasser et couper les bois et, viennent les vendre à ces marchés. Ces bois de chauffe se vendent aux ménages en paquet de trois ou quatre morceaux de bois. Le prix d'un paquet varie entre 100 FC à 500FC. Pour les consommateurs

fabricants des briques ou industriels, la vente se fait en stère, équivalant à un mètre cube. Les bambous également sont utilisés comme bois de chauffe, notamment dans la distillation artisanale de l'arack/ « lotoko », le raffinage de l'huile de palme et même la cuisson des aliments comme la « chikwangu ».

Dans les milieux ruraux, les bois de chauffe constituent, si pas l'unique, mais la principale source d'énergie pour la cuisson. Les coûts élevés du charbon de bois pour les uns et son absence dans certains milieux ruraux pour les autres obligent les ménages ruraux à recourir essentiellement aux bois de chauffe. Le bois de chauffe reflète la caractéristique du monde rural en RDC (parce que facilement ramassé) et, le charbon de bois, celle du monde urbain dans la mesure où il est facilement conservable, plus durable et moins fumé. En conséquence, l'exploitation de cette ressource énergétique constitue une activité génératrice de revenu indispensable pour la survie des ménages. De plus, les bois de chauffe sont utilisés comme sources énergétiques dans les petites et moyennes entreprises de transformation ou production des biens (Société textile de Kisangani(Sotexki), pâtisserie, savonnerie, huilerie,...). Ces petites et moyennes entreprises de production en consomment une quantité plus importante que les ménages, et leurs demandes sont également plus élevées que celles des ménages. A Kisangani, la Société textile de Kisangani a ouvert une voie



1.2.3. Les PMEfs développées dans le commerce des PFNLs

L'autre ressource importante à laquelle la population recourt régulièrement comme moyen d'existence est constituée des produits forestiers non ligneux (PFNL). Face à la faillite de l'Etat et aux conséquences y relatives, les populations congolaises tendent à valoriser les PFNLs pour assurer leur survie et s'y procurer divers avantages sociaux et économiques. Pour la FAO (1994), la valorisation des PFNL dans les pays en développement a été principalement favorisée par la détérioration des facteurs économiques intérieurs (manque d'emploi, faible salaire, irrégularité de salaire, emploi non rémunéré) et extérieurs et par les efforts faits pour conserver les forêts tropicales et la biodiversité. Il est de plus en plus admis, en Afrique subsaharienne en général, et dans la Province orientale démembrée en particulier, qu'il est plus facile d'accéder aux PFNL qu'aux terres arables (Toirambe, 2006; Biloso, 2008). Cette accessibilité constitue d'ailleurs la plus grande force pour cette entreprise. Les PFNL sont de plus en plus commercialisés et répondent aux besoins vitaux des ménages : besoins alimentaires, scolarité des enfants, soins primaires des familles, achat des vêtements, échanges avec d'autres produits de première nécessité dont le sel, le savon, le sucre, le café moulu.

Cependant, dans la pratique, cette activité liée aux PFNLs, accuse certaines faiblesses criantes : la saisonnalité des produits ne garantit pas un revenu permanent; leurs méthodes de récolte sont non durables ; les moyens de transport sont encore rudimentaires (tête, dos, vélo, et rarement moto). Ainsi, au regard de leurs diversités, nous avons identifié trois sortes de PMEfs issues directement des PFNLs. Il s'agit des PMEfs des PFNL alimentaires, de pharmacopée et de construction.

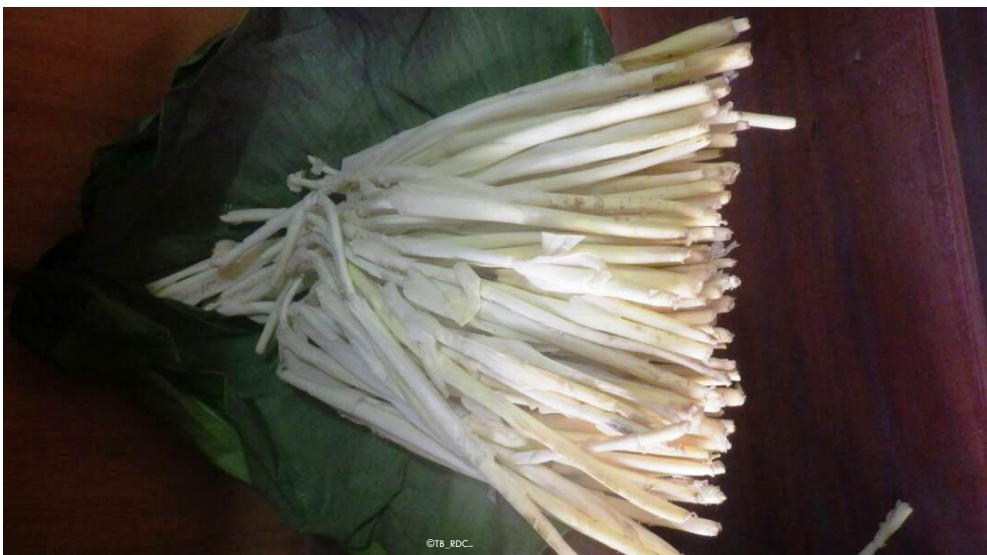
1.2.3.1. PMEfs de vente des PFNLs alimentaires

Dans ce sous-ensemble, nous avons les PMEfs commercialisant les aliments comme les champignons, les chenilles, les termites, les larves, les escargots, les fruits d'*Annonidium mannii*, le *Megaphrynium* sp., le *Dacryodes yangambiensis*, les autres fruits sauvages (*Chrysophillum lacourtiana*, *Garcinia kola*, *Dacryodes edulis*, *Landolphia lanceolata*),

le *Dioscorea* sp., les écorces de *Scorodophloeuszenkeri*, le vin de palme (extrait de *Elaies guineensis*), le vin de raphia, le miel, etc.

α. Les feuilles et fruits comestibles

Ce sont des aliments qui se diversifient selon les zones et les groupes ethniques. Ils sont donc d'une grande diversité génétique. Plus de 100 espèces de produits végétaux non ligneux destinées à l'alimentation humaine sont connues en Afrique. Dans son étude sur le « renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux, Toirambe (2005) a montré que 21 espèces présentent une importance au niveau national et 45 espèces au niveau local ou provincial. L'usage relatif aux organes végétaux montre que les fruits (45% d'organes comestibles) sont couramment recherchés et consommés par la population congolaise, suivis des feuilles (38%) qui sont préparées comme légumes. Les tubercules ou rhizomes (11%) sont consommés comme aliment de base ou d'appoint et les autres organes, notamment les écorces (2%) et les petits morceaux de bois (1%) sont traditionnellement utilisés comme condiments ou en assaisonnement (Shango Mutambwe, 2010). Les « meye », jeunes feuilles de *Megaphrynium* sp (photo n°6), sont consommés dans les territoires d'Isangi et d'Opala.



Ils constituent un légume préféré qui est vite acheté lorsqu'il est vendu au marché de Kisangani et des territoires précités. Les ressortissants de ces deux territoires restent les grands acheteurs de ce PFNL, surtout dans la commune de Lubunga à Kisangani. Son marché est donc restreint parce qu'il n'y a que les peuples des territoires susmentionnés qui les consomment plus. Leur accès devient aussi de plus en plus difficile eu égard à la surexploitation de *Megaphrynium* sp.

Quant au « fumbwa » (*Gnetum* sp), il est plus consommé par les originaires de l'ex province de Bandundu, de la ville province de Kinshasa et de l'ex province du Bas-Congo. La qualité de « fumbwa » qui provient de l'ex Province Orientale est plus préférée que celle des autres provinces. D'où sa forte commercialisation à Kisangani pour son acheminement vers Kinshasa, notamment.



Il existe des femmes et des hommes qui se sont spécialisés dans cette activité. Ils ont des acheteurs qu'ils envoient dans les milieux ruraux ou périphériques de la Ville de Kisangani pour leur en acheter. Ceux-là ramènent à vélo ou moto. Ils le livrent à un prix plus élevé qu'au village (25 000FC/sac). Le « fumbwa » est ensuite acheminé à Kinshasa pour un coup de transport par avion de 65USD/sac d'où il est vendu plus cher (100 à 120USD par sac). Le marché de fumbwa tout comme celui de feuilles de manioc a donc la possibilité d'être internationalisé. Le revenu mensuel de *Gnetum* sp, en RDC, est de 270 à 1300 USD (Ousseynou Ndoye, Tadoum, Assengze, Masuchet Chupezi, 2011). Ceci constitue donc une opportunité majeure d'affaire dans la région de Kisangani.



b. Les champignons

Les Champignons sont des PFNLs fongiques qui se ramassent dans la forêt et dans les champs agricoles (voir photo n°9). Ceux comestibles sont rares et constituent dans une certaine mesure une nourriture de luxe, un produit de consommation prestigieux pour les populations urbaines. Et comme ce sont des produits saisonniers, ils sont alors chers même à leur apparition souvent au début de la saison de pluie. Les principaux champignons consommés connus relèvent des familles des *Agaricaceae*, *Amanitaceae*, *Auriculariaceae*, *Cantharellaceae*, *Russulaceae*, *Tricholomataceae*. Les espèces couramment recherchées appartiennent aux genres *Auricularia* (Matoyi en Lingala et masikiyo ya umbwa en swahili, batele en Topoke), *Termitomyces* (Mokombo en lingala), *Plerottes* (Bokole en Topoke), *Liken* (Botukunu en Topoke, Bukoko en swahili), *Cantharellus*, *Amanita*, *Lactarius*, *Schizophyllum*, *Lentinus*, *Pleurotus*, *Russula*, etc.

Ce sont les femmes qui ramassent beaucoup les champignons et ce sont elles qui en savent très bien les qualités et les usages. Il y a en effet certains champignons qui jouent aussi le rôle curatif et



d'autres comme de poison. En province de la Tshopo, les champignons sont utilisés comme aliments, médicaments, à des fins récréatives ainsi que pour des croyances et mythes. Environ 75 espèces de champignons utiles ont été répertoriées dont 69 comestibles, 9 médicinales, 7 espèces utilisées dans des mythes et croyances et 2 (*Cookeina speciosa* et *Pleurotus tuber-regium*) à des fins récréatives (Milenge Kamalebo Héritier, Nshimba Seya wa Malale Hippolyte, Masumbuko Ndabaga Cephas, Degreeef Jérôme & De Kesel André. 2010)

c. Les PFNLs utilisés comme vin ou boissons alcoolisées

En RDC, quelques populations tant rurales qu'urbaines n'ont pas souvent la possibilité de s'acheter la bière qui coûte déjà cher⁷. Ces populations se rabattent alors aux boissons locales très diversifiées : vin de palme ou « lomayimayi », vin de raphia ou « libondo », arack ou « lotoko »⁸), vin de banane, « agene », le « kibuku » qui est une bière de maïs concassée de consistance visqueuse.

La vente de ces boissons se fait souvent vers les sorties ou les entrées des villages ou des quartiers périphériques des villes, le soir dans des cabarets de fortune appelés « Nganda » ou dans un coin perdu au rond-point des avenues spécialement organisées par des femmes ou des hommes détaillants. Ces « Nganda » (cabarets) prennent de l'ampleur aux centres urbains face à la conjoncture économique et à la pauvreté des populations. Mais dans les foyers miniers, ces boissons constituent des sources de revenus pour plusieurs femmes qui ne font que cette activité de production et de commercialisation des boissons. Ce sont de grandes quantités de bidons de « agene » (lotoko) qui entrent dans les carrières d'or de Bondo et de Mambasa et ailleurs dans l'ex Province Orientale. Les vins artisanaux constituent les produits qui maintiennent la cohésion du tissu social dans son ensemble. A l'occasion des événements

7 Le prix de bière Primus/Skol/Turbo/Mitzing : 1350FC à 1500FC à Kisangani, 2000FC à Buta, Aketi, 3000FC à Bondo et il faut en prendre 3 à 5 pour s'enivrer. La bouteille de « agene » revient à 5000FC mais une « mesurette » vaut 500FC et cette seule bouteille peut enivrer 3 à 5 personnes.

8 Le lotoko est obtenu après fermentation et distillation d'un mélange de farines de maïs et/ou de banane et de manioc

exceptionnels tels que le mariage, le deuil, les fêtes de nouvel an, de Noël, des Pâques, ces vins sont consommés en grande quantité par la plupart des personnes associées à l'évènement. Ils apaisent et égaient les âmes affligées et parfois réconcilient les différends. Sur le plan culturel, les vins forestiers scellent différents contrats liant les humains des esprits surnaturels (Shango Mutambwe, 2010).

Actuellement, ces boissons sont très concurrencées par les produits indiens et chinois importés de l'Ouganda mieux connus sous le pseudonyme de « Zododo » ou « supu na tolo ». Il s'agit de l'alcool très fort d'origine asiatique et qui enivre très rapidement au regard de la quantité d'alcool consacrée (plus de 40 %) dans le contenu de la boisson⁹. En dépit de cette concurrence, les boissons locales sont toujours produites et commercialisées aux côtés des autres boissons industrielles et ou étrangères.

d. PFNLs d'origine animale

Par PFNLs d'origine animale, nous entendons les exploitations liées à la faune sauvage en vue de la satisfaction des besoins en protéines animales des populations autochtones et/ou locales et urbaines et pour leur commercialisation. Ceci donne sur le marché, une riche diversité d'espèces génétiques de gibiers, de mollusques, d'insectes, etc. La gravité de l'impact écologique de cette exploitation est fonction des techniques de capture ou de prélèvement utilisées (Biloso, 2003). Le prélèvement de ces PFNL d'origine animale se fait par le ramassage et la chasse.

➤ *La chasse des gibiers*

La chasse constitue une source de revenus pour les communautés locales des forêts. Elle se fait par les armes à feu de fabrication locale, par les calibres 12 ou 16, par les armes de guerre, par les fils bougie, par les chiens et par les câbles de chasse. Depuis plus

⁹ Une bouteille de 30 Cl a un pourcentage d'alcool de 15% voire 45%(Pastice, ZED, XXL, ROBOT, FURAH, Rambo, Boss café, ...);

d'une décennie, la chasse traditionnelle¹⁰ est remplacée par la chasse commerciale, mobilisant des fonds et acteurs multiples (Shango Mutambwe, 2010). La pratique de la chasse commerciale s'intègre ainsi dans une stratégie de subsistance où se combinent diverses sources de revenus (Binot et Cornelis, 2004). C'est une pratique qui permet aux ménages d'acquérir des aliments et des revenus pour assurer les autres dépenses alimentaires, vestimentaires, sanitaires et même de scolarité. Cette chasse vise à capturer toute espèce de gibiers : gros et petits, animal protégé ou non. La viande des animaux protégés comme l'éléphant, l'Okapi, le zèbre, le léopard, les rhinocéros est non seulement plus coûteuse mais aussi sacrée (réservée aux seuls chefs de village ou dans une certaine mesure aux hommes). Les peaux de ces animaux, leurs ivoires (éléphant, hippopotame, rhinocéros, etc.) coûtent cher. Malgré l'interdiction de chasse de ces animaux¹¹, les chasseurs continuent à les capturer sur toute l'étendue de l'ex Province Orientale.

Pour ce qui est des viandes de gibiers plus vendues et consommées dans l'ex Province Orientale démembrée, il y a lieu de noter avec des auteurs comme Wetshi *et al.* (1987), Pendje et Baya (1992), Gata (1997), Toirambe (2002), Marachto (2002), Toirambe (2005), Ndonga (2004), De Merode *et al.* (2004) : les singes (*Cephalophus dorsalis*, *C. nigrifrons*, *C. leucogaster*, *C. calypigus*), *Atherurus africanus* (ndjiko), *Cricetomys emini* ou rat de gambie, (motomba), *Cephalophus monticola* (mboloko), antilopes de forêt (Kulupa, koto),

10 Par chasse traditionnelle, il faut entendre celle dont les produits (gibiers) sont directement consommés par les membres de la communauté ou celle réalisée pour l'accueil d'une autorité coutumière ou administrative, d'un gendre ou de tout hôte de marque. Elle se faisait à l'aide des filets et de chien. Les membres du village vont encercler une zone où ils pensent trouver des gibiers ; ils lancent les chiens à l'intérieur de la zone et crient à haute voix et se mettent en dehors des filets, une fois le gibier essaie de s'échapper, il est retenu par le filet et celui qui se trouve à ce lieu le transperce par une lance.

11 Loi n° 82-002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse. Le chasseur pour exercer son activité doit payer une fiche de recensement 5 à 10 USD ; taxe de permis de port d'arme de chasse délivré par le service de l'environnement : 15USD ; une taxe annuelle de 5 USD. Masheka Bahige (2009) parle de 5000FC pour la taxe annuelle ; 6000FC pour la fiche de recensement et 10 000FC pour le permis de port d'arme de chasse.

potamochère, *Funisciurus* (écureuil), *Manis tricuspis* (pangolin), tortue de forêt et fluviale, *Syncerus cafer nanus* « pakasa » (buffle de forêt), Céphalophe à dos jaune, Céphalophe à front noir, Okapi (animal totalement protégé), *Loxodonta africana* ou éléphant (animal totalement protégé), *Anomalurops* sp. (anomalure), *Atherus africanus* (athérure), *Cephalophus dorsalis* (céphalophe à dos noir), *C. leucogaster* (céphalophe ventre blanc), *C. monticola* (céphalophe bleu), *Cercocebus albigena* (singe, cercocèbe joues grises), *C. galeritus* (cercocèbe agile), *Cercopithecus cephus* (singe moustache), *C. nictans* (singe hocheur), *C. neglectus* (singe, cercopithèque de brazza), *Colobus guereza* (colobe guereza), *Dendrolyrax arboreus* (daman des arbres), *Hylochoerus meinertzhageni* (hylochère), *Manis gigantea* (pangolin géant), *M. tetradactyla* (pangolin à logue queue), *M. tricuspis* (pangolin à écailles tricuspides), *Nandinia binotata* (nandinie), *Panthera pardus* (panthère), *Panthera leo*, *Pan paniscus* (Bonobo : animal protégé), *Pan troglodytes* (chimpanzé), *Tragelaphus euryceros* (Bongo), *T. scriptus* (guib arnaché), *T. spekei* (sitatunga), *Trynomys swinderianus* (aulacode), *Viverra civetta* (civette), Rat-palmiste, *Aonyx congica* (loutre à joues bleues), *Hyemoschus aquaticus* (chevrotain aquatique), *Hippopotamus amphibius* (Hippopotame), *Potamogale velox* (Potamogale), et bien d'autres encore.

Comme tous les autres produits, il est certes, difficile¹² d'estimer les quantités de gibiers prélevés, mais leur exploitation constitue une véritable petite entreprise forestière dont dépendent plusieurs ménages. Les chasseurs qui utilisent le calibre 12 peuvent gagner en moyenne 120USD/mois (Masheka Bahige, 2009). Dans plusieurs milieux et marchés, les femmes qui vendent des gibiers s'organisent en association. Le commerce de viande de chasse se fait à deux ou trois niveaux : d'abord du chasseur aux membres du village, du chasseur au détaillant ou au demi-grossiste et de celui-ci au détaillant. Pour Isomba Djangi Kasweka (2015), le commerce de

12 La difficulté est due entre autres au manque de déclaration d'abatage auprès des services de l'Etat, - à la nature informelle de l'activité ; - parce que les petits rongeurs capturés sont difficilement identifiables ; du fait de la crainte de l'autorité en période de fermeture, etc.

viande de brousse a un impact positif sur le niveau de vie de ménages de femmes revendeuses de Kisangani, dans la mesure où il leur permet de s'acheter quelques biens meubles et immeubles, d'assurer leur alimentation, de subvenir aux soins de santé, de scolariser leurs enfants, de se payer le loyer et les moyens de transport, notamment la moto. C'est donc un commerce rentable mais qui s'accompagne d'autres activités connexes (vente de poisson, des chenilles, des escargots, du riz).

➤ *Le commerce des escargots et chenilles*

Les escargots sont ramassés dans les forêts où l'on rencontre les amarantacées, ou le long des cours d'eau. Ils sont de deux sortes selon leurs dimensions: les gros et les petits. Ils sont alors vendus aux détaillants en milieu rural et revendus aux consommateurs ou aux détaillants en milieu urbain. Les prix varient d'un milieu à un autre et selon les périodes (en août, septembre, octobre, le prix est abordable, donc moins cher du fait de l'abondance, et de mois de novembre à décembre, le prix augmente à cause de la rareté). Dans le territoire de Buta et de Banalia, il y a des escargots de toute catégorie : gros et petits .



Quant aux chenilles, elles sont de plusieurs espèces : « komando » (*Imbrasia truncata* AURIVILLIUS Saturniidae), « bakanya/Malanga » (*Buneaopsis aurantiaca* ROTSHSCHILD), « bafoyo » (*Imbrasia epimethea* DRURY Saturniidae), « ndanda » (*Cirina forda* WESTWOOD Saturniidae), « tombo » (*Pseudanthera discrepans*), « tokala » (*Imbrasia oyemensis*), « ituku kelenge » (*Antheua insignata*), « makokoloko » (*Gonimbrasia hecate* ROUGEOT Saturniidae), « silele » (*Elaphrodes lactea* GAEDE Notodontidae), etc.).



Lisingo, Wetsi et Ntahobavuka(2010) ont identifié quinze espèces de chenilles comestibles¹³ réparties en trois familles. La dominance de la famille des *Saturniidae* a été établie. L'étude floristique a mis en évidence trente-deux espèces hôtes des chenilles, appartenant à quatorze familles botaniques (classification APG II) dont la plupart sont des arbres. Vingt de ces arbres hôtes sont utilisés dans la pharmacopée traditionnelle, dans la fabrication de charbon de bois et dans l'exploitation industrielle et artisanale de bois d'œuvre. Ces usages multiples associés à l'agriculture itinérante sur brûlis et à l'abattage des arbres hôtes lors de la récolte des chenilles et l'abattage des arbres pour besoin de bois d'œuvre sont reconnus comme les principales causes de la raréfaction des chenilles dans la région de Kisangani.

Pendant leur apparition, elles ne coûtent pas si cher mais après leur disparition dans les arbres, celles qui sont séchées coûtent cher. Elles sont ramassées par toutes les tranches d'âges et catégories d'individus : enfant, adulte, vieillard, homme et femme. Une fois ramassées, les chenilles sont souvent séchées et vendues par la suite. Un gobelet dit « masibu » de chenilles séchées, équivalant à un demi-kilogramme (1/2) se vend jusqu'à 2 500FC durant les périodes de rareté (janvier-mars). C'est cette dernière pratique de séchage qui constitue une véritable source de revenu pour les femmes qui s'y adonnent en milieu rural. Elles vont vendre ces chenilles séchées en milieu urbain, notamment à Kisangani, voire à Kinshasa ou à Buta, Isiro, Bunia, et dans tous les chefs-lieux des territoires. Les enfants qui les ramassent ont la possibilité de se procurer de moyens financiers pour s'acheter des habits ou des matériels scolaires. Quant aux femmes, elles se font un revenu qui leur facilite le début d'un petit commerce des produits manufacturés

13 Ces quinze espèces sont les suivantes : *Anaphe panda* Bois du val *Notodontidae* (Taku), *Bunaea alcinoe* STOLL *Saturniidae* (Baisobilo), *Bunaeopsis aurantiaca* ROTHSCHILD *Saturniidae* (malanga), *Cymothoe Caenis* DRURY *Nymphalidae* (Twindi), *Elaphrodes Lactea* GAEDE *Notodontidae* (silele), *Gonimbrasia hecate* ROUGEOT *Saturniidae* (Likokoloko), *Imbrasia epimethea* DRURY *Saturniidae* (Sogo), *Imbrasia oyemensis* ROUGEOT *Saturniidae* (Loboyo), *Imbrasia truncata* AURIVILLIUS *Saturniidae* (commando), *Pseudanthera discrepans* BUTLER *Saturniidae* (Bitombo), *Bunaeopsis* sp *Saturniidae* (Balalanga), *Antheua insignita* GAEDE *Notodontidae* (Bahihi), *Antheua* sp *Notodontidae* (Tolombo) et *Notodontidae* 1 (Bamopisa)

de première nécessité comme : le savon, le sel, le sucre et le café. Mais, certaines femmes ont affirmé qu'elles se procurent aussi des pagnes. Dans les villes, il y a des femmes qui ne vendent que les chenilles séchées aux marchés. Elles se spécialisent donc dans ce commerce.

L'apport des chenilles dans la survie des ménages n'est pas une simple réalité constatée uniquement dans la zone de la présente étude. Dans d'autres milieux du pays, voire de la sous-région, la donne reste quasiment la même. Loubelo (2012) a prouvé dans son étude que les insectes comestibles dont les chenilles assurent le revenu et la sécurité alimentaire de plusieurs ménages au Congo Brazza. Les chenilles ont aussi une valeur nutritionnelle très importante. En République Démocratique du Congo, ce même constat a été fait par Minga Minga (2003) en ce qui concerne tous les PFNLs. Muyambo Ngaya (2014) a quant à elle souligné les rôles importants des PFNLs dans les stratégies de survie des ménages du territoire d'Uvundo. Parmi ces PFNLs d'origine animale, elle cite les chenilles et les escargots. Cette réalité est donc générale sur l'ensemble de l'ex Province Orientale.

➤ **Les larves du genre *Rhynchophorusphoenicis*, *Oryctessp* et les termites**

A côté des chenilles, il y a des larves de *Rhynchophorus phoenicis* (« posse en Swahili et Lingala») et d'*Oryctes* sp (makokolo en Swahili et Lingala). Ces deux larves coûtent cher et sont quelque peu réservées aux personnes disposant beaucoup de moyens financiers en milieu urbain ; 4 à 5 larves pour 500FC dans la ville de Kisangani. Ces deux larves sont quasi permanentes durant toute l'année. Elles sont extraites des palmiers à huile ou de raphia dont on a déjà extrait le vin voire dans les bois morts dans les jachères.

Il y a aussi des insectes comme les termites (« ndonge » en lingala et « iswa » en swahili) dont la récolte s'effectue pendant les vols d'essaimage, pendant la saison des pluies. Contrairement aux larves, les termites de la famille de *Macrotermitidae* sont accessibles à tous ceux qui les veulent. L'espèce *Macrotermes falciger* trouvée dans les Uélés(Bas-Uélé, Haut-Uélé) où il y a des collines qui appartiennent

aux familles spécifiques est plus convoitée. Les termites sont séchés et vendus dans un gobelet (Masibu de 1/2 kilogramme) au prix variant entre 500 à 1000FC ou dans une boîte de tomate coûtant 100 à 250FC.

1.2.3.2. Les PMEFS commercialisant les produits de la pharmacopée

Dans la province orientale démembrée, l'un des PFNLs à usage médicinal les plus commercialisés est le *Piper guineense* « kechou en dialecte mbole ». Il est très répandu dans le Bas-Uélé, notamment dans les territoires de Bambesa, d'Aketi, de Poko et de Bondo où il est systématiquement cueilli et vendu durant un semestre. Il constitue ainsi une source de revenu pour plusieurs ménages. Les grands acheteurs de ce produit sont des Centrafricains et dans une certaine mesure les Nigériens.



Mais depuis la guerre en Centrafrique, le marché de *Piper guineense* a baissé d'ampleur. La réhabilitation de la route Dulia-Likati-Bondo par les Tchadiens est perçue comme une tendance à la réactivation du commerce de ce produit. Dès lors, le *Piper guineense* se vend en « copal » (bassin en plastique de 9 kilos). Le kilogramme vaut 450 à 500FC dans tous les territoires de Bas-Uélé. Ce qui fait qu'un « copal » (bassin) se vend à 4500FC voire 5000FC. Rendu en Centrafrique, un kilogramme se vend à 1 500Franc CFA, soit 3500FC ; ce qui donne de l'importance à ce produit qui a plusieurs fonctionnalités. Il servirait même à la fabrication de la boisson et de plusieurs autres produits pharmaceutiques¹⁴.

Selon les milieux et les populations, il existe plusieurs autres plantes, lianes, etc. qui fournissent les produits à la pharmacopée. Nous avons le *Scorodophloeus zenkeri* (Bofili utilisé contre la filariose et l'amibiase), le *Zanthoxylum gilletii* (« kipanga » en dialecte kumu)

¹⁴ Propos d'un inspecteur de l'environnement durant nos entretiens dans le Bas-Uélé, (Territoire de Bondo) au mois de juillet 2017

et le *Petertianthus macrocarpus* (« osoo » en dialecte mbole) qui soignent tous deux, le paludisme et la lombalgie¹⁵. Les investigations ont aussi révélé que le *Harungana madagascariensis* « litondolo en dialecte mbole » soigne la fièvre jaune, le *Piptadeniastrum africanum* « likungu en dialecte mbole » soigne l'hémorroïde, les carapaces de tortue soignent la carie dentaire, les ongles de pangolin soignent le panaris, la peau d'éléphant soigne l'épilepsie, les écailles de crocodile soignent la variole¹⁶.

Le recours à la pharmacopée comme une entreprise de survie est souvent vu comme de la sorcellerie par quelques croyants chrétiens. Ce qui ne donne pas une bonne image à cette entreprise. Mais ceux et celles qui y recourent affirment y tirer un grand intérêt. « Quand les gens viennent me voir, je gagne beaucoup d'argent. Il y a surtout les produits que je vends aux femmes stériles (suite aux maladies vénériennes) qui me procurent beaucoup d'argent. Celles qui conçoivent après avoir utilisé mes produits témoignent de leur reconnaissance en m'offrant des dons de diverses natures »¹⁷.

Par ailleurs, il existe des plantes, des graines qui sont à la fois utilisées comme aliment et comme pharmacopée. Elles sont alors vendues par des jeunes gens à travers les rues des villes et par certaines femmes dans les marchés locaux. C'est le cas de *Cola acuminata* et *Garcinia cola*.



15 Données recueillies sur base d'entretiens avec les populations locales du territoire d'Ubundu, le 16/06/2017 ; d'Isangi le 4/5/2017

16 Entretiens avec une femme « tradipraticienne » d'origine mbole, le 24/08/2017 dans la commune de la Makiso

17 Idem. Mais celle-ci n'a pas voulu nous donner les noms de produits qu'elle utilise à cet effet dans la mesure où cela constitue son secret sur lequel elle gagne de l'argent. Si nous tenions à le connaître, il fallait acheter ce secret.

Pour tout dire, les PFNLs à usage médicinal sont constitués généralement des écorces, des racines et des feuilles d'arbres ainsi que des lianes et des parties des animaux. Shango Mutambwe (2010) affirme que 13 espèces présentent une importance nationale dans ce domaine. Il s'agit de : *Aframomum laurentii*, *Cola acuminata*, *Garcinia kola*, *Hymenocardia acida*, *Mondia whitei*, *Morinda morindoides*, *Pentadiplandra brazzeana*, *Piper guineensis*, *Prunus africana*, *Quassia africana*, *Rauwolfia vomitoria*, *Renealmia africana*, *Zingiber officinale*. Le coût élevé des soins de santé à l'hôpital pousse les populations rurales et même urbaines à recourir plus à la pharmacopée. Aussi de plus en plus, dans une certaine opinion populaire, certaines maladies ne se guérissent pas des produits pharmaceutiques. C'est le cas de « kunde » chez les femmes dans la province de la Tshopo¹⁸.

1.2.3.3 Le miel

Le miel (photo 14) est un produit forestier qui joue plusieurs fonctions, allant de la boisson à la pharmacopée. C'est surtout cette dernière fonction qui lui donne sa spécificité dans le milieu de cette étude, notamment en matière de lutte contre le poison. Il est aussi utilisé comme substitue de sucre pour les diabétiques et le remède contre la toux. Mais il est alors rare de trouver du miel pur. Des vendeurs commencent à mélanger du miel au sucre, ce qui dénature toute sa



¹⁸ Informations recueillies auprès d'une femme « tradi-praticienne » dans la commune de Kabondo, le 21/08/2017. Le kounde est une maladie qui empêche une femme d'avoir normalement des enfants. Dès que la femme conçoit, elle fait des avortements. Dans la médecine moderne cette maladie s'apparente au condylemus acuminé ou la crête de coq. Elle se soigne à base de poudre de podophylline ou par excision chirurgicale. Mais pour la médecine moderne elle n'est pas la cause principale ni primordiale d'avortement ou de fausse couche. Ce sont les infections qui causent souvent les avortements alors que pour les femmes « tradipraticiennes », elle cause les avortements.

substance curative pour les diabétiques.

1.2.3.4. Les PMEfs commercialisant les matériaux de construction ou d'artisanat local

Qu'il s'agisse du milieu rural ou urbain, l'usage des PFNLs est quasi présent dans la construction des cases, des maisons, des clôtures des maisons ou des cases. Ces PFNLs sont surtout utilisés dans la toiture, ou dans la fabrication des meubles, des objets d'art, des matériels de cuisine (vanne, balais) ou encore de chapeau. Dans son étude sur la Revue Nationale sur les PFNLs en RDC, Shango Mutambwe (2010) a dressé une liste non exhaustive des espèces (32) des PFNLs dont 11 utilisées comme matériaux de construction, 8 comme emballage des produits, 6 pour la fabrication des paniers, des chapeaux et des nappes, 4 espèces pour la fabrication des bijoux naturels, 2 pour la fabrication des meubles, et 1 espèce utilisée comme racine de décoration d'aquarium. Cette présentation est quasi semblable dans la Province Orientale démembrée.

Comme PFNLs utilisés dans la construction pour pailler la maison, l'on note le *Megaphrynium macrostachyum* « mangongo », *Sclerosperma manii*, « mangobo », lanières de rachis de raphia ou « ndele » et les feuilles de *Gilbertiodendron dewevrei* « mimbalu ». Ils se vendent en paquet, et le prix varie selon les milieux. Il est estimé à 500FC le paquet en milieu rural de production et à 2 500FC en milieu urbain de consommation. Dans le territoire d'Uvundo, tout un secteur s'appelle Bakumu Mangongo dans la mesure où, les « mangongo » y sont abondants et constituent une source de revenu pour plusieurs ménages. Des femmes et des hommes quittent la Ville de Kisangani pour se rendre dans ce secteur pour les acheter et les revendre en ville. Cette réalité est la même dans les chefferies d'Avurugatanganga et d'Avuruduma dans le territoire d'Aketi, mais aussi dans le territoire de Dungu et de Niangara dans le Haut-Uélé. Dans le rang des espèces de rotang, Shango Mutambwe(2010) retient *Calamus deëratu*, *Eremospatha macrocarpa*, *E. wendlandiana*, *E. haullevialeana*, *Sclerosperma manii*, *Eremospatha spp.*, *Megaphrynium macrostachyum*, *Laccosperma secundiflorum*, *Oncocalamus manii*, *L. opacum*, etc.

Les produits dérivés des PFNLs de construction ou d'artisanat local sont plus rentables que les PFNLs qui servent à leur fabrication. Leur perfection devient un artisanat exceptionnel et très préféré par certains touristes. Il y a donc possibilité d'exportation. Chaque peuple a ses arts de fabrication des meubles ou matériels dérivés desdits PFNLs.

Cependant, il y a lieu de noter que les rotins constituent une source non négligeable de revenus et un secteur informel très actif, basé sur l'approvisionnement des centres urbains en vanne ainsi que leur transformation. Avec un retard de plus de trois décennies par rapport aux pays asiatiques, le secteur rotin constitue aujourd'hui un centre d'intérêt pour son potentiel économique dans les pays d'Afrique centrale (Kahindo, 2011). A l'état naturel et sauvage, le rotin se présente sous la forme de tiges grises, armées d'épines s'attachant aux arbres et de longueur variable atteignant un maximum de 200 mètres. Afin de distinguer les différentes catégories de rotins, il leur a été attribué un nom en fonction de l'endroit où ils ont été récoltés. Les principales essences de rotin trouvées dans la Province Orientale démembrée sont : *Ancistrophyllum secundiflorum*, *Callamus deerratus*, *Eremospatha haullexileana* qui servent notamment à la fabrication des chaises et des meubles (Shango Mutambwe, 2010).



1.3. Diversité des marchés et des moyens de transport des PFNL et PFL

Parler des marchés renvoie à l'analyse sur le processus d'écoulement et d'approvisionnement des produits forestiers ligneux et non ligneux dans les différents milieux de production et de consommation. Il sera question d'analyser dans ce point, les marchés et moyens de transport des produits forestiers ligneux et non ligneux auxquels recourent les producteurs (exploitants) et les acheteurs pour l'évacuation de leurs produits du site de production ou d'extraction vers les lieux de vente et de consommation.

Le marché des produits forestiers s'organise tant sur le plan formel qu'informel dans la mesure où, comme dit ci-haut, les PFNLs et les PFLs viennent combler la faillite de l'Etat dans sa mission d'assurer l'emploi et la sécurité alimentaire des personnes. Les PMEfs qui naissent de l'exploitation de ces produits, sont principalement, celles de survie. Il s'agit donc des activités qui fonctionnent, quelquefois en dehors de toute légalité. Elles sont tolérées comme telle mais font aussi l'objet d'encadrement de certains organismes étatiques et privés.

Plusieurs acteurs participent au marché des produits forestiers à différents niveaux (interne et externe), en ville et en milieu rural. Ces principaux acteurs sont notamment, les producteurs, les transporteurs, les commissionnaires, les transformateurs et les consommateurs. Ceci donne lieu à d'autres types des petites entreprises des produits forestiers, essentiellement basées sur les moyens de transport.

Le constat général fait dans les marchés des PFNLs est qu'ils ne connaissent pas d'associations durables, si non très rarement. Chaque acteur voudrait travailler seul car, pour la plupart de temps, il ne dispose pas d'un capital fixe et propre. Il y a pourtant des « tontines » (likelemba) et des prêts « bosasele » qui s'organisent par secteur d'activité ou selon la segmentation du marché. Ainsi trouve-t-on des associations des mamans vendeuses de viande (gibier) et (poisson). Ces tontines sont donc des structures d'opportunités pour l'appui de ces femmes. Mais seulement, l'instabilité des producteurs et des vendeurs ainsi que la rareté des produits constituent des

menaces pour leur soutien¹⁹ .

Les snacks bar ou buvettes constituent également des marchés de vente des PFNLs. Qu'il s'agisse des fruits (noix de cola), de miel, de gibier (séché), etc., ces points de vente de produits forestiers non ligneux prennent de l'ampleur dans les grands centres urbains dont Kisangani, Bunia, Buta, Isiro mais également dans certains chefs-lieux des territoires peuplés des migrants tels que Bafwasende, Aru, Mambasa, Dungu, Ariwara,...

Quant aux moyens de transport, nous avons identifié, principalement, quatre types :

- Le dos ou la tête sont les moyens utilisés par les exploitants, généralement en milieu rural ;
- Le radeau est un moyen qui sert à évacuer des produits sur le cours d'eau pour ce qui est de charbon de bois et des bois de scie voire de sticks et bambous ;
- Le vélo ou la moto sont les moyens utilisés par des commerçants ambulants ou demi-grossistes et des détaillants urbains qui achètent des produits en milieux ruraux pour les acheminer vers les milieux d'écoulement et/ou de consommation ;
- Le véhicule est utilisé par les commerçants détaillants urbains, les demi-grossistes et les grossistes ;
- La pirogue à pagaie, motorisée et la petite baleinière : pour des détaillants urbains, des demi-grossistes et des



¹⁹ Interview avec le Chef de marché central d'Aketi, à Aketi, le 3/05/2017

grossistes²⁰. La pirogue est souvent utilisée par les producteurs pour l'évacuation de leurs produits sur les rivières Dungu, Kibali et Uélé, de la forêt vers les agglomérations les plus proches ;

- Le train pour les demi-grossistes, les grossistes et les détaillants urbains, notamment dans le territoire d'Ubundu.

Tous ces moyens de transport constituent de sources de revenu pour les différents acteurs du secteur en étude. C'est à ce titre qu'il sied de souligner l'apport des « toleka » (vélo-taxi) et des motos-taxi. L'accentuation ou le développement de ces deux types de transport se justifie par le fait qu'ils couvrent un grand besoin d'emploi des jeunes de tous les milieux : rural et urbain. Détenir un vélo et bien plus une moto en milieu rural est un indicateur d'une certaine ascension sociale, d'un certain « développement » des ménages. Mais le recours systématique à ces types de moyens de transport se justifie également par le mauvais état de route reliant les grands centres urbains avec les milieux ruraux.

1.4. Obstacles et stratégies de survie des PMEfs

Dans la pratique, les PMEfs rencontrent des obstacles criants dans leur fonctionnement. Ceux-ci englobent les secteurs écologiques, administratifs et financiers/commerciaux. Toutefois, chaque sous-secteur des PMEfs a ses spécificités, nécessitant une analyse particulière.

1.4.1. Obstacles rencontrés par les PMEfs des PFLs

Pour les PMEfs œuvrant dans le secteur des PFLs, il a été identifié les obstacles d'ordre administratif illustrés dans le tableau ci-après :

20 Le demi-grossiste est un vendeur intermédiaire entre le détaillant et le grossiste. Le grossiste est un entreposeur qui vend ses produits en gros. Il peut lui-même être le producteur et distributeur.

Tableau 3 : Obstacles d'ordre administratif liés à l'exploitation des PFLs.

Modalité Obstacles	Administration	
	Fréquence	Pourcentage
Tracasserie	12	52,2
Indifférent	11	47,8
TOTAL	23	100

Ce tableau renseigne que ce sont les tracasseries qui minent le bon fonctionnement des exploitants des PFL dans la Province Orientale démembrée avec un score de 12 expressions des enquêtés soit 52,2 %. Pourtant 47,8 % des exploitants sont indifférents en ce qui concerne la prestation des services de l'Etat à leur égard.

L'exploitation artisanale a souvent un caractère de business, ce qui implique des manœuvres entre exploitants et agents de l'Etat. Lorsqu'il y a accord entre les deux, on parle alors de la tolérance et le cas contraire c'est de la tracasserie. Dans certains cas, détenir les documents légaux liés à l'exploitation artisanale du bois n'épargne pas les exploitants aux tracasseries. Certains militaires et agents de l'Etat commis aux différents postes dans les milieux ruraux et urbains ont instauré des paiements sous forme de taxe dépourvue de toute base légale. Ce sont généralement les forces navales, les agents de renseignements et les inspecteurs forestiers qui sont plus impliqués dans ce système lors de contrôle des produits en provenance des sites d'exploitation. Sous un autre angle, il sied de noter que la plupart des agents de l'Etat sont très mal payés par ce dernier. Beaucoup sont de nouvelles unités, expression traduisant une situation administrative des agents recrutés et qui prestent sans être payés par le l'Etat. Ils ne vivent que de la prime leur donnée par l'institution et ce, au gré de leurs chefs. L'ampleur que prennent les tracasseries dans les petites et moyennes entreprises se justifie aussi par le souci de se faire payer illégalement. Ainsi les expressions des enquêtés ont dû refléter cette réalité.

Outre les obstacles d'ordre administratif, il y a ceux d'ordre financier et le tableau 4 ci-après en donne les résultats.

Tableau 4 : Obstacles d'ordre financier/commercial.

Obstacles	Fréquence	Pourcentage
Difficile accès au marché extérieur	9	39,1
Difficile accès au crédit	8	34,8
Mévente	6	26,1
Total	23	100

Le tableau 4 renseigne que les exploitants artisanaux font face au difficile accès au marché extérieur soit 9 occurrences représentant 39,1% alors que la mévente est représentée par 6 exploitants, soit 26,1%. Le marché auquel les exploitants artisanaux ont accès est celui local, celui des consommateurs locaux qui construisent leurs maisons. Mais en Ituri, certains exploitants recourent aux capitaux des étrangers, notamment Ougandais ou Kenyans. Le marché se fait alors à la frontière entre l'Ouganda et la RDC au niveau de poste de Kasindi, d'Aru et Ariwara. L'accès aux crédits constitue un autre goulot d'étranglement au développement des PMEfs exploitant le bois d'œuvre. Deux situations se présentent à ce sujet : soit les exploitants ont peur de courir les risques compte tenu de l'insatiabilité monétaire ; soit les banques refusent d'octroyer des crédits aux exploitants ne disposant pas des garanties nécessaires. L'insuffisance des banques des crédits dans le milieu d'étude reste également un facteur important limitant l'accès aux crédits. En plus de ces deux types d'obstacles, il y a également les problèmes écologiques qui s'érigent en obstacles.

Tableau 5 : Obstacles d'ordre écologique.

Obstacles	Fréquence	Pourcentage
Éloignement des ressources	11	47,82
Rareté des espèces préférées	7	30,43
Saison	5	21,73
TOTAL	23	100

Sur le plan écologique, les ressources deviennent de plus en plus éloignées du milieu d'exploitation selon les avis de 11 exploitants

représentant 47,8%. Il faut en effet parcourir plus de 3 à 6 Km dans la forêt pour trouver des arbres à abattre. Il ya aussi des paramètres climatiques ou des précipitations (augmentation ou diminution du niveau des cours d'eau d'évacuation en radeau selon les saisons) qui défavorisent parfois l'activité (21,73%). Entre ces deux types d'obstacles naturels, l'on note également la rareté d'espèces préférées (30,43%). Ce sont plus les bois de coffrage qui se trouvent près de la route ou des cours d'eau. Les bois durs sont de plus en plus rares. Avec l'absence de reboisement, la région de Kisangani et celles de grandes villes de la province comme Bunia, Isiro, Buta, Aru, Mahagi sont en train de perdre petit à petit leur couverture forestière avec des implications sur la réduction de la capacité de séquestration de carbone, ce qui influe sur les fluctuations climatiques dans les régions d'exploitation. La biodiversité des régions d'exploitation se trouve également touchée par l'exploitation anarchique des produits forestiers. En effet, le fait que la coupe de bois soit essentiellement sélective (écrémage) par préférence aux bois de valeur économique, il y a donc risque ou menace à la disparition des espèces ainsi que tous les sous-produits forestiers qui vivent au dépend des arbres coupés. La préférence d'Afrormosia et du bois rouge par les consommateurs au dépend des autres types de bois constitue un indicateur et favorise la course vers une coupe essentiellement sélective avec ses implications, mineures à ce jour, sur la probable disparition d'espèces dont la régénération pose problème.

Bien que la coupe de vieux arbres permette aux plus jeunes de bénéficier du soleil et de mieux pousser, il va falloir bien des années pour que ces jeunes plantes arrivent à la maturité et reconfigurent la forêt en lui permettant de mieux remplir ses multiples fonctions. Cette coupe anarchique des bois porte également un coût dur à la faune par le déplacement de certaines espèces animales et autres. Actuellement, il faut se déplacer au-delà de 100 voire 150 kilomètres pour trouver des espèces végétales et animales autrefois trouvables autour de ces grandes villes (30 ou 50 kilomètres). Malgré les séances de sensibilisation et d'encadrement réalisées par certaines organisations présentes dans la région (OCEAN, SOS Nature, CRONG, ADIKIS, TBI, ICCN, FAO, etc.) auprès des acteurs

étatiques, des exploitants artisanaux et des communautés locales, la coupe sélective des bois se poursuit sans référence aux mécanismes de la protection de la biodiversité. L'on assiste à la remise en cause de l'exploitation à faible impact.

1.4.2. Obstacles rencontrés par les PMEfs du secteur des PFNLs

En ce qui concerne les PMEfs du secteur des PFNLs, les faiblesses et obstacles ci-après ont été stigmatisés par les exploitants: la saisonnalité des produits, la non durabilité des méthodes de récolte, la non durabilité des méthodes de conservation, le caractère rudimentaire des moyens de transport (tête, dos, vélo, et rarement moto), la sous-estimation de certains produits (de pharmacopée) par les citoyens (les reléguant aux fétiches et gris-gris). Les majeures difficultés qui pèsent sur la production, le développement, la valorisation et la commercialisation des PFNLs et qui nécessitent l'effort conjugué de l'Etat, des commerçants et autres vendeurs sont nombreuses et très diversifiées (Shango Mutambwe, 2010). Parmi celles-ci, on peut citer : le conditionnement des produits, le transport, le stockage, la conservation, la démangeaison allergique (Kazwazwa, 2000 ; Kabuya , 2004 ; Kabongo, 2005). Ndoye et Awono (2005) résumant ces contraintes autour des axes suivants : longue distance, débouchés limités, coût de transport élevé, périssabilité des produits, taxes informelles (tracasseries et barrières), etc.

Toirambe (2005, 2006) retient comme contraintes: « *l'imprécision des textes législatifs et réglementaires régissant l'utilisation et la gestion des PFNL et leur rôle dans l'économie nationale ni leur apport judicieux dans les ménages; la faible maîtrise de la domestication des produits forestiers non ligneux utilisés comme aliments ou dans la pharmacopée ; l'absence d'une politique nationale définissant des stratégies de production, de conservation des produits exploités et de développement des filières potentielles des PFNL majoritaires pour une contribution efficiente à l'économie nationale et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales; l'intégration insuffisante des*

PFNL majoritaires dans l'économie formelle ; les politiques insuffisantes en matière de qualité des produits mis sur les marchés ; la connaissance scientifique insuffisante ou non approfondie sur la majorité de ces produits, notamment sur la disponibilité de la ressource, sur les méthodes de récolte appropriées, sur les technologies de transformation afin d'augmenter leur valeur ajoutée ; la commercialisation des PFNL basée sur des valeurs mal définies obéissant aux seules règles de l'offre et de la demande du marché ; le manque d'accès aux marchés potentiels et d'informations sur ces marchés ; l'absence des structures organisationnelles en ce qui concerne la production et le commerce des PFNL. D'où l'absence des statistiques sur ces produits ; l'instabilité politique, l'insuffisance des infrastructures rurales et les tracasseries administratives sur les prélèvements fiscaux (surtout les PFNL protégés par CITES), non accès au système financier par les principaux acteurs ».

Le cadre organique du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts qui paraît inadéquat et désarticulé par rapport à l'ampleur des tâches qu'implique la gestion des ressources forestières constitue également une contrainte dans ce secteur.

La présence de plusieurs services de différents ministères²¹ agissant pour les mêmes produits occasionne des conflits de compétence et de surcroît ne favorise pas la valorisation des PFNLs exploités. La planification et la gestion forestière durables souffrent de l'insuffisance des outils, des données et des informations de base comme les inventaires forestiers, la cartographie de base et la cartographie thématique, etc. (Kapa et Malele, 2003). Il y a par exemple le problème de conservation de la viande de chasse dans le milieu rural, faute d'électricité (Kabuya, 2004). Ceci fait que les chasseurs et les populations des villages recourent alors à la fumaison (Kabuya, 2004; Dethier, 1995).

21 Ces ministères sont notamment, l'Environnement, l'Agriculture, le Commerce extérieur et la Santé Publique.

Ce secteur souffre également de l'inexistence de crédits bancaires et de mécanisme de couverture des risques encourus (assurance) pour les opérateurs qui y travaillent. Biloso (2008) ajoute à ces contraintes : les idées préconçues des populations, en général et des autorités politiques, en particulier, favorisant les produits de type occidental au détriment des produits locaux. Les PFNLs sont alors sous-estimés et diabolisés par les populations urbanisées et les fidèles de certaines églises²². Il y a méconnaissance du véritable potentiel de leur utilisation du fait d'un échange insuffisant de connaissances entre le pays et les provinces, pour des raisons linguistiques ou politiques.

Toutes ces différentes faiblesses sont l'expression d'un manque de programme de formation et de recherche scientifique adapté, susceptible aussi bien d'améliorer la gestion des ressources que la valeur ajoutée des produits, la contre-performance des institutions et services de gestion.

22 Il y a existence des tabous et interdits dans certains milieux ruraux des pays en développement, compromettant ou empêchant l'utilisation de certains PFNL.



Chapitre deux

Impacts des PMEFS sur les ressources exploitées

Les petites et moyennes entreprises forestières de la Province Orientale démembrée constituent un secteur important de l'économie locale et, à ce titre, contribuent grandement aux moyens d'existence des ménages locaux comme démontré dans la première partie de la présente étude. Qu'il s'agisse des produits forestiers ligneux et non ligneux, le secteur forestier constitue le lieu de refuge pour la majorité de la population en vue de faire face à la montée grandissante de chômage dans l'ex province orientale. Cette contribution des petites et moyennes entreprises forestières à la survie de ménages varie d'un produit à l'autre parmi les deux grandes catégories analysées.

En même temps qu'elles contribuent aux moyens d'existence des ménages locaux, elles constituent également un facteur de dégradation des forêts et cause de la déforestation que connaît la province orientale. La pression exercée sur les forêts de la Province Orientale, bien que nécessaire et indispensable à la survie des ménages, constitue un danger pour la protection de l'environnement et l'équilibre tant recherché entre l'homme et la nature.

C'est ainsi qu'il a été indispensable et utile de poursuivre l'analyse afin d'établir un rapport de cause à effet entre cette contribution nécessaire et la protection de la forêt. Mais pour y arriver, les informations pertinentes sur l'impact de cette exploitation doivent être portées à la connaissance des scientifiques et de décideurs étatiques afin que des dispositions utiles soient prises dans l'optique d'une gestion durable de la forêt dans cette partie de la République. Au regard de l'espace géographique de la province orientale démembrée visité pendant les enquêtes, 5 tableaux ont été élaborés afin de rendre explicite l'ampleur du danger qui

guette les forêts mais plus précisément les produits exploités si des dispositions pratiques ne sont pas prises. Ces impacts proviennent de la perception des acteurs de chaque nouvelle province sur les ressources qu'ils exploitent.

II.1. Perception des PMEFS de Bas Uélé sur l'impact de leurs activités sur les ressources

Pendant les enquêtes dans la province de Bas Uélé, 25 exploitants de petites et moyennes entreprises forestières ont été interviewés sur leurs activités génératrices de revenus. Le tableau 5 ci-après reprend les différents produits qu'ils exploitent et les différentes activités qu'ils exercent, la nature et le niveau d'impact de l'exploitation sur chaque ressource exploitée.

Tableau 5 : Nature et niveau d'impact des PMEFS sur les ressources exploitées dans province du Bas Uélé.

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
H	Amarantacée, liane, stick	Coupe et Vente	Eloignement des produits par rapport aux voies d'évacuation	Moyen
F	<i>Megaphrynium</i>	Coupe et vente	Eloignement du produit	Moyen
H	Amarantacées et stick	Vente	Eloignement des produits	Moyen
H	Amarantacée, liane, gibier	Chasse et fabrication des vans	Eloignement des produits et rareté des gibiers	Moyen
H	Boisson alcoolique (arack)	Distillerie et vente dans les carrières	Consommation des produits agricoles	Moyen

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
F	<i>Megaphrynium</i> , chenilles	Coupe et vente de <i>mégaphrynium</i> et chenilles	Destruction des arbres des chenilles et leur éloignement	Fort
H	Liane et <i>Megaphrynium</i>	Coupe et Vente	Destruction des produits par les cultivateurs	Moyen
H	Stick de construction et liane	Coupe et vente	Eloignement et destruction par les agriculteurs	Moyen
H	Amarantacée, liane, <i>Megaphrynium</i>	Commerce	Eloignement et destruction par les agriculteurs	Moyen
F	Boisson alcoolique (arack)	Distillerie et vente dans les carrières	Consommation des produits agricoles	Moyen
F	Boisson alcoolique (arack)	Distillerie, achat et vente	Consommation des produits agricoles	Moyen
F	Vin de palme	Achat et vente	Destruction des palmiers à huile	Moyen
F	Gibiers	Vente des gibiers et poissons	Rareté des gibiers et leur éloignement	Fort
H	Boisson alcoolique (arack)	Transport	Consommation des produits agricoles	Moyen
H	<i>Megaphrynium</i> et liane	Achat et Vente des produits forestiers	Éloignement des ressources	Moyen
F	Boisson alcoolique (arack)	Distillerie et vente	Consommation des produits agricoles	Moyen

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
F	Gibier	Achat et vente des gibiers	Rareté des gibiers et leur éloignement	Moyen
H	<i>Megaphrynium</i> , stick pour construction	Coupe et vente	Éloignement des ressources	Fort
F	Amarantacée, chenille, escargots	Coupe, ramassage, achat et Vente	Coupe des arbres hôtes (chenilles) et rareté des escargots	Moyen
H	<i>Megaphrynium</i> , vin de palme	Coupe, tirer le vin de palme et Vente	Destruction des palmiers à huile et éloignement de <i>Megaphrynium</i>	Moyen
F	<i>Megaphrynium</i>	Commerce	Destruction des espaces de vie	Faible
F	Gibiers, escargots, chenilles et poissons	Achat et vente	Eloignement des gibiers et destruction des arbres à chenilles	Fort
F	Vin de palme, arack et miel	Production de la boisson alcoolique, achat et vente de vin de palme et de raphia	Destruction de palmier à huile	Moyen
H	Arack	Achat et vente	Consommation des produits agricoles et coupe de palmier à huile	Moyen
H	Gibiers, chenilles	Chasse et Vente des gibiers	Eloignement des gibiers et destruction des arbres à chenilles	Moyen

Il s'observe que les activités des PMEFS de la province du Bas-Uélé, n'impactent globalement que moyennement sur les différentes ressources exploitées. Seules les petites et moyennes entreprises d'exploitation des gibiers et de coupe de *Megaphrynium*, de stick pour la construction ont un impact fort sur la gestion durable des ressources. En effet, il est à noter que les produits forestiers ligneux tels que les sticks et les bambous deviennent de plus en plus éloignés des centres urbains. Gros arbres à devenir si bien protégés, les sticks constituent le principal recours pour les paysans dans la construction de leurs maisons ou cases non seulement dans les villages mais aussi dans les différents territoires et villes de cette province. La réhabilitation de la route nationale 4 entre Kisangani et Buta et de Buta jusqu'à Bumba via Aketi a permis la relance de plusieurs activités des petites et moyennes entreprises forestières et ouvre la voie vers la recrudescence de l'exploitation forestière. Qu'il s'agisse des PFL et des PFNL, la forêt de Bas Uélé connaît actuellement une augmentation de la pression démographique et de la circulation des véhicules qui facilitent l'évacuation des produits exploités.

Dans certains territoires, notamment celui de Bondo et de Ango, les PFNLs deviennent très éloignés de la zone de consommation. C'est le cas de *Megaphrynium macrostachyum* pour la couverture de toit des cases. Bondo est aussi connu pour l'exploitation de l'or à ciel ouvert. Cette activité impacte négativement sur les ressources forestières exploitées qui sont progressivement dévastées au fur et à mesure que le filon de l'or évolue dans la forêt.

Par ailleurs, il importe de souligner que l'exploitation de certains produits forestiers non ligneux se fait en lien direct avec les milieux d'exploitation minière. Qu'il s'agisse de boissons alcooliques, des vins de palme, des rotins, des poissons, des gibiers,... ces produits sont plus exploités et acheminés dans les carrières d'or ou de diamant où les prix de vente sont supérieurs par rapport aux lieux de production et d'exploitation. Ces activités n'ont qu'un impact moyen ou faible sur les produits mais elles accélèrent l'agriculture itinérante sur brûlis dans la mesure où les produits de cuisson ou de la préparation de l'arack sont liés à l'agriculture. Ces produits, manioc, maïs, banane plantain, vin de palme deviennent recherchés

et impactent au processus de gestion durable de la forêt mais contribuent efficacement aux moyens d'existence des ménages au regard du chômage ou du manque d'emploi rémunérateur sur l'ensemble de la province.

Notons aussi que l'autre facteur de la dégradation des produits forestiers et de surcroît de l'environnement dans cette province, c'est la présence des éleveurs Mbororo en provenance de la République Centrafricaine à la recherche de pâturage pour leurs cheptels. Dans leur stratégie de résilience rapide de pâturage, les éleveurs Mbororo procèdent par la mise à feu de vastes étendues de la végétation afin de favoriser la poussée des jeunes feuilles qui constituent le pâturage pour leurs bétails. Aussi, certaines sources d'eau potable et les petits ruisseaux sont dévastés par les cheptels qui s'y rendent pour le breuvage. De plus, les éleveurs Mbororo procèdent à la purification de certains ruisseaux pour les rendre buvables pour leurs bétails mais cette technique entraîne la mort des poissons et est source d'innombrables conflits latents voire manifestes entre ces éleveurs et la population hôte.

II.2. Perception d'impacts des activités des PMEfs sur les ressources exploitées dans la région de Kisangani

Kisangani est le chef-lieu de la nouvelle Province de la Tshopo. Mais la ville fut autrefois la capitale de la Province Orientale, aujourd'hui démembrée, elle est située au nord-est de la RD Congo et est composée administrativement de six communes urbaines à savoir : Lubunga, Makiso, Tshopo, Kabondo, Mangobo et celle de Kisangani ainsi que d'un secteur Lubuya-Bera. Pour la présente étude, 11 enquêtés ont été interviewés en rapport avec leurs activités en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux.

Tableau 6 : Nature et niveau d'impact des PMEf sur les ressources exploitées à Kisangani et ses environs.

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
F	Chenilles et escargots	Achat et vente	Destruction des arbres à chenilles, rareté des escargots	Moyen
F	Gibiers et poissons	Achat et revente	Rareté et éloignement	Fort
F	Fumbwa	Achat et vente de Fumbwa	Eloignement	Moyen
F	Vin de palme et arack	Production de boisson alcoolique et achat vin de palme	Destruction des palmiers à huile et consommation des produits agricoles	Moyen
H	Arack	Achat et vente de l'arack dans les carrières	Consommation des produits agricoles	Moyen

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
H	Rotin ou liane	Fabrication et vente des chaises en rotin	Eloignement	Moyen
F	Charbon de bois, bois de chauffe	Fabrication et vente de charbon de bois, bois de chauffe	Eloignement et destruction des arbres	Moyen
H	Charbon de bois	Achat et vente de charbon de bois	Eloignement des arbres	Fort
F	Chenilles et « safous »	Achat et vente des chenilles et « safous »	Faible production, éloignement et destruction des arbres à chenilles	Moyen
F	Fumbwa, chenille	Vente	Eloignement	Moyen
F	Fumbwa	Vente	Eloignement	Moyen

Le tableau 6 indique de façon générale que les petites et moyennes entreprises forestières dans la région de Kisangani impactent de diverses natures et à différents niveaux sur les ressources exploitées. Au fait, 9 enquêtés interrogés dans la ville de Kisangani sont dans l'exploitation des produits forestiers non ligneux, principalement les chenilles, les Fumbwa, le rotin, les lianes, les escargots, les gibiers, les poissons,... et deux sont dans l'exploitation de charbon de bois et de bois de chauffe. Ces exploitants sont surtout les commerçants (acheteurs et vendeurs) et non les exploitants au premier degré. Leurs activités contribuent effectivement aux moyens d'existence de leurs familles respectives en termes d'alimentation, scolarisation, habillement et soins médicaux. Comme on peut s'en rendre compte, le tableau indique que l'exploitation des produits forestiers non

ligneux autour de la ville de Kisangani impacte moyennement sur l'éloignement et la rareté des ressources exploitées. Cependant, il convient de noter que la croissance démographique que connaît actuellement la ville de Kisangani mais aussi ses hinterlands constitue une menace sérieuse sur la forêt par l'augmentation de la demande des produits forestiers aussi bien ligneux que non ligneux.

Du point de vue de l'impact, il porte à croire qu'en sa qualité de sous-produit forestier, l'exploitation des produits forestiers non ligneux ne porte pas un préjudice majeur sur le capital forestier. Mais au regard de la quantité et de la diversité des produits exploités et à la demande du marché local et urbain, il y a lieu de craindre que l'inverse puisse se produire dans les mois et les années à venir.

En définitive, il s'observe que depuis la fin officielle de la guerre et la réunification du pays(2003), la normalisation des activités politiques et la relance de l'économie locale grâce à l'ouverture des voies de communication routières, les habitants de Kisangani ont multiplié les initiatives de survie et d'auto-prise en charge face à la faillite du pouvoir public. Le désenclavement de la ville de Kisangani à travers les six principaux axes routiers de desserte agricole (Kisangani-Bafwasende, Kisangani-Banalia, Kisangani-Lubutu, Kisangani-Ubundu, Kisangani-Isangi, Kisangani-Opala) coïncide avec l'augmentation de la pression sur la forêt par les exploitants citadins et les communautés locales. L'opportunité d'une évacuation facile vers les centres urbains des produits forestiers encourage désormais les exploitants artisanaux et les communautés locales à intensifier leur production afin de satisfaire la demande du marché urbain. La course vers les nouvelles constructions des maisons en matériaux durables augmente la demande des intrants de base sur le marché, avec ses implications directes sur la forêt, source de production du bois d'œuvre, bois de chauffe, de rotin,...

II.3. Impacts des activités des PMEfs sur les produits exploités dans la Province de la Tshopo

Tous les sept territoires de la province de la Tshopo connaissent une forte activité impactant sur la forêt. Il s'agit des activités d'exploitation agricole, de bois d'œuvre, des mines et des PFNLs. Il n'ya pas de grandes entreprises du rang de Mining dans cette province. C'est donc par et de la forêt que les ménages fondent leur survie. Dans cette vaste province, nous avons pu interviewer 8 enquêtés sur leurs activités liées à l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Nous n'avons pas voulu interviewer beaucoup d'acteurs ici parce que ceux de la ville viennent compléter leur effectif. Kisangani étant le chef-lieu de cette province.

Tableau 7 : Perception des acteurs sur l'impact des activités des PMEfs sur les produits exploités dans la Province de la Tshopo.

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
F	Poisson, gibiers, escargots, chenilles	Achat et vente des gibiers, escargots, chenilles	Eloignement et rareté	Moyen
F	Gibiers et poissons fumés	Achat et vente des poissons, gibiers	Eloignement	Moyen
H	Megaphrynium, vin de palme et de raphia	Extraction et vente	Aucune	-
F	Chenilles, escargots	Ramassage et vente des chenilles et escargots	Destruction d'arbres à chenilles	Faible
F	Gibiers, escargots, poisson	Achat et revente	Eloignement	Moyen

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
F	Rotins	Fabrication des nattes et vans	Eloignement	Moyen
H	Rotins	Fabrication des nattes, et chaises en rotin	Eloignement	Moyen
H	<i>Megaphrynium</i> , gibiers	Coupe, chasse et vente	Rareté des gibiers	Moyen

Comme dans toutes les autres provinces, les populations locales s'adonnent également à l'exploitation des produits forestiers non ligneux outre les PFLs dans la Province de la Tshopo. Ici, il se dégage de ce tableau 7 que les lianes, les rotins, les chenilles, les gibiers, les poissons, les escargots, les *megaphrynium macrostachyum*, le vin de palme, l'arack...sont les principaux PFNLs exploités dans la région. La lecture du tableau renseigne que le niveau de l'impact de cette exploitation sur les ressources exploitées est moyen et ce, au regard de la capacité de renouvellement des ressources extraites. Cependant, plusieurs études ont déjà démontré qu'en dépit de la capacité de reconfiguration des produits forestiers non ligneux dans les forêts africaines, en général et congolaises, en particulier, l'exploitation massive occasionnée par la croissance démographique incontrôlée constitue un danger réel pour les ressources et les forêts concernées. L'éloignement de certains produits par rapport aux centres urbains en constitue une preuve éloquent.

II.4. Les PMEFS de l'Ituri et leurs impacts sur les ressources exploitées

La province de l'Ituri est l'une des provinces issues du démembrement de la grande province orientale, qui présente des opportunités de développement plus accélérée que les autres. Et cela du fait de sa forêt et des énormes ressources minières qu'elle renferme. De plus, elle bénéficie de sa situation géographique frontalière avec l'Ouganda pour y développer des échanges commerciaux très avantageux pour ses populations. Ces échanges concernent aussi les produits forestiers dont les bois, les charbons de bois et même les PFNLs. Les enquêtes réalisées dans cette province ont concerné 18 enquêtés en ce qui concerne les produits forestiers non ligneux et ligneux autres que le bois d'œuvre.

Tableau 8 : Les PMEFS de l'Ituri et leurs impacts sur les ressources exploitées

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
H	Liane et stick	Coupe et vente	Eloignement	Moyen
F	Charbon de bois, arack	Achat et vente	Eloignement et destruction de la forêt	Moyen
H	Stick	Plantation (culture), coupe et vente	Régénération de la forêt	Faible
F	Bois de chauffe, Rotin, liane, chenille	Vente	Eloignement	Moyen
F	Charbon de bois	Vent au dépôt	Destruction de la forêt, pollution	Fort
F	Charbon de bois	Achat et vente	Pollution, destruction de la forêt	Fort

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact
H	Stick et charbon de bois	Petit commerce	Pollution, éloignement, destruction de la forêt	Fort
F	Charbon de bois	Petit commerce	Pollution, éloignement et destruction de la forêt	Fort
F	Charbon de bois et amarantacée	Petit commerce	Pollution, éloignement	Fort
H	Charbon de bois	Fabrication et vente de charbon de bois, Petit commerce	Pollution, destruction de la forêt	Fort
H	Stick, liane, rotin	Exploitation et vente	Eloignement	Moyen
F	Charbon de bois, bois de chauffe	Petit commerce	Pollution	Fort
H	Gibiers, escargot	Chasse et vente	Eloignement, rareté	Moyen
H	Rotin, liane	Coupe et vente, fabrication des chaises en rotin	Eloignement	Moyen
F	Amarantacées, tomate	Petit commerce	Aucune	Faible
H	Stick, liane, chaume, gibiers	Exploitation et vente	Eloignement	Moyen
H	Rotin, liane, chaume	Exploitation et vente	Eloignement	Moyen
H	Chaume, roseau, liane	Exploitation et vente	Eloignement	Moyen

En marge des produits agricoles et de l'élevage, la province de l'Ituri connaît de plus en plus l'exploitation des produits forestiers ligneux dont les charbons de bois et les bois de chauffe. La majeure partie de la population vivant en dessous du seuil de la pauvreté recourt principalement aux bois de chauffe pour la cuisson à la maison. L'absence quasi-totale de la fourniture en énergie électrique pour la majeure partie de la population des centres urbains oblige certains ménages à recourir aux charbons de bois et aux bois de chauffe pour les ménages pauvres. Ce recours systématique aux bois comme source énergétique favorise la coupe des bois disponibles quelle que soit sa catégorie ou sa valeur. Ainsi, les petits arbres qui assuraient la couverture environnementale autour de la ville de Bunia ont été attaqués par les producteurs de charbons de bois et des bois de chauffe afin de satisfaire la demande locale.

Le bois de chauffe provient soit du ramassage du bois mort gisant, soit de la coupe des arbres. La coupe du bois vert pour la satisfaction des besoins énergétiques, quoique réprimandée par les services forestiers, est une pratique courante dans la région de Bunia. Aucun procédé technique n'est suivi pour l'exploitation du bois de chauffe qui concerne toutes les espèces végétales procurant du bois quelle que soit sa classe de valeur, de hauteur et de diamètre. Toutefois, le bois de gros diamètre difficile à couper et à transporter est soit fendu, soit carbonisé sur place. Le charbon de bois résulte de la transformation du bois par la carbonisation. Les techniques traditionnelles de carbonisation couramment utilisées sont les meules couvertes et les fosses traditionnelles. Le charbon ainsi produit est utilisé par les ménages comme énergie domestique indispensable pour les besoins du marché local.

Le tableau 8 montre que l'exploitation du charbon de bois impacte fortement sur l'environnement de la ville de Bunia et sur le lieu d'exploitation. La ville de Bunia connaît depuis quelques années maintenant un changement dans la fréquence de la pluviosité qui diminue comparativement à la situation d'il y a plus de 10 ans. Il est donc facile de constater qu'il y a plus de pluies dans les territoires environnant la ville sans pour autant arriver dans la capitale de la province. La disparition progressive des petits arbres autour de

la ville serait l'un des facteurs à la base de cet état des choses²³. L'exploitation de charbon de bois est à la base de la pollution que connaissent les principales villes et localités de cette province. Et le bois de chauffe tout comme le bois de fabrication de charbon devient de plus en plus rare et éloigné de voie d'évacuation.

Enfin, les produits forestiers non ligneux sont également exploités dans différents territoires afin de satisfaire la demande locale et des centres urbains. Le tableau indique que les rotins, les lianes, les chenilles, les escargots,... sont les principaux PFNLs exploités dans la province. Il s'observe aussi une alternance entre l'exploitation des PFNL et les autres produits forestiers exploités par les personnes interviewées. En marge de cette contribution aux moyens d'existence des ménages, l'exploitation des PFNLs impacte également sur la gestion durable des ressources et de la forêt. Mais cet impact moyen ne doit pas occulter la menace qui pèse sur la forêt par l'extraction systématique des PFNLs favorisée par la croissance démographique, l'augmentation de la demande et l'absence d'alternatives des moyens d'existence pour les communautés locales qui n'ont que la forêt comme source de revenu de ménages.

Dans cette province comme dans celles des Uélé, il y a une forte exploitation minière qui impacte négativement sur la gestion durable de forêt. Cette exploitation minière s'accompagne fort malheureusement avec le développement des groupes armés locaux et étrangers semant ainsi la désolation dans les chefs des populations locales. De façon particulière dans le territoire d'Aru, couvert en grande partie par la savane, les quelques arbres existant sont malheureusement abattus non seulement par les exploitants artisanaux possédant le titre d'exploitation ou pas, mais aussi par les rebelles et les réfugiés sud-soudanais en manque de moyens d'existence dans les camps de transit se trouvant à Kingezi-Base le long de la frontière entre la RDC et le Soudan du Sud. Dans ce territoire, les bois d'œuvre servent principalement à la fabrication de meubles dont les chaises, les tables, les étagères,... mais aussi pour la construction à travers les charpentes de maisons, les portes et fenêtres. Une partie des bois exploités dans le territoire d'Aru

23 Entretien avec un agent de la division provinciale de l'environnement à Bunia, le 24/05/2017.

traverse la frontière pour l'Ouganda à travers divers points de passage dont le principal se trouve entre la cité d'Aru et d'Aruwa, mais aussi vers Ariwara et vers Ingbokolo. D'autres points de passage se trouvent tout au long de la frontière entre les deux pays communément appelés « Pagna road »²⁴.

Par ailleurs, la population du territoire d'Aru recourt également aux produits forestiers non ligneux pour assurer leur existence au regard de manque d'emplois rémunérateurs de l'Etat congolais. Cependant, il y a lieu de dire que l'exploitation des petites et moyennes entreprises forestières du territoire d'Aru est sérieusement menacée par l'activisme des groupes armés et l'insécurité qui règne actuellement dans le territoire, particulièrement le long de la frontière entre la RDC et le Soudan du Sud. En effet, l'actuelle guerre civile sud-soudanaise est un conflit armé opposant depuis le 15 décembre 2013 les partisans du président Salva Kiir et ceux du vice-président Riek Machar. Cette rivalité fait resurgir d'anciennes dissensions entre les différents clans du Mouvement populaire de libération du Soudan, l'ancienne rébellion qui avait conduit le pays à l'indépendance en 2011, sur fond de rivalité ethnique : d'un côté les Dinkas (ethnie majoritaire de Salva Kiir) et de l'autre les Nuers (ethnie de Riek Machar).

La majorité de combattants rebelles sous le commandement du Vice-président Riek Machar sont de l'ethnie Kakwa, mais également les membres de sa tribu d'origine, les Nuers, une ethnie minoritaire dans le pays. Se sentant traqués par l'armée gouvernementale, les populations kakwa du Soudan du Sud se sont réfugiées en RDC, dans le territoire d'Aru, non loin de la frontière de leur pays. Les uns dans les familles d'accueil et les autres dans les camps de réfugiés en attente d'un transfert vers le village de Biringi situé loin de la frontière et ce, pour des raisons sécuritaires²⁵.

24 « Pagna road » désigne les points de passage moins surveillés entre la République Démocratique du Congo et l'Ouganda permettant le passage de personnes et des petites marchandises sans payer la douane ou payant des montants sous-estimés par rapport à la valeur réelle des marchandises.

25 Entretien avec Monsieur Emanuel Remo, Moniteur de la protection au sein de l'ONG internationale « INTERSOS », entretien réalisé à Ingbokolo, le 18 mai 2017.

De multiples connexions sont également à la base de la persistance de l'insécurité dans la région d'Ingokolo et de Kingazi-Base. En effet, en 2013 et 2014, les jeunes garçons Kakwa d'Ingbokolo et ses environs avaient entrepris des actions de désobéissance civile et de la contestation de l'autorité de l'Etat en s'attaquant directement aux forces de la police locale et de l'armée congolaise déployées dans la zone. Ils avaient ainsi réussi à mettre en place un mouvement dénommé « Armée de Libération du Peuple Congolais » (ALPC). C'est une milice qui s'est créée sans objectif clairement défini, sans moyens logistiques et militaires adéquats mais s'est affrontée directement avec les forces de l'ordre de la place jusqu' à les faire partir d'Ingbokolo. Pendant plus d'une année, ces jeunes ont pris le contrôle de la localité faisant fuir les forces de l'ordre jusqu'à Aru centre.

Pour arriver à déstabiliser cette milice locale, les militaires FARDC avaient collaboré avec le chef de la localité et la population locale. Cette collaboration du chef avec les éléments FARDC pour la traque des membres de la milice avait fait du chef du village une véritable cible pour les membres de la milice. Avec le déploiement de l'armée congolaise à Ingbokolo, les membres de la milice locale se sont retirés de l'autre côté de la frontière avec le Soudan du Sud et combattent actuellement aux côtés des forces rebelles du Soudan du Sud avec qui ils partagent la même langue et la même culture étant tous de la tribu Kakwa. Certains d'entre eux auraient intégrés les forces rebelles du Sud soudan où leurs leaders occuperaient des postes de commandement. Connaissant cette réalité, les militaires de l'armée sud-soudanaise (en majorité de la tribu Dinka) en profitent pour faire des incursions sur le sol congolais et s'en prennent indistinctement aux réfugiés et à la population congolaise de la tribu Kakwa. Parmi ces miliciens qui ont intégré la rébellion Sud Soudanaise avec ses hommes, il convient de citer le nommé ISRAEL, qui occupe un poste de responsabilité au sein de mouvement rebelle sud-soudanais²⁶. Ce sont les éléments sous son commandement qui contrôlent les zones rurales le long de la frontière.

26 Entretien avec Monsieur Raymond Way, Chef de la localité de Kingazi-Base, entretien réalisé à Ingbokolo en mai 2017.

Cette insécurité grandissante dans la zone favorise le déplacement des populations locales fuyant leurs milieux habituels de vie pour se mettre à l'abri des hommes armés. Ce déplacement perturbe considérablement le mode de vie de populations locales vivant essentiellement des produits forestiers. Depuis, la population évite de se rendre dans la forêt de peur de rencontrer les hommes armés avec tous les risques que cela comporte.

II.5. Perception d'impacts des activités des PMEfs du Haut Uélé sur les ressources exploitées

La province du Haut Uélé compte 6 territoires²⁷ plus la ville d'Isiro. Les enquêtes menées dans cette province ont permis d'interviewer 11 personnes dans le secteur des produits forestiers non ligneux et ligneux autres que le bois d'œuvre.

Tableau 9 : Nature et niveau d'impact des PMEfs du Haut Uélé sur les ressources exploitées.

Genre d'acteur	Produit	Activité	Nature d'impact	Niveau d'impact sur la ressource exploitée
H	Escargot, chenille, termine	Culture et vente	Rareté et éloignement	Moyen
H	<i>Megaphrynium</i> , chaume, rotin	Culture et vente	Eloignement	Moyen
H	Gibiers	Vente de gibiers	Eloignement	Moyen
F	Gibiers	Petit commerce	Rareté et éloignement	Faible
H	Ivoire	Atelier de fabrication de colliers	Rareté	Fort
F	Chenille, escargot	Culture et vente	Eloignement	Moyen
H	Stick, liane, termites, <i>megaphrynium</i>	Exploitation et vente	Eloignement	Moyen

²⁷ Dungu, Faradje, Rungu, Watsa, Niangara, Wamba.

H	Liane, chaume	Exploitation et vente	Eloignement	Moyen
H	Rotin, liane, gibiers	Exploitation et vente	Eloignement	Moyen
F	Charbon de bois , bois de chauffe	Petit commerce	Eloignement	Moyen
F	Amarantacée, Megaphrynum, escargots	Petit commerce	Eloignement	Moyen

Concernant les produits forestiers ligneux, le tableau renseigne que 2 enquêtés ont été dans l'exploitation de stick, charbon de bois et bois de chauffe. Cette exploitation impacte moyennement sur les ressources exploitées. Ces ressources sont tout simplement éloignées de plus en plus des voies d'évacuation et de consommation. Il faut signaler aussi le problème d'insécurité qui sévit dans cette région, empêchant les habitants d'aller loin dans la forêt pour y chercher les sticks ou les bois de chauffe. L'impact moyen se rapporte à l'atelier de fabrication des meubles, portes et fenêtres ainsi que l'exploitation des sticks, charbon de bois et bois de chauffe.

Les populations du territoire de l'ensemble de la province dépendent exclusivement du charbon de bois et du bois de chauffe comme énergie de cuisson pour les ménages. Cette province est dépourvue d'énergie électrique depuis maintenant plusieurs années. Les sticks, pour leur part, sont systématiquement utilisés pour la construction de maisons d'habitation pour une population dont le niveau de vie est en dessous du seuil de la pauvreté. Ce recours systématique aux sticks pour la construction des maisons constitue le facteur à la base de l'exploitation accrue de ce produit forestier ligneux et empêche ces petits arbres d'arriver à la maturation. Il s'agit donc là d'une atteinte grave portée sur la forêt de la province lorsqu'il est connu que les jeunes arbres ont une forte capacité de séquestration de carbone par rapport aux vieux arbres à maturité.

Le tableau indique aussi que les populations de cette province recourent aux produits forestiers non ligneux comme source de revenu pour les ménages. Parmi les PFNLs exploités par les

personnes interrogées, il y a les lianes, les chaumes, les rotins, les gibiers, les feuilles pour la construction, les escargots, les chenilles, les termites, l'ivoire d'hippopotame. L'exploitation des PFNLs y comporte différents niveaux d'impact (fort, moyen, faible) sur la protection de l'environnement et les ressources exploitées et de surcroît sur la gestion durable de la forêt.

L'impact fort concerne l'exploitation d'ivoires servant à la fabrication des colliers. Selon le responsable d'un atelier de fabrication des colliers à Dungu-centre, ces objets sont fabriqués sur base des ivoires d'hippopotame, un animal dont la chasse n'est pas soumise aux restrictions du pouvoir public. Cependant, les informations récoltées sur place font état de l'utilisation des ivoires d'éléphants pour la fabrication des colliers de valeurs. De plus, les rhinocéros blancs, qui seraient disparus dans le Parc National de la Garamba, étaient la cible non seulement des chasseurs congolais mais aussi de braconniers étrangers à la recherche de leurs ivoires dont la valeur est très élevée sur le marché international.

L'impact moyen concerne d'autres multitudes des PFNLs mais notre attention a été attirée par l'activité de chasse. En effet, l'observation faite sur le terrain et les entretiens réalisés renseignent que la majorité d'hommes en âge adulte recourt à la chasse comme activité secondaire en marge d'autres activités principales (agriculture, pêche,...). En conséquence, la détention d'armes de chasse constitue un facteur important d'assurance vie et d'accès aux moyens d'existence. Dans cette course vers la détention d'armes de chasse, certaines personnes détiendraient malheureusement des armes de guerre qu'elles utilisent pour la chasse. Cette situation est à la base de beaucoup de conflits entre les populations locales, notamment celles du territoire de Dungu, particulièrement dans les villages proches de la frontière avec le Soudan du Sud, et les autorités locales qui tentent de limiter la détention d'armes de guerre par les civils.

Une grande partie de cette province dont le territoire de Dungu est actuellement pris au piège par l'activisme récurrent des groupes armés qui perturbent systématiquement les populations locales dans leur lutte pour la survie. En effet, plusieurs groupes armés sont

actuellement actifs dans ce territoire selon leurs zones d'influence. Il s'agit des éléments LRA (Lord's Resistance Army / L'Armée de Résistance de Seigneur) de Joseph Kony, un groupe armé ougandais en lutte politique contre le Président Yuweri Kaguta Museveni, les Mbororo (peuple éleveur) dont les origines sont bien diverses²⁸.

Outre les LRA et les Mbororo, il y a également le groupe Huda. Les éléments de ce groupe armé sont des musulmans, et sont suffisamment armés avec un moyen logistique et militaire puissant. Parmi les Huda, il y a plusieurs nationalités dont les Soudanais, les Maliens, les Tchadiens, les libyens, les Centrafricains,... Leur objectif principal est de piller les ressources naturelles, de tuer les Rhinocéros blancs et les éléphants afin de récupérer leurs ivoires pour la commercialisation.

On trouve également les Palanga-Bolo (Jeunes gens) qui est une milice Sud-soudanaise repoussée vers la RDC lors des affrontements entre l'armée du Sud Soudan (Sudan People Liberation Army / SPLA) sous le contrôle du Président de la République Salva Kiir et les militaires fidèles au Vice-Président Riek Machar (SPLA-IO). Ces groupes armés empêchent ainsi les populations locales d'accéder à leurs champs et à la forêt d'où elles tirent l'essentiel de leur survie. Deux facteurs sont à la base de l'insécurité observée dans la région : Le Parc National de la Garamba qui attire la convoitise de certains acteurs armés des pays voisins à la recherche des ressources naturelles qui font défaut dans leurs pays respectifs (Soudan du Sud, RCA, Ouganda); les vastes étendues non occupées par la population locale attirent les éleveurs de différents pays pour venir s'installer avec leur cheptel (recherche de pâturage).

La chasse, elle, se réalise essentiellement dans la forêt. Mais avec la montée de l'insécurité dans les forêts suite à la présence des groupes armés, la population avait décidé de ne plus cultiver dans la forêt et s'est consacrée à l'agriculture aux alentours de leurs agglomérations. Malheureusement, ce changement d'attitude et du comportement de la population locale lui a attiré davantage

²⁸ Parmi ce groupe, on y trouve les Centrafricains, les Libyens, les Somaliens, les Tchadiens, les Erythréens,... et sont à la recherche de pâturages pour leurs cheptels.

d'ennuis. Se sentant affamés dans la forêt, les groupes armés avaient pris l'option de sortir au niveau des agglomérations en quête de nourriture à piller. Ces pillages sont souvent accompagnés des actes de violence et de cruauté contre les populations civiles. Il s'agit de véritable razzia dont se livrent ces groupes armés dans cette partie de la RDC.

Tout ce qui précède a pour conséquence, l'abandon par certaines personnes, des activités d'agriculture, de la chasse, de la pêche et de l'exploitation de certains produits forestiers ligneux et non ligneux à cause de l'insécurité. Les populations locales se trouvent ainsi privées de leurs principales sources de revenus et des moyens d'existence pour les ménages.

Conclusion

Au terme de cette étude, il importe de rappeler qu'elle avait pour objectif d'identifier les principales petites et moyennes entreprises forestières dans l'ex Province Orientale, d'évaluer leur contribution aux moyens d'existence des ménages et d'analyser leur impact sur les ressources dans les zones d'exploitation. Pour une meilleure analyse de l'objet d'étude, les produits forestiers ont été regroupés en deux catégories dont, les produits forestiers ligneux (PFL) et les produits forestiers non ligneux (PFNLs). Pour besoin d'articulation du texte, l'étude a été subdivisée en deux parties principales ou chapitres. La première a porté sur la contribution des petites et moyennes entreprises forestières aux moyens d'existence des ménages et la seconde s'est focalisée sur les impacts des activités des PMEFS sur les ressources exploitées dans l'ex Province Orientale. En plus de données documentaires, les enquêtes ont été menées dans les villes de Kisangani, de Bunia et de Buta ainsi que dans les territoires d'Ubundu, d'Aketi, de Bondo, d'Aru et de Dungu.

Les résultats globaux de l'étude montrent que les petites et moyennes entreprises forestières dans l'ex Province Orientale, exploitant ou commercialisant les produits forestiers ligneux et les produits forestiers non ligneux contribuent tant soit peu aux moyens d'existence dans les zones d'exploitation. Face aux pouvoirs publics de plus en plus démissionnaires, la forêt demeure le principal recours des populations pour l'obtention des moyens d'existence et ce, depuis plusieurs années maintenant.

L'étude a révélé également une forte participation des personnes dans les PMEFS dont les femmes, notamment dans les provinces de la Tshopo et une partie de l'Ituri du fait de la sécurité qui sévit dans ces zones par rapport aux Haut et Bas Uélés. Et dans les PMEFS de PFL, ce sont plus les mariés qui y sont actifs entre 100 à 83,33 à 100%. Environ neuf groupes ethniques en sont plus actifs (Alur, Boa, Lugbara, Topoke, Nande, Topoke, Lokele, Lengola, Ngbaka). Ces exploitants ont de divers niveaux d'instruction allant des universitaires à ceux du niveau primaire. La taille de ménages de ces exploitants varie entre une moyenne de 17, 3 à 9,7 des

personnes en charge. L'ancienneté dans l'activité va de 13 à 8ans. Avant de s'engager dans cette exploitation, les acteurs des PFL ont évolué dans diverses autres activités dont l'agriculture, les études, les ONG, les métiers libéraux. Les capitaux employés dans ces PMEf des PFL proviennent des activités antérieures, de l'héritage et de l'emprunt. Si ces exploitants ont commencé avec un capital allant de 100 à 15 099USD, ces capitaux ont évolué positivement pour atteindre 2500 à 86 499USD. Ils sont alors affectés à divers besoins dont l'achat des biens de valeur(maison, parcelle vide, véhicule, baleinière, etc.) et les biens de consommation courants (scolarisation, soins de santé, alimentation, etc.).

L'étude démontre aussi que les PMEfs de PFLs sont pourvoyeuses d'emplois. Environ 8 à 11 personnes sont employées dans chacune desdites entreprises. Dans l'interaction avec les services de l'Etat, les acteurs des PMEfs de PFLs entretiennent des rapports à 50% moyennement bon. Ils font cependant face aux obstacles d'ordre naturel(rareté des ressources, éloignement, intempéries climatiques, non durabilité des ressources, etc.), administratif(tracasserie, saisie des ressources), financier (difficile accès au marché extérieur et au crédit, mévente). Pour ce qui est des obstacles que connaissent les exploitants des PFNL, l'étude a relevé la difficile conservation, la diabolisation des ressources notamment celles de la pharmacopée, leur sous-estimation. Les moyens utilisés pour le transport des produits forestiers sont divers : véhicule, pirogue, baleinière, radeau, dos, tête, vélo... Ces moyens sont tant pour les PFLs que pour les PFNLs.

Par ailleurs, l'analyse développée dans cette étude montre que cette contribution des petites et moyennes entreprises forestières de l'ex province orientale s'accompagne de divers impacts sur la forêt et la protection de la biodiversité. Il s'est observé que parmi les deux catégories des produits forestiers analysés, les PFL sont ceux qui ont un fort impact sur les ressources et de surcroît sur les forêts à travers l'exploitation artisanale du bois d'œuvre, la coupe de sticks et la production du charbon de bois et des bois de chauffe comme principale source énergétique pour les populations vivant dans les sites enquêtés. Les produits forestiers non ligneux, bien que contribuant moyennement aux moyens d'existence des ménages,

comportent un impact soit moyen, soit faible sur les ressources et la forêt dans les milieux d'extraction enquêtés. Tout compte fait, en ce qui concerne les gibiers, l'étude relève qu'ils deviennent de plus en plus rares et très éloignés dans la forêt qui est, en outre, envahie tant par les exploitants miniers des PFLs (qui utilisent des machines et des produits parfois nocifs aux gibiers notamment mercure, essence, etc.) et des PFNLs.

Etant donné qu'il est difficile, voire impossible d'arrêter l'exploitation forestière dans l'ex province orientale au risque de créer des déséquilibres sociaux et de priver les ménages de leurs principales sources de revenu, les services étatiques et les organisations nationales et internationales de l'environnement devraient fournir un effort supplémentaire pour réglementer le secteur, éduquer les différents acteurs dans le but de sauvegarder le capital forestier de la province qui fait partie intégrante de la réserve forestière mondiale. Mais pour y arriver, les informations pertinentes sur l'impact de cette exploitation doivent être portées à la connaissance des scientifiques et des décideurs étatiques afin que des dispositions utiles soient prises dans l'optique d'une gestion durable de la forêt. L'Etat, en tant que garant du bien-être social et de la croissance du niveau de vie de la population doit prendre en main ses responsabilités et trouver des alternatives à mettre à la disposition de la population comme moyens d'existence et diminuer ainsi la pression sur la forêt.

Ainsi, les petites et moyennes entreprises forestières doivent mieux s'organiser pour continuer à produire sans porter préjudice majeur à la forêt. Pour y parvenir, les communautés locales doivent être sensibilisées pour assurer la protection de leur forêt tout en l'utilisant de façon très rationnelle. Dans cette rationalité, il devra être question d'amener les communautés à comprendre et à appliquer la stratégie de remplacement des arbres coupés aussi bien pour l'agriculture que pour obtenir du bois d'œuvre, du charbon de bois ou du bois de chauffe. Une telle stratégie permettra à la forêt de se rajeunir progressivement sans priver les communautés locales de leur source de revenu. L'acteur principal dans ce processus de gestion durable de la forêt étant l'Etat congolais, ce dernier doit vulgariser, avec l'aide des partenaires nationaux et internationaux,

la réglementation en la matière et assurer son application à la rigueur par tous les acteurs impliqués dans l'exploitation des petites et moyennes entreprises forestières dans l'ex province orientale.

Références bibliographiques

- Abdala B. et Lokoka R. 2009.« Etude de cas sur l'exploitation artisanale du bois à Kisangani et ses environs », *Magazine Ressource Naturelle*, n°05, pp.14-16.
- Abdala, B., Lokoka, R. et Adebu C. 2010. *Etude de cas sur l'exploitation artisanale de bois à Kisangani et ses environs*. Rapport d'Océan pour UICN Pays-Bas et Rainforest Foundation, Kinshasa, RDC.
- Adebu C., et Kay F. 2010. *Exploitation artisanale de bois d'œuvre dans le Territoire de Mambasa et Irumu*. Rapport d'Océan pour UICN Pays-Bas et Rainforest Foundation.
- Arrêté ministériel n°35/CAB/MIN/ECN-EF/2006 du 05 octobre 2006, relatif à l'exploitation forestière en République Démocratique du Congo.
- Awono A, Manirakiza D. et Henri Owona H. 2008. *Etude de base de la filière miel, Gnetum et Dacryodes edulis dans les provinces du Bas Congo et de Kinshasa (RDC)*, GCP/RAF/408/EC, « Mobilisation et Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux en Afrique centrale », CIFOR.
- Baechler, G. 1999. *Violence Through Environmental Discrimination: Causes, Rwanda Arena, and Conflict Model*, Social Indicators Research Series (Vol. II), Dordrecht, Kluwer Academic Publishers.
- Baker, M. et al. 2003. "DRC Case Study," *Conflict Timber: Dimensions of the Problem in Asia and Africa*. Volume III. Final Report to the United States Agency for International Development. Burlington. Vermont. (USA): ARD Inc. p. 15.
- Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E. et S. Begaa (eds.). 2012. *Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD Congo: Secteur porteur d'espoir pour le développement des petites et moyennes entreprises*. Tropenbos International RD

- Congo, Wageningen, Pays-Bas. 278 pp.
- Biloso M. A. 2003. *Contribution à l'étude d'approvisionnement et distribution des produits de chasse et de cueillette dans la ville de Kinshasa en RDC*, D.E.S interuniversitaire en Gestion des ressources animales et végétales en milieux tropicaux, FUSAGX (Belgique), inédit, 53 p.
- Biloso M.A. 2008. *Valorisation des produits forestiers non ligneux des plateaux de Bateke en périphérie de Kinshasa (RDC)*. Thèse Doct. 252p.
- Biloso A. 2006a. *Exploitation et marché des Produits Forestiers Non Ligneux : Cas de la fougère (*Pteridium central-africanum* Hieron.) à Kinshasa*», *Gepac Newsletter* n° 8, Université Libre de Bruxelles (Belgique).
- Biloso M.A., et Lejoly J. 2006. *Etude de l'exploitation et du marché des produits forestiers non ligneux à Kinshasa*, *Tropicultura*, 24 (3) 183-188
- Binot A. et Cornelis D. 2004. *Synthèse bibliographique de secteur de viande de brousse au Gabon*, Rapport, CIRAD.
- Bokakonya B. S. 2005. *Modalité d'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers non ligneux en périphérie de Kinshasa (Cas de la Commune de Kimbanseke)*, TFC, inédit, Facagro, Unikin.
- CARPE (Central Africa Regional Program for the Environment). 2000. «*Taking Action to Manage and Conserve Forest Resources in the Congo Basin. Results and Lessons Learnt from the First Phase (1996-2000)*», Congo Basin Information Series, Washington, D.C., Biodiversity Conservation Program.
- Chandrasekharan. 1995. "Terminology, definition and classification of forest products other than wood". In: *Report of the international export consultation and non-wood forest products*, pp. 346-380, Yogyakarta (Indonesia). Produits Forestiers non Ligneux, FAO, n° 3.

- David Minga M. 2003. *Produits forestiers non ligneux (PFNL) ou produits de subsistance ? Leçons à tirer de la République démocratique du Congo. Extrait des actes du XII^{ème} Congrès forestier mondial*, Québec city, Canada. (0275-A 6p).
- De Merode E., Homewood K. et Cowlshaw G. 2004. "The value of bushmeat and other wild foods to rural households living in poverty in Democratic Republic of Congo", *Biological Conservation*, n° 118: 573-581.
- De Putter Th. et Decrée S. 2013. « Le potentiel minier de la République démocratique du Congo (RDC). Mythes et composantes d'une "dynamique minière" ». Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan, coll. « *Cahiers africains* », n° 82, pp. 47-62.
- De Villers G. 1988. La petite économie marchande dans les villes africaines. Etat de la question et pistes de recherche. Notes de recherches, in *IRSA*, n°7
- De Villers G., (s/dir). 2002. Manières de vivre. Economie de la « débrouille » dans les villes du Congo/Zaire, *Cahiers africains*, L'harmattan, Paris
- Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A. & Topa, G. 2007. Forests in post-conflict Democratic Republic of Congo: analysis of a priority agenda. CIFOR/World Bank/CIRAD, Bogor.
- Degrande A., Facheux C., Mfoumou C., Mbile P., Tchoundjeu, Z. et Asah E. 2006. Feasibility of farmer managed vegetative propagation nurseries in Cameroon. *Forests, Trees and Livelihoods* 16: 181-190.
- Dethier M. 1995. Etude de la chasse villageoise, forêt de Ngotto (RCA) ; Rapport intermédiaire ECO Fac AGRECO – CIRAD-forêt, 53 p.
- Dhetchuvi, M. M., et Lejoly, J., 1996 : Les plantes alimentaires de la forêt dense du Zaïre au Nord-est du Parc National de Salonga, pp. 301-314. in *l'Alimentation en forêt tropicale*, 301p
- Dumoulin, M. et al. 2001. Léopold III. Éditions Complexe.

- E-Geopolis, 2010, Fiche pays, République Démocratique du Congo, <http://www.congo-autrement.com/medias/files/fiche-pays-congo-rdc.pdf>, consulté le 10 juillet, 2017.
- FAO, 1992 : *Produits forestiers non ligneux : Quel avenir ?* Rome, p.2-3.
- FAO, 2001 Evaluation de l'importance des produits forestiers ligneux au Sénégal, FAO, Bureau régional de l'Afrique, Accra, Ghana, 2e édition
- FAO. 2011. Guide pour l'action à l'intention des pays confrontés à la flambée des prix des denrées alimentaires. Rome : FAO.
- FAOSTAT. 2014. Statistical database. Site web <http://www.fao.org>
- Gata D., 1997: Etudes des impacts humains, estimation de degré de péril de la biodiversité et principes directeurs pour une gestion durable des ressources disponibles. Kinshasa : MAB-Congo, 37p.
- Gavard-Perret, M.L., Gotteland D., Haon C. et Jolibert A. 2012. *Méthodologie de la recherche. Réussir son mémoire ou sa thèse en sciences de gestion*, Pearson, Paris, 383p.
- Greenpeace, 2007 : *Le Pillage Des Forêts Du Congo*, 92 p.
- Herderschee, J., Mukoko Samba, D. & Tshimenga Tshibangu, M. (éd.), *Résilience d'un géant africain : accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*. Volume II : Études sectorielles. Kinshasa : Médiaspaul, pp. 1-97.
- Heymans J.C. ,1982, Utilisation de la viande de chasse et d'élevage de certaines espèces animales au Zaïre et en République du Bénin. In Proceedings International Colloquium on Tropical Animal Production for the Benefit of Man. Prince Leopold Institute of tropical Medicine.
- Ichikawa Itsuo, 1996 : Déterminismes écologiques et culturels des choix alimentaires des chasseurs-cueilleurs Mbuti du Zaïre »

- habitant les forêts d'Ituri, l'Alimentation en forêt tropicale.
- IFPRI. 2012. Global Hunger Index. The challenge of hunger: ensuring sustainable food security under land, water, and energy stresses.
- Isomba Djangi Kasweka E., 2014-2015), *Impact du commerce de viande de brousse sur le niveau de vie de femmes revendeuses et sur la conservation de la faune dans les environs de Kisangani*, Mémoire de DES en sociologie, Université de Kisangani, Faculté des sciences sociales administratives et politiques, Département de Sociologie.
- Janvier Lisingo, Jean-Lambert Wetsi & Honorine Ntahobavuka (2010), *Enquête sur les chenilles comestibles et les divers usages de leurs plantes hôtes dans les districts de Kisangani et de la Tshopo (R.D.Congo)*, *Geo-Eco-Trop.*, 34 : 139-146
- Jean Noël Marien, 2009 in Carlos de Wasseige, Didier Devers, Paya de Marcken, Richard Eba'a Atyi, Robert Nasi et Philippe Mayaux(éd. Scientifiques), *Les forêts du bassin du Congo. Etat des forêts 2008*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, pp.217-230.
- Kabongo S., 2005: *Modalités d'exploitation des ressources naturelles en milieu périurbain : Cas de la Commune de N'Djili*, TFC inédit, Facagro, Unikin.
- Kabuya M. E., 2004 : *Analyse économique sur la consommation, l'exploitation des ressources naturelles et la sécurité alimentaire dans les zones périurbaines de Kinshasa*, Mémoire inédit, FacAgro, Unikin.
- Kahindo, 2011. *Potentiel en Produits Forestiers Autres que le Bois d'œuvre dans les formations forestières de la région de Kisangani. Cas des rotins *Eremospatha haullevilleana* De Wild. Et *Laccosperma secundiflorum* (P. Beauv.) Kuntze de la Réserve Forestière de Yoko (Province Orientale, RD Congo)*, Thèse de doctorant, inédite, UNIKIS, Fac. Sciences, 338p.

- Kahindo, Lejoly, J. & Mate, M., 2001. *Plantes sauvages à usages artisanaux chez les Pygmées 'Mbuti' de la forêt de l'Ituri (République Démocratique du Congo)* Tropicultura 19 (1): 28-33.
- Kahindo, M. 2007. *Inventaire des Produits Forestiers Non Ligneux et leur commercialisation dans la ville de Kisangani*. Mémoire de DEA, Inédit, Unikis, 82 p.
- Katambo, V., 2005, «Etat des lieux pour les secteurs environnementaux et eaux à l'est de la RDC : Cas de la province du Nord-Kivu», Document technique d'orientation préparé pour la Mission DGIS/SNV de formulation du Programme d'Appui à la Gestion des Forêts et de l'Eau dans le Bassin du Congo, Goma, REIE/PLG.
- Kazwazwa U. M., 2000 : *La contribution des produits de chasse et de cueillette à la réalisation de la sécurité alimentaire, « Cas de Kinshasa*), Mémoire inédit, Faculté des Sciences Agronomiques, Unikin.
- Klem, B. 2003, «Dealing with Scarcity and Violent Conflict», Working Paper 24, The Hague, Netherlands Institute of International Relations.
- Lautier B., De Miras C., Morice A. 1991. *L'Etat et l'informel*, Paris, L'Harmattan, 211 p.
- Lelo Nzuzi, F., P.R. Oyono, F. Botamba et J.L. Sandja. 2004, «Le rôle de la société civile dans la gestion des forêts dans la province de l'Equateur», rapport d'étude dans la province de l'Equateur, Kinshasa, CARE International.
- Lissendja Bahama T (2017), « *Dynamique des groupes armés au Nord-Kivu en République Démocratique du Congo* », Thèse de doctorat, FSSAP, Université de Kisangani.
- Lissendja T., et Begaa S., 2012 « Evaluation critique des sous-secteurs des petites et moyennes entreprises forestières susceptibles de mieux contribuer à une utilisation des terres intégrée, intensive et respectueuse du climat. TBI/RDC et IIED.

- Loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant code forestier en République Démocratique du Congo
- Loubelo E., 2012. *Impact des produits forestiers non ligneux (PFNL) sur l'économie des ménages et la sécurité alimentaire : cas de la République du Congo*, Thèse de doctorat, Université Rennes 2, Ecole Doctorale «Sciences Humaines et Sociales ». Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie (EA 2241), 260 p.
- Loubet del Bayle, J.L., 2000 *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, <http://classiques.Uqac.ca/>
- Macqueen, D., 2008. Supporting small forest enterprises. A cross sectoral review of best practice, Small and medium forestry entreprise. Serie n°23, IIED, Londres, 6p.
- Malaisse F., 1997. *Se nourrir en forêt claire africaine. Approche écologique et nutritionnelle*. CTA, Wageningen (Pays-Bas). 384p.
- Malele, M. S., 2006 : *Etat de lieux de la gestion et de l'utilisation des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale : Le secteur des PFNL en République Démocratique du Congo*. Rapport inédit.
- Mamiki Ke Bongo Bongo M., « Les moyens de subsistance, les systèmes d'utilisation des terres et la tenure en République Démocratique du Congo » sous Presse, TBI/RDC.
- Marachto, 2002 : *Commercialisation de gibiers dans un contexte de lutte contre la pauvreté*. ERAIFT-Université de Kinshasa, RDC. 120p.
- Masheka Bahige, 2008-2009 *Etude socio-économique des communautés riveraines de la réserve forestière de Yoko(Province Orientale, RDC)*. Mémoire de DEA en Gestion de la biodiversité et aménagement forestier durable. Unikis, Faculté des sciences.
- Mayers J., 2006. Les petites et moyennes entreprises forestières représentent-elles le meilleur moyen de réduire la pauvreté et de pérenniser les forêts? IIED, Londres, 2p.
- Mbembe, A., 2000, «Entre coups d'Etat, élections reportées et

- mouvements sociaux. Esquisse d'une démocratie à l'africaine», *Le Monde diplomatique*, N°559(octobre).
- Menea Finance. 2013 (13 juin). *Audit des prix et du commerce triangulaire*. Rapport Phase 1 et 2. République démocratique du Congo, Ministère de l'Économie et du Commerce.
- Mialoundama F., Nsika-Mikoko E., Loubelo E., Attibayeba, 2006. Potentiel des produits forestiers non ligneux (PFNL), fonctionnement des filières actuelles et contexte légal au Congo Brazzaville. Rapport d'étude FAO, Brazzaville, 87p.
- Milenge Kamalebo H., Nshimba Seya wa Malale H., Masumbuko Ndabaga C., Degreef J. et De Kesel A., « La diversité des champignons de la région des Grands Lacs africains, une ressource à haut potentiel alimentaire et économique », Myco Région des Grands Lacs, Symposium MycoRGL 2010, in <https://fr.jimbo.com>
- Minga Minga, D. 2002. Impacts de l'exploitation du rotin sur la préservation de la forêt à Kinshasa. In *Sunderland, T.C.H. et Profizi J.P. : Nouvelles recherches sur les rotins africains*. Actes N° 9.
- Muyamba Ngoya M.A., 2014, *Produits forestiers et stratégies de subsistance des ménages ruraux du territoire d'Ubundu et de l'hinterland de Kisangani cas de Ngenengene en province orientale/RDC*, Rapport de TBI/RDC, Kisangani, 40p.
- Ndonga, J.C. 2004 *Contribution socioéconomique du gibier dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire à Kinshasa, RDC*. MSc, Thèse, Université de Dschang, Cameroun.
- Ndoye, O. et Awono, A. 2005. The markets of non-timber forest products in the provinces of Equateur and Bandundu, DRC. CIFOR, Central Africa Regional Office, Yaounde, Cameroon. 57p.
- Ngoy, J., 2012. Le marché du bois d'œuvre à Kisangani : Circuits, relations de pouvoir, et insertion économique. Tropenbos International, bassin du Congo, 13p

- Nkoy D., (2007), *Exploitation du bois, paradoxe de la pauvreté et conflits dans le Territoire de Mambasa/Ituri-Nord-Est de la RDC*, RHA et IKV Pax Christi, 72 p.
- Nkwembe, U. & Guy, B. 2006. *La problématique de la pauvreté des ménages agricoles ruraux et urbains dans la périphérie de la Ville de Kinshasa. Essai d'analyse du phénomène et de ses implications sur la sécurité alimentaire*. Louvain-la-Neuve : Ciaco.
- Nsosso D., 2002, Les produits forestiers non ligneux d'origine animale. Cas des mammifères (aspects biologiques, légaux et institutionnels). Communication faite lors de l'Atelier du RIAT-Congo/ Faculté des sciences, Brazzaville, Congo, Février 2002.
- Nsosso D., 2005. Etude sur le cadre légal et réglementaire régissant l'utilisation des produits forestiers non ligneux au Congo. Rapport d'étude, FAO, 43p.
- Omasombo Tshonda J. (s/dir),(2014), *Bas-Uélé. Pouvoirs locaux et économie agricole : héritages d'un passé brouillé*, MRAC Africa, Tervuren, Belgique.
- Omasombo Tshonda, 1991, « La petite économie marchande à Kisangani », *Politique africaine*, n° 41, Zaïre : un pays à reconstruire, pp. 56-71.
- Ousseynou Ndoye (FAO), Martin Tadoum (COMIFAC), Armand Asseng Ze (FAO), Juliane Masuch (FAO) et Julius Tieguhong Chupezi (FAO) (2011), *Importance des produits forestiers non ligneux dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire en Afrique Centrale*, REUNION GTBAC 11
- PAM. 2014. Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA). République démocratique du Congo.
- Peemans, J.-Ph. 2014. « Land grabbing and development history: The Congolese experience ». In Ansoms, A. & Hilhorst, Th. (éd.), *Losing your Land. Dispossession in the Great Lakes*. Martlesham : Boidell & Brewer, pp. 11-35.
- Pendje G. et Baya M., 1992 : *La réserve de biosphère de Luki*

(Mayombe, Zaïre) : *Patrimoine floristique et faunique en péril*. UNESCO, Paris. 62p.

Peters C. M., 1997 : *Exploitation soutenue des produits forestiers autres que le bois en forêt tropicale humide : manuel d'initiation écologique*. WWF, The natural Conservancy, World Resources Institute. 49p.

PNUD, 2009, Province Orientale, Profil résumé. Pauvreté et conditions de vie des ménages.

Ragasa, C., Kinwa-Muzinga, A. & Ulimwengu, J. 2012. *Gender Assessment of the Agricultural Sector in the Democratic Republic of the Congo*. IFPRI (collection « IFPRI Discussion Paper », 01201).

Sabuni K., 1978 : *Contribution à l'étude de l'importance relative des mammifères sauvages en général et de *Cephalophus monticola* (Cephalohinés) en particulier dans la consommation de la viande de chasse à Kisangani (Marché du 27- octobre)*. Travail de fin d'études/Université de Kisangani(Inédit).

Sayer, J., 1992, «Zaïre», in J.A. Sayer, C.S. Harcourt and N.M. Collins (eds.), *The Conservation Atlas of Tropical Forests: Africa*. Gland, IUCN, pp. 270-82.

Schue J., Ingram V. et Akalakou-Mayimba Cl., 2011, *Bois énergie en RDC : Analyse de la filière des villes de Kinshasa et de Kisangani*, Projet MAKALA/CIFOR.

Sène, A., 2001. *Exploitation et valorisation des produits forestiers non ligneux dans la région de Kolda : Caractérisation des acteurs de base*, Convention ISRA, BAME et UICN, Dakar.

Shango Mutambwe 2010, *Revue Nationale sur les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). Cas de la République Démocratique du Congo*. CIFOR/FORENET.

SPIAF (Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier). 2004, «*Carte du potentiel en forêt de production permanente de la République Démocratique du Congo*», Kinshasa. Service Permanent des Inventaires et Aménagements Forestiers.

- Sunderland, T., Ickowitz, A., Reyes-Perez, V., Babimigira, R. and Achdiawan, R. [In review]. Myths and truths about men, women, and forest resources: Results from the PEN global dataset. World Development.
- Toirambe B., 2006 : *Analyse de l'état de lieux du secteur Produits forestiers non ligneux et leur évaluation à la contribution de la sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo*. Projet FAO GCO/RAF/398/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durables des produits forestiers non ligneux », Union Mondiale pour la Nature UICN. 92 p.
- Toirambe B., 2005 : Place des PFNL dans l'aménagement durable de la Réserve de Biosphère de Luki en R.D.C. Travail de fin d'études. Gembloux : FUSAGx. 77p.+ annexes.
- Toirambe, B., 2002, Utilisation des feuilles de *Gnetum* sp. Dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté du Bassin du Congo, cas de la République Démocratique du Congo. Rapport technique, FAO, Kinshasa.
- Toirambe, B., 2007 : *Analyse de l'état des lieux du secteur des produits forestiers non ligneux et évaluation de leur contribution à la sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo*. GCP/RAF/398/GER: rapport de consultation. 76 p.
- Treffon Th et al, (2010) L'économie politique de la filière du charbon de bois à Kinshasa et Lubumbashi. Appui stratégique à la politique de reconstruction post conflit en RD Congo, IOB, Institute of Developpemnt Policy and Management
- Treffon Th., (1998) Une exploitation durable des produits forestiers par les citadins d'Afrique centrale : une gageure ? Travaux de la société d'Ecologie Humaine
- Trefon, T., 2004, «Linking Civil Society Initiatives and Natural Resource Management for Sustainable Development in DR

- Congo)), Rapport d'étude préparé pour CARE International, Bruxelles, ULB.
- Tshimpanga Ongona (2013) Analyse socio-économique de la consommation de charbon de bois (makala) à Kisangani, in *Les Cahiers du CRIDE*. Nouvelle Série, Vol 10 n°2 Décembre.
- Tshimpanga Ongona, 2013, « Analyse socio-économique de la consommation de charbon de bois (makala) à kisangani », in *Les cahiers du CRIDE*, nouvelle série volume 10 n°2, Décembre 2013, pp.1-21
- Tsiamala-Tchibangu N. et Ndjigba J.D., 1998 Utilisation du produit forestier autres que le bois (PFAB). Cas du Projet forestier Mot Koupé, *Tropicultura*, 16/17, 70-79.
- Vundu M.V., 2006 : *Enquête sur l'exploitation des ressources naturelles non ligneuses à Kinshasa*, TFC, inédit, Facagro, Unikin.
- Wetshi L., Biya M.N. et Ruelle J.E., 1987 : Consommation de mammifères sauvages par la population de Kisangani (Zaire). *Annales de la faculté des sciences Kisangani*, n°4, pp 135-150.
- Wilkie, D.S., Gami, N., Difara, B., Angoué, C.-A, et Kamden Toham, A., 2002, «Socio-cultural Reconnaissance: Congo Basin Moist Forest», Rapport, Boston College.
- World Bank, International Fund for Agricultural Development (IFAD) and FAO. 2009. *Gender and agriculture sourcebook*. Banque mondiale, Washington, D.C. 764p.

Auteurs



Tabin Lissendja est Docteur en Sciences Politiques et Administratives à l'Université de Kisangani et Secrétaire Exécutif du Centre de Recherches Politiques et Sociales d'Afrique Noire (CEREPSAN). Il est également Consultant-Chercheur chez Tropenbos RD Congo et s'intéresse aux questions relatives à la gouvernance environnementale et à l'activisme des groupes armés.



Matthieu Mamiki est Chef de Travaux et Chercheur à l'Université de Kisangani, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques. Il est Consultant chez Tropenbos et s'intéresse aux questions liées à la gouvernance des ressources naturelles, aux élections et aux élites politiques.

Cette étude a pour but d'identifier et analyser les petites et moyennes entreprises forestières (PMEFs) œuvrant dans les secteurs et sous-secteurs des produits forestiers ligneux et non ligneux en province orientale démembrée en vue de cerner leur impact sur les moyens de subsistance des ménages ruraux ou urbains et les ressources exploitées. Ces petites et moyennes entreprises forestières, tout en étant des activités lucratives, formelles et/ou informelles, apparaissent comme des réponses à la crise économique et politique dans laquelle la République Démocratique du Congo croupit depuis plusieurs décennies. Les investigations menées sur le terrain à l'aide de la documentation, de l'entretien semi-structuré et des interviews montrent qu'en dépit de leur apport non négligeable dans la survie des populations en ex province orientale, les PMEFs constituent également un danger pour l'avenir de quelques ressources forestières exploitées. Les entrepreneurs restent par ailleurs confrontés aux obstacles d'ordre administratif, financier et relationnel. Il revient à l'Etat et à d'autres acteurs de mettre sur pied, des mécanismes susceptibles de concourir à la promotion de la bonne gouvernance dans ce secteur.

